

SDACR

2025 - 2030

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES



INTRODUCTION 2

1 LE CONTEXTE DÉPARTEMENTAL 4

- 1 Le territoire 4
- 2 Les partenaires 7
- 3 Le SDIS des Pyrénées-Atlantiques 8

2 LES RISQUES COURANTS 16

- 1 Le secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP) 16
- 2 Le risque incendie, les feux de structures 21
- 3 Les accidents de la circulation routière 24
- 4 La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement (PPBE) 26
- 5 Le risque d'effondrement bâtementaire 28

3 LES RISQUES NATURELS 31

- 1 Les risques climatiques 31
- 2 Le risque de séisme et de mouvement de terrain 34
- 3 Le feu de forêt (FDF) / le feu d'espaces naturels (FEN) 36

4 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES 40

- 1 Les dépôts d'explosifs 40
- 2 Les dépôts d'hydrocarbures 41
- 3 Les sites à risques industriels 43
- 4 Le transport de matières dangereuses 46
- 5 Le port de Bayonne 48
- 6 Les tunnels routiers et ferroviaires 50

5 LES FOCUS 53

- 1 Le focus sur le risque nautique 53
- 2 Le focus sur le risque montagne et milieux périlleux 56
- 3 Le focus sur les stations d'altitude en hiver 59
- 4 Le focus sur les effets du tourisme 61
- 5 Le focus sur l'agglomération de Pau 63
- 6 Le focus sur le secteur ouest du département 66
- 7 Le focus sur la coopération transfrontalière 69
- 8 Le focus sur les centres d'incendie et de secours volontaires 71
- 9 Le focus sur les fêtes de Bayonne 74

6 LES RISQUES ÉMERGENTS ET MENACES 77

- 1 Les risques de ruptures et défaillances 77
- 2 La pandémie 78
- 3 La défense extérieure contre l'incendie 79
- 4 Les attentats et tueries de masse 81
- 5 Les violences urbaines 83

7 LES AXES DE TRAVAIL, LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES PRÉCONISATIONS 85

- 1 Les préconisations générales 85
- 2 Les axes de travail et les orientations stratégiques 86
- 3 Le récapitulatif des préconisations 88

LA SYNTHÈSE DU SDACR 2025-2030 91

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) est arrêté par le Préfet après avis conforme du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Atlantiques (SDIS64), avis du Conseil départemental et présentation au collège des chefs de service de l'Etat.

Il dresse l'inventaire des risques de toute nature, pour la sécurité des personnes, des animaux et des biens. Il définit également les orientations stratégiques qui permettront à l'établissement d'évoluer face aux enjeux actuels et aux menaces de demain. Il vise ainsi à améliorer l'efficacité du SDIS64 tout en tenant compte de son environnement évolutif et de la nécessité de s'inscrire dans une démarche maîtrisée des dépenses.

L'élaboration de ce nouveau SDACR s'est faite en lien avec les recommandations du guide méthodologique de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC). Basé sur l'analyse des capacités opérationnelles, il tient compte de la qualité de la réponse actuelle et des perspectives d'évolutions pour répondre aux nouveaux enjeux de sécurité civile. Ce document stratégique fixe des orientations mesurées et mesurables.



Jean-Marie GIRIER,
Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Le service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques est un acteur ressource qui veille à renforcer les liens avec ses partenaires pour relever les défis futurs et les évolutions sociétales tout en intégrant une dimension transfrontalière. Face à la pluralité des risques identifiés dans le Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets potentiels des Menaces (CoTRRiM), l'Etat accompagne les acteurs de la sécurité civile en concluant des pactes capacitaires facilitant l'acquisition de nouveaux moyens.



André ARRIBES
Président du conseil d'administration du SDIS64

Ce schéma directeur définit, de façon pragmatique et synthétique, les orientations permettant de répondre aux objectifs de couverture des risques du département. Il conforte le volontariat comme force de réponse opérationnelle aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels. Afin de garantir la qualité des secours apportés à la population, il vise à adapter la réponse opérationnelle à la réalité des ressources et des besoins. Pensé pour être un outil de pilotage, il contribue à décliner la politique publique d'incendie et de secours de l'établissement.



Colonel hors classe Alain BOULOU
Directeur départemental du SDIS64

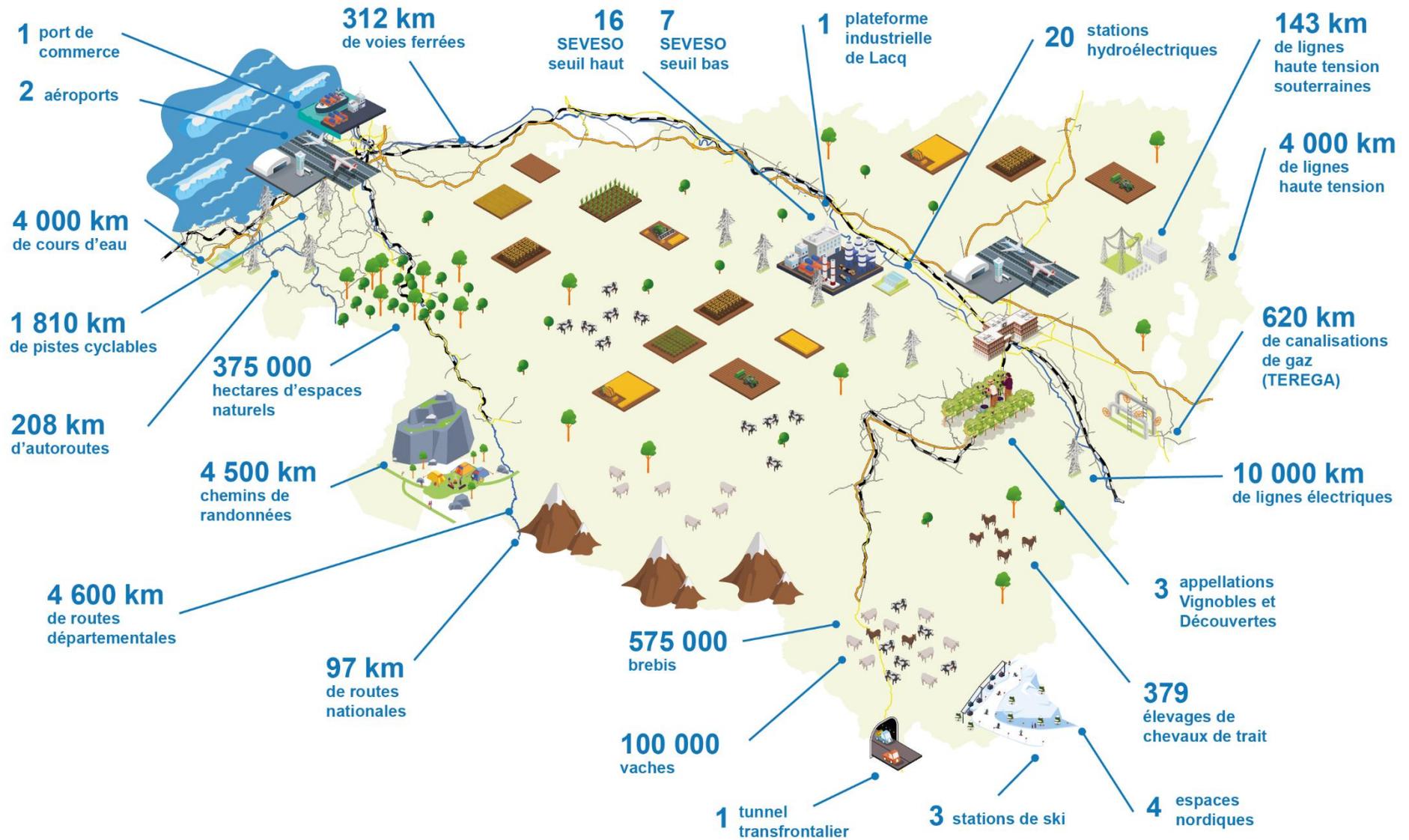
Le projet SDACR a été mené transversalement en s'appuyant sur le concours des acteurs engagés du SDIS64. Il a vocation à être « l'affaire de toutes et tous », personnels administratifs, techniques et spécialisés, sapeurs-pompiers. Ce document fixe les orientations stratégiques pour notre établissement. Inscrit dans une dynamique d'amélioration continue, il constitue une nouvelle étape dans l'actualisation des documents structurants du SDIS64, service public engagé dans une société en constante évolution.



PARTIE I

LE CONTEXTE DÉPARTEMENTAL

Le département bénéficie d'un climat de type océanique avec des étés chauds et des hivers doux et humides. La pluviométrie générale est assez abondante. Des variations notables sont régulièrement observées dans le département. Des perturbations et des épisodes sectoriels, parfois violents, peuvent conduire à la succession de trois variantes de climat fréquemment observées (côte basque, plaines et piémont de l'intérieur des terres et zones montagneuses). Le département n'échappe pas à la survenue d'épisodes de canicule.



1.2 La fréquentation



5
villages classés



83
structures
Qualité Tourisme



11
structures
Ecolabel
européen



4
monuments inscrits au
patrimoine mondial de l'UNESCO
au titre des Chemins de
Saint-Jacques de Compostelle

5
centres de
thalassothérapie

14
golfs

38
musées

180 000
lits touristiques
marchands

1
parc national des Pyrénées

3
stations
thermales



230
structures
Tourisme et
Handicap



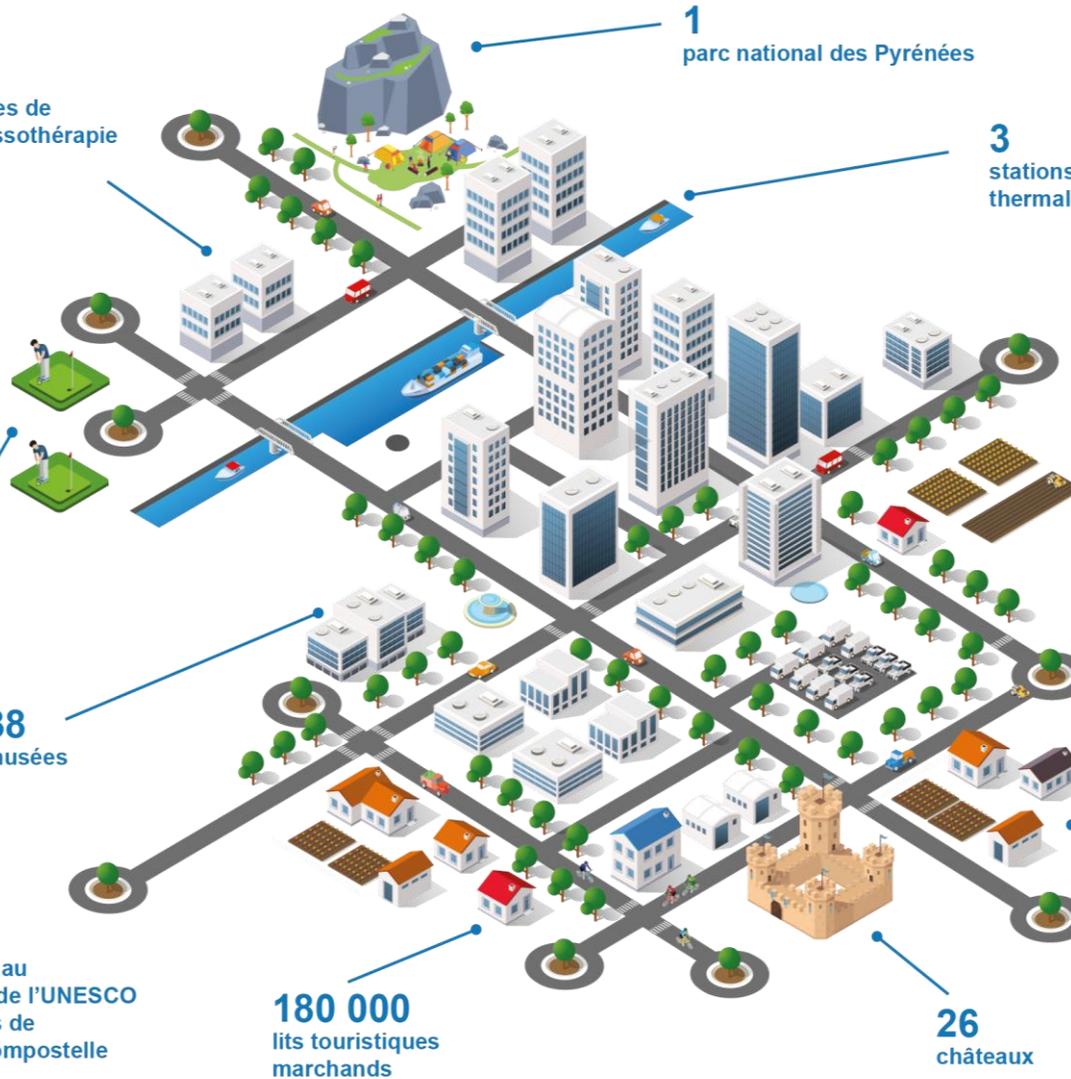
20
villes et
villages fleuris

49
offices de
tourisme

56 000
résidences
secondaires



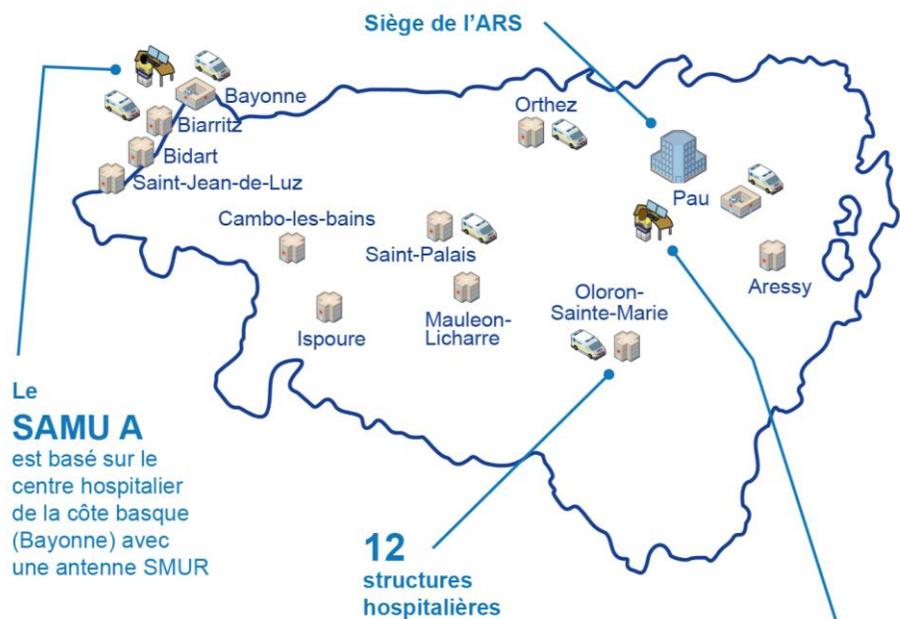
4
villes et Pays d'art
et d'histoire



Les grands événements annuels tels que les fêtes de Bayonne, le Tour de France, le Grand Prix automobile de Pau ou encore le feu d'artifice de Biarritz attirent chaque année des milliers de visiteurs. Ces événements ont un fort impact économique, stimulant l'hébergement, la restauration et les activités commerciales.

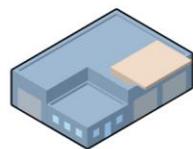
2 LES PARTENAIRES

2.1 La santé



Le **SAMU A** est basé sur le centre hospitalier de la côte basque (Bayonne) avec une antenne SMUR

12 structures hospitalières



2 centres de réception et de régulation des appels (CRRA 15) ayant chacun un logiciel de traitement différent

Le **SAMU B** est basé au centre hospitalier de Pau avec 3 antennes SMUR (Pau, Oloron et Orthez)



1 958 infirmiers diplômés d'Etat

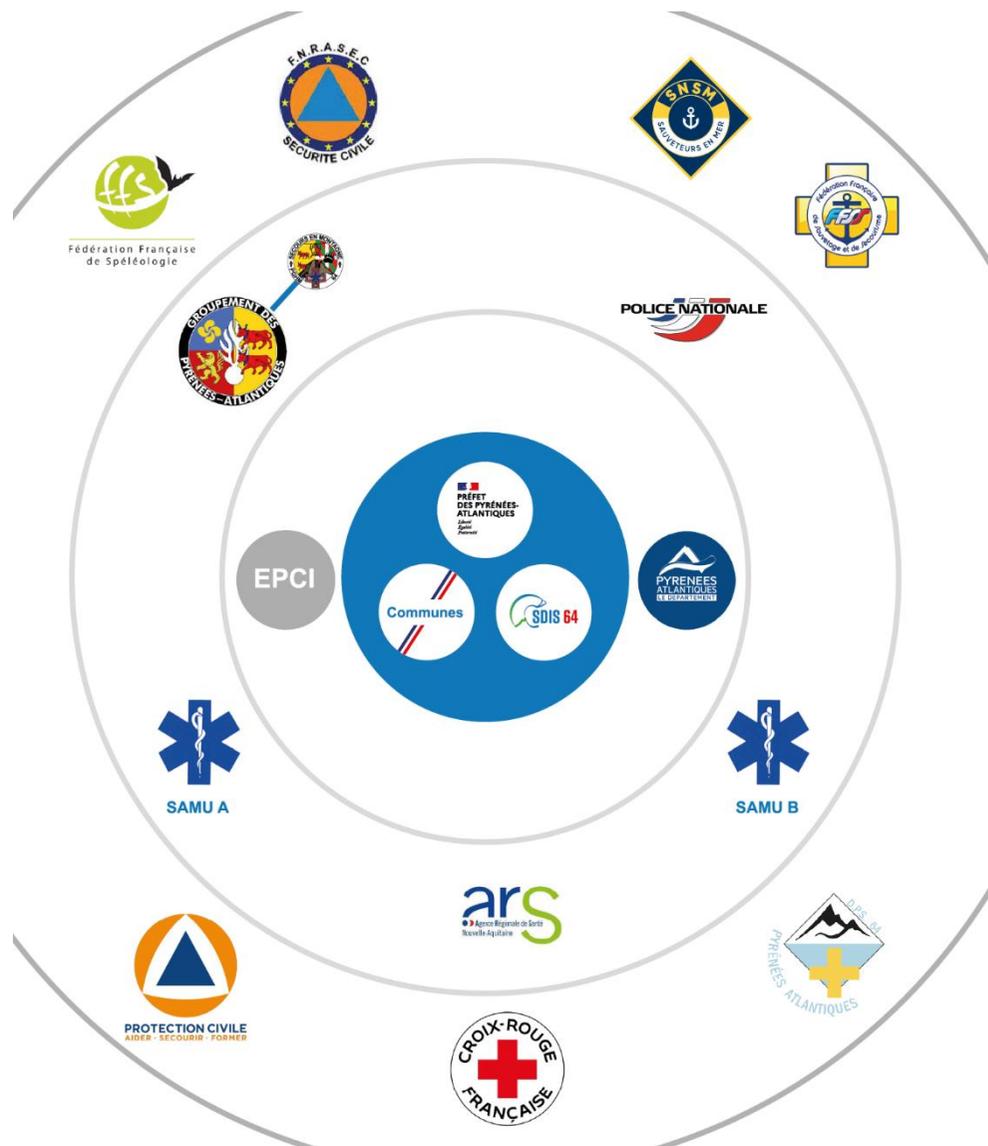


908 médecins généralistes libéraux et mixtes



897 médecins spécialistes libéraux et mixtes

2.2 L'interservices opérationnel



3 LE SDIS DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Les missions des services d'incendie et de secours sont définies par l'article L 1424-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), modifié par la loi Matras du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels. Cet article stipule que : « Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours et aux soins d'urgence ».

3.1 Organisation territoriale

Le SDIS64 est articulé autour d'une direction et de 3 groupements territoriaux :

- EST : 16 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) et 1 Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs sur les aérodromes (SSLIA) ;
- OUEST : 14 CIS, 2 centres d'intervention et 1 SSLIA ;
- SUD : 12 CIS et 2 centres d'intervention saisonniers.



44

centres d'incendie et de secours et d'intervention.
37 centres volontaires et 7 centres mixtes.



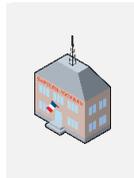
2

centres saisonniers.



2

services de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs.

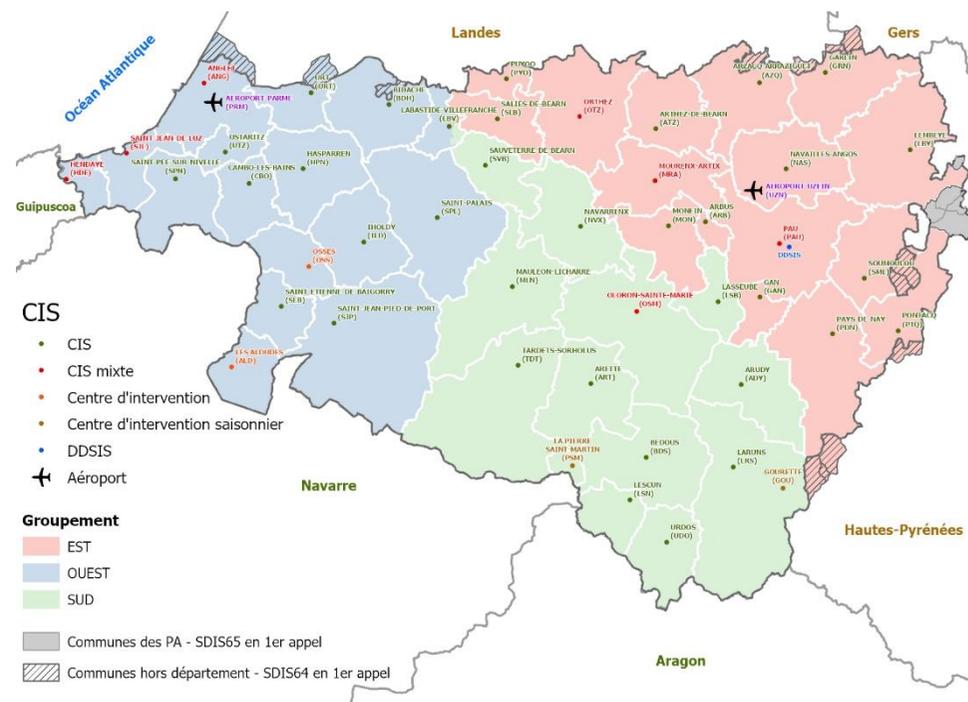


1

direction départementale incluant le CTA / CODIS*.

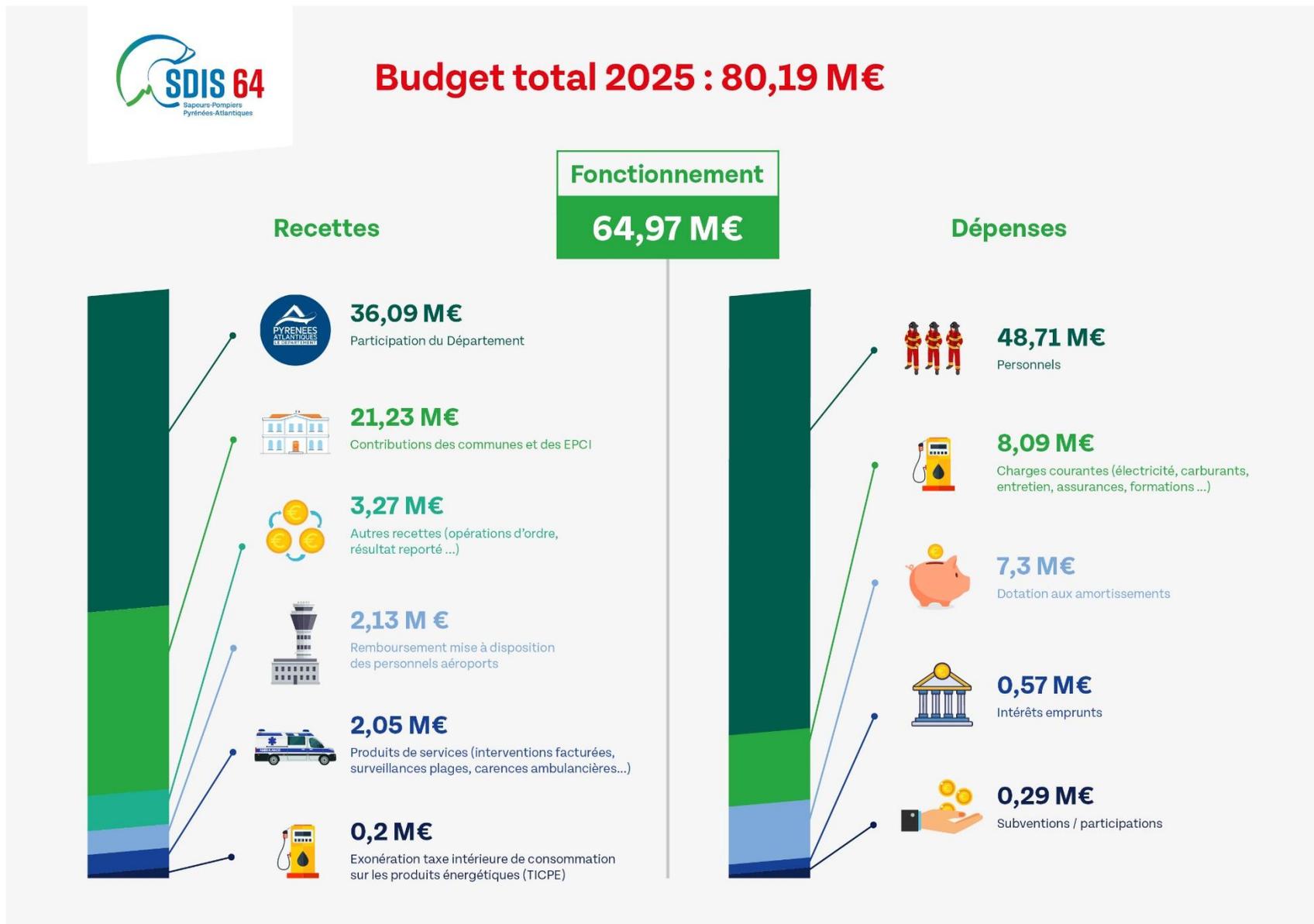
*CTA : Centre de Traitement de l'Alerte / CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours.

Le SDIS64 est amené à intervenir dans les départements des Landes, du Gers et des Hautes-Pyrénées notamment dans le cadre des Conventions Interdépartementales d'Assistance Mutuelle (CIAM).



CIS : Centre d'Incendie et de Secours / DDSIS : Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours

3.2 Le budget du SDIS64



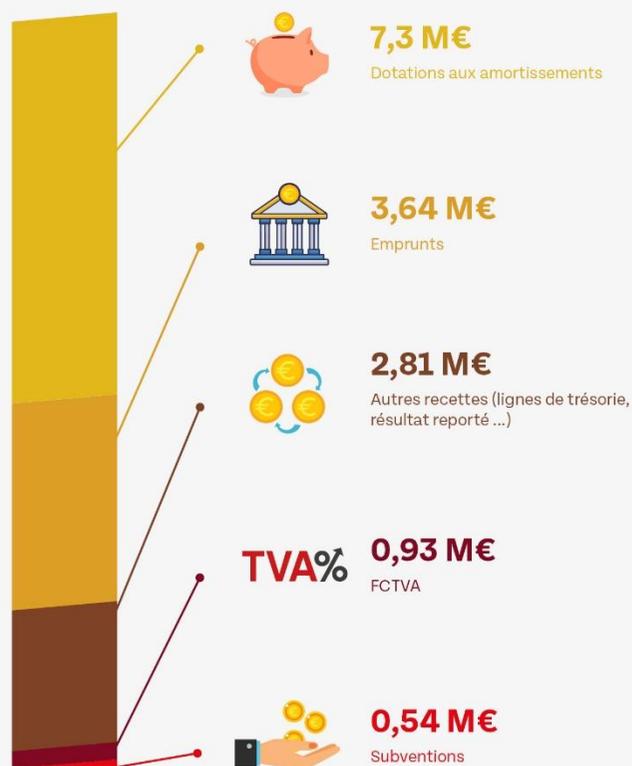


Budget total 2025 : 80,19 M€

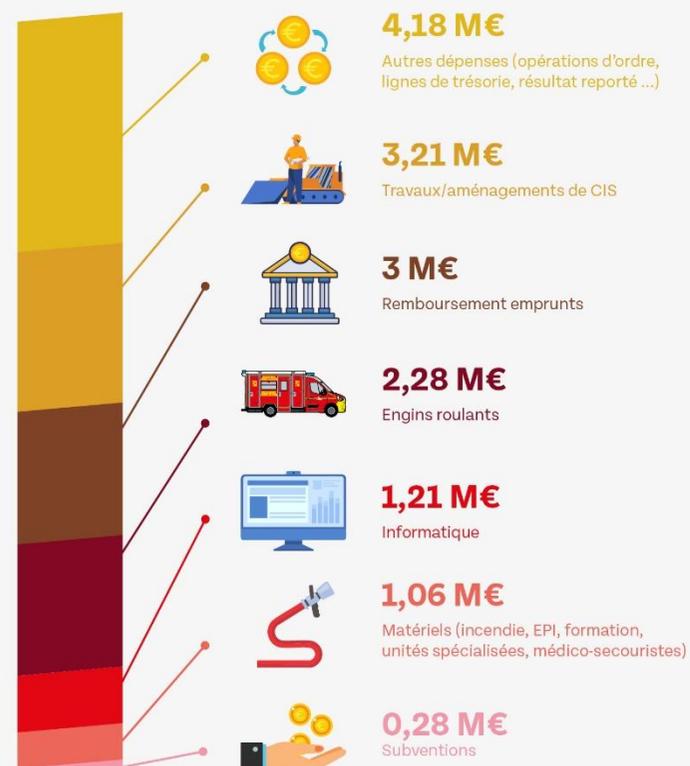
Investissement

15,22 M€

Recettes

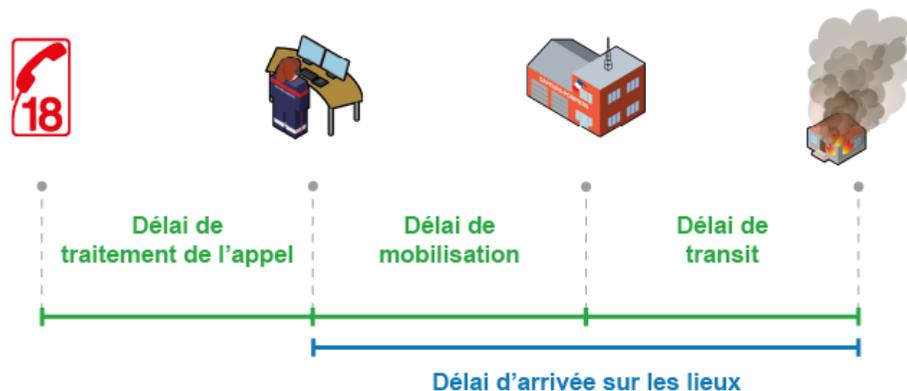


Dépenses



3.3 Les données relatives à l'activité opérationnelle

Les différents délais :

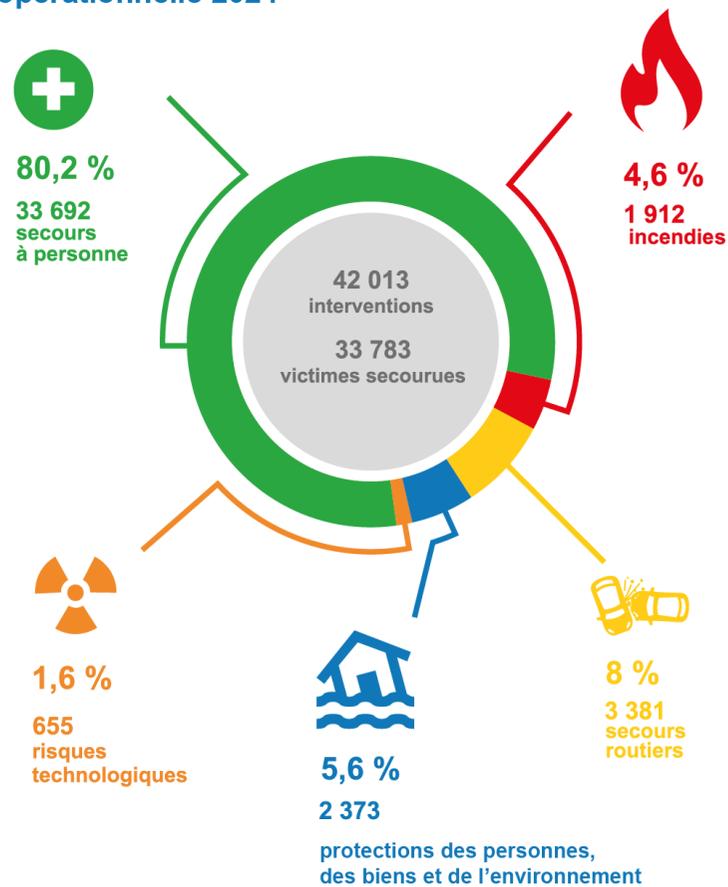


Définitions :

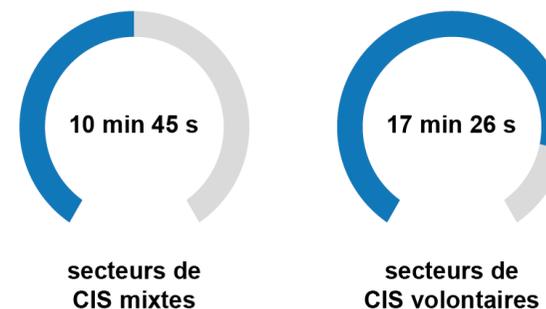
- Centre d'Incendie et de Secours mixte (CIS) : CIS dont l'effectif est constitué de Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) et de Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV).
- Centre d'Incendie et de Secours volontaire ou non mixte : CIS dont l'effectif de sous-officiers et hommes du rang comprend uniquement des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV).
- Taux de couverture : pourcentage des interventions sur le secteur de premier appel d'un CIS pour lesquelles il est arrivé en premier.



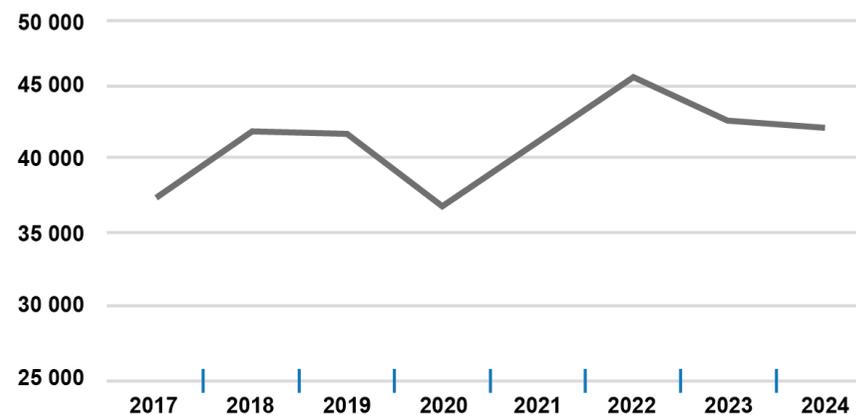
Activité opérationnelle 2024



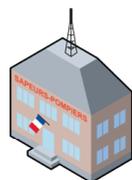
Délai moyen d'arrivée du 1^{er} engin



Evolution du nombre d'interventions



Appels reçus



1 CTA
CODIS

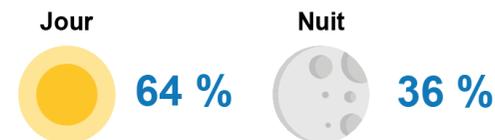


144 490
appels



2 min 40 s
Durée moyenne de traitement
d'une demande de secours

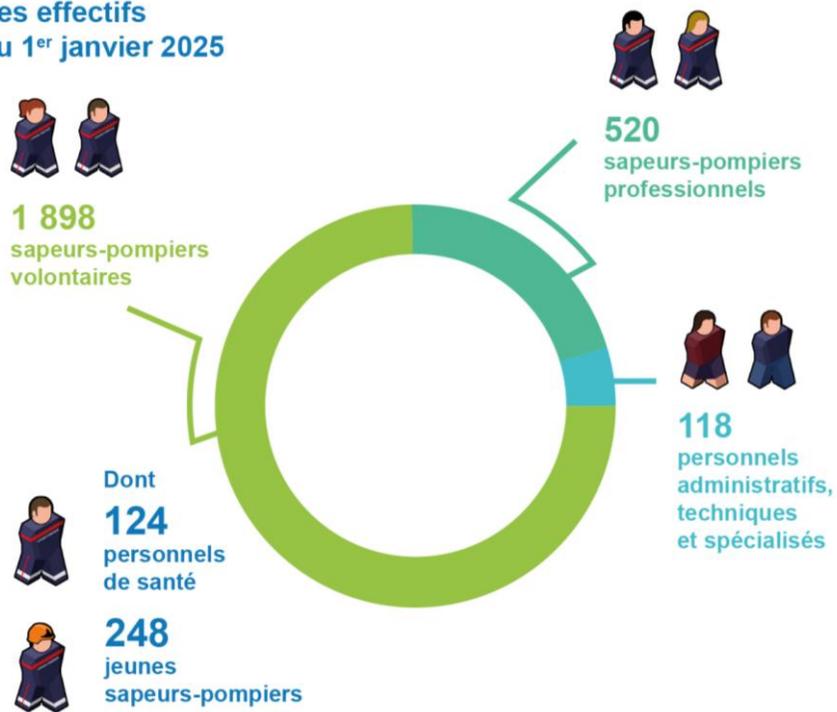
Répartition



3.4 Les données relatives aux ressources

3.4.1 Les ressources humaines

Les effectifs
au 1^{er} janvier 2025



Taux de féminisation

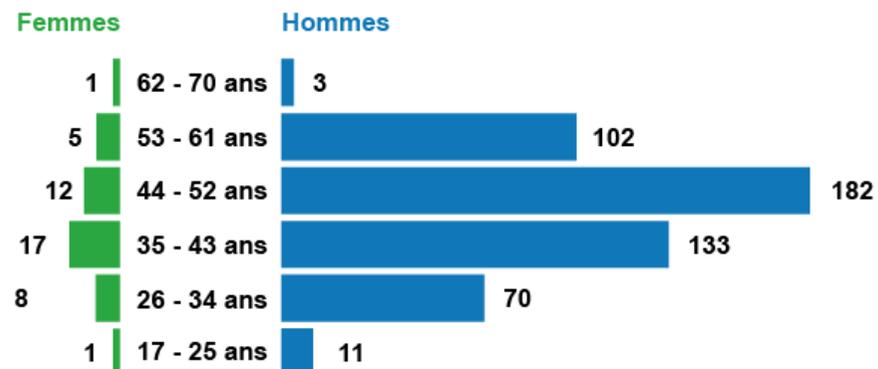


Moyenne d'âge

SPV **40 ans**

SPP **45 ans**

SPP



SPV



Capacité de mobilisation

Effectif moyen disponible sur le département



338



461

3.4.2 Les ressources techniques

Le parc matériel roulant du SDIS64 regroupe 535 matériels roulants (ne sont pas comptabilisés les véhicules de formation, ni certaines cellules ou remorques). Ils sont répartis en :

	<p>98 engins de secours et soins d'urgence aux personnes dont 68 VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes) et 15 VSR (Véhicule de Secours Routier)</p>		<p>38 engins pour effectuer des missions de logistique et transport de personnels</p>
	<p>122 moyens de lutte contre l'incendie dont 14 MEA (Moyen Elévateur Aérien) et 19 FPTSR (Fougon Pompe Tonne Secours Routier)</p>		<p>19 véhicules de commandement</p>
	<p>27 engins de lutte contre les feux de forêt</p>		<p>47 engins pour accomplir des missions opérationnelles relevant des équipes spécialisées (secours en montagne, risque chimique, sauvetage déblaiement, secours nautique)</p>
	<p>184 engins pour les opérations diverses (protection des biens et de l'environnement, etc.) dont des Véhicules Tout Usage (VTU), Véhicules Légers Utilitaires (VLU) et Véhicules de Liaison Hors Route (VLHR)</p>		

Les engins de la réserve départementale peuvent participer à l'activité opérationnelle.

3.4.3 Une capacité à innover

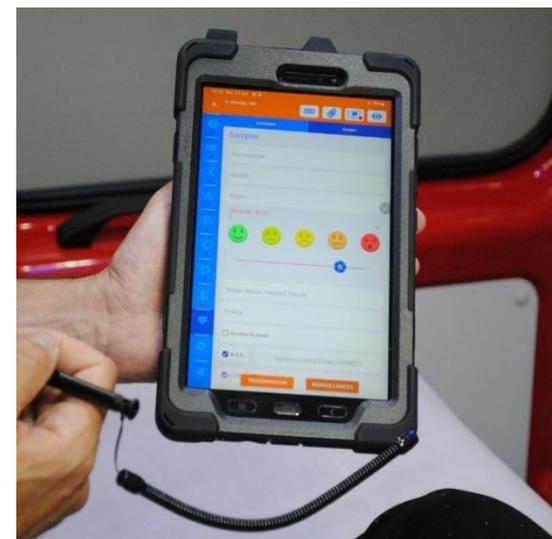
Le SDIS64 veille à rester à la pointe des technologies pour améliorer l'efficacité du traitement des interventions et la gestion de ses ressources.

Il travaille activement sur plusieurs projets de dématérialisation et de numérisation, comme la dématérialisation du bilan secouriste qui permet une gestion plus rapide et précise des interventions de secours et soins d'urgence aux personnes.

D'autre part, des outils modernes de gestion opérationnelle tels que le logiciel CRIMSON sont en cours de déploiement pour optimiser le commandement, faciliter la communication et le travail interservices.

Enfin, l'évolution programmée vers le système de gestion opérationnelle national (NEXSIS) et le Réseau Radio du Futur (RRF) engage le SDIS64 dans une démarche de modernisation numérique.

Sur l'aspect matériel, le SDIS64 s'inscrit à la fois dans une démarche d'innovation et de développement durable. Ainsi, l'intégration de véhicules électriques, de drones et d'engins permettant de préserver l'environnement tout en économisant l'eau témoigne de cette détermination.



3.4.4 Polyvalence et mutualisation

La polyvalence et la mutualisation des équipes spécialisées renforcent l'efficacité des interventions en fonction des conditions d'engagement et du terrain. En effet, le SDIS64 utilise fréquemment des drones pour évaluer les foyers d'incendies, rechercher des victimes et identifier des zones à risques. De même, les équipes cynotechniques, composées de binômes maître-chien, peuvent intervenir pour la recherche de personnes, en complément des moyens traditionnels. Ces équipes spécialisées sont régulièrement engagées en coordination avec d'autres unités, comme les équipes de sauvetage en milieux périlleux, pour intervenir dans des environnements difficiles. Cette approche collaborative permet d'adapter la réponse aux spécificités du terrain.



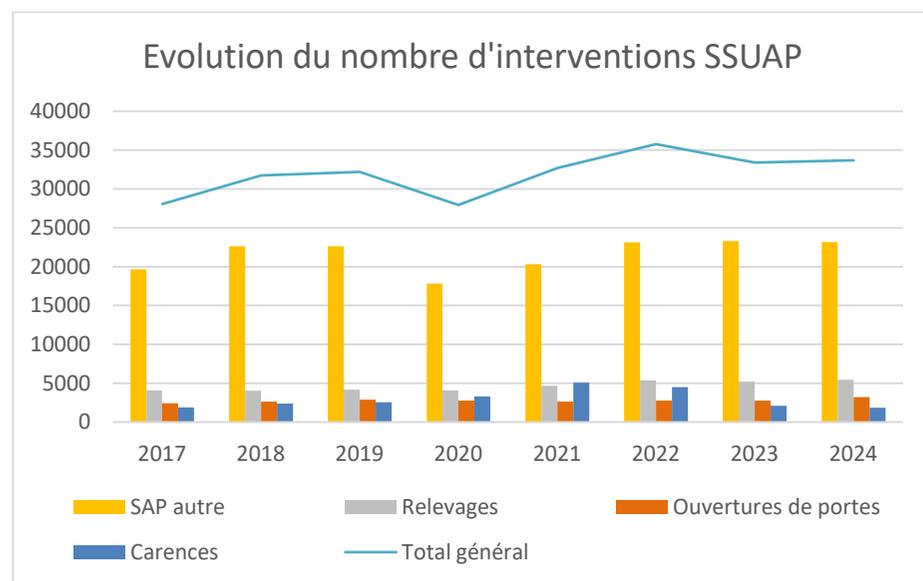
PARTIE 2

LES RISQUES COURANTS

1 LE SECOURS ET SOINS D'URGENCE AUX PERSONNES (SSUAP)

1.1 Présentation

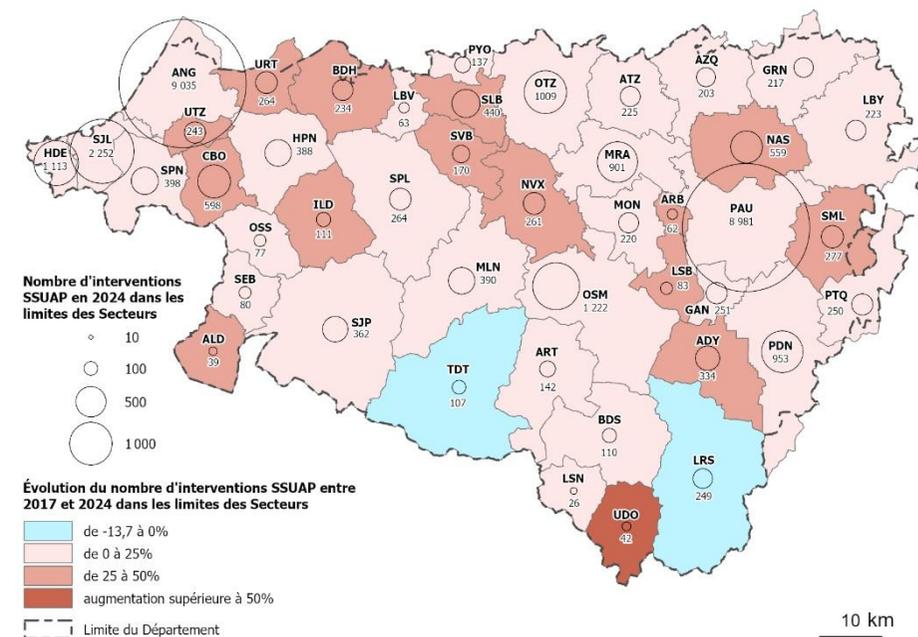
Les services d'incendie et de secours concourent, avec les autres services et professionnels concernés, aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes. Ils assurent également leur évacuation (art. L 1424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).



Le département des Pyrénées-Atlantiques a la particularité d'avoir une couverture sanitaire de l'aide médicale d'urgence reposant sur deux services d'aide médicale d'urgence. Le centre hospitalier de la côte basque (Service d'Aide Médicale d'Urgence SAMU 64A sur Bayonne) et le centre hospitalier de Pau (SAMU 64B) sont les sièges des SAMU. Cette double régulation indépendante et non interconnectée nécessite donc une organisation et une gestion des secours par le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) et le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) qui dépend du secteur géographique de l'intervention.

Les missions sont définies dans le cadre de la convention tripartite signée en 2025 par les acteurs du département (SDIS / hôpitaux / Transporteurs Sanitaires Privés (TSP)) en relation avec les services de la préfecture et de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les demandes de secours font l'objet d'une régulation par les SAMU. La convention précise les situations dans lesquelles les moyens du SDIS64 sont engagés de manière réflexe avec une régulation médicale différée.

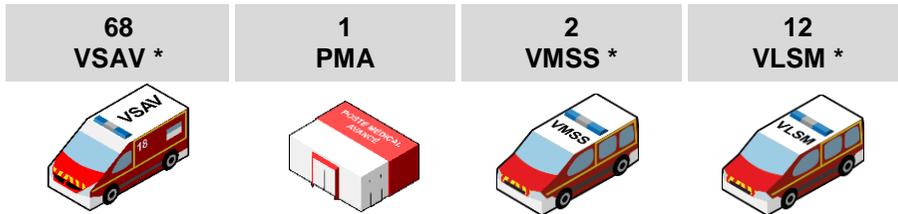
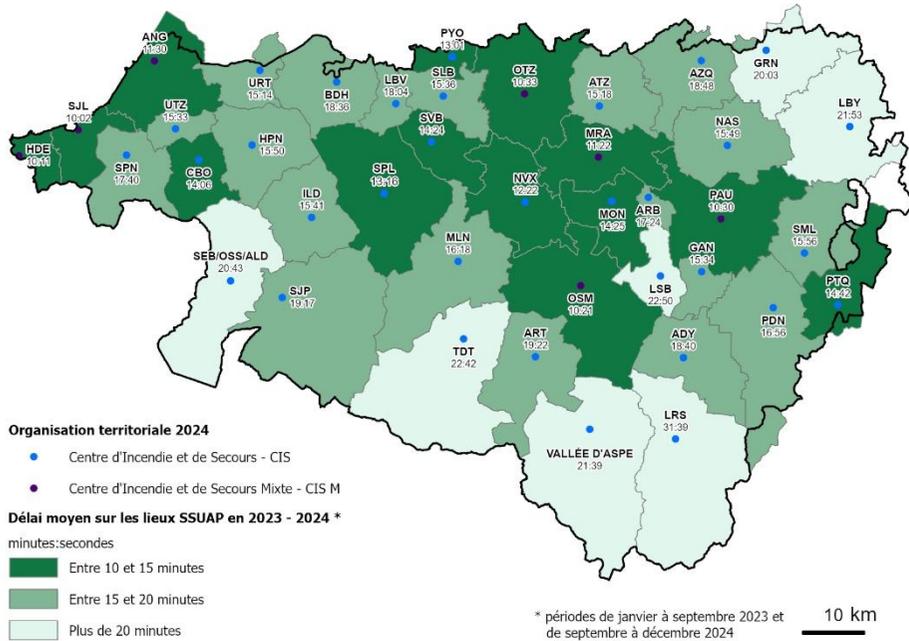
Sur la période 2017-2024, le nombre total d'interventions SSUAP a augmenté de 17 %.



1.2 Réponse opérationnelle

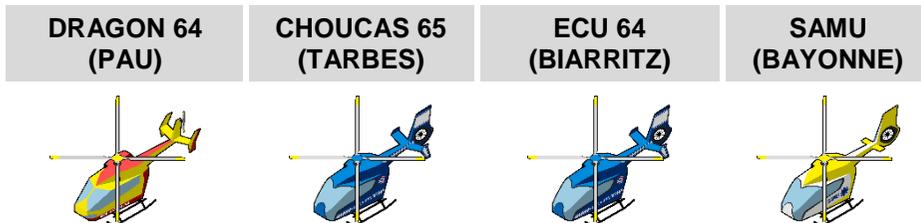
Malgré l'augmentation du nombre d'interventions, la couverture opérationnelle départementale est assurée très majoritairement en moins de 20 minutes.

La réponse opérationnelle du SDIS64 est constituée de départs types organisés en termes d'engins et d'effectifs. L'armement des engins est réalisé par les personnels du centre engagé. Il est complété au besoin pour correspondre au cadre réglementaire.



*VSAV : Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes / PMA : Poste Médical Avancé / VMSS : Véhicule Médical de Soutien Sanitaire / VLSM : Véhicule Léger de Soutien Médicalisé.

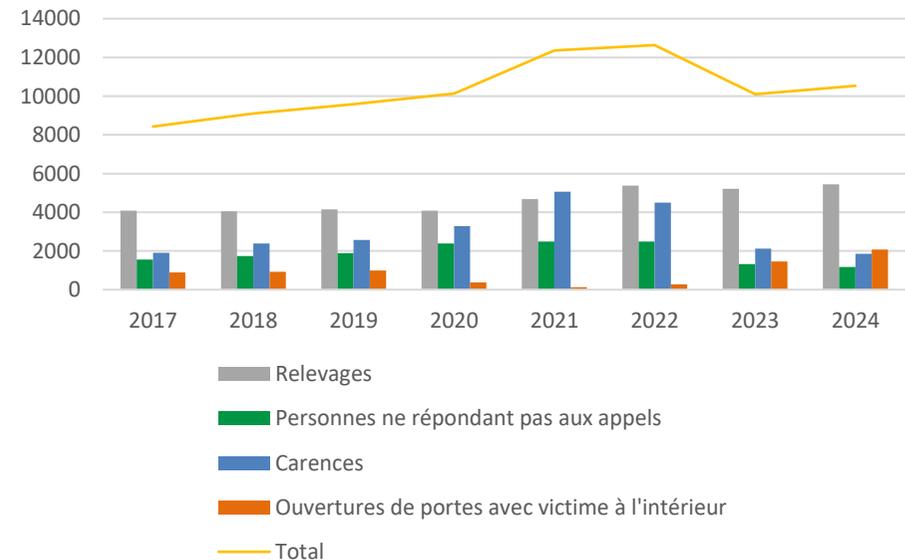
Plusieurs hélicoptères peuvent également être mobilisés :



La réponse opérationnelle dans le cadre de l'activation du plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile Nombres Victimes (ORSEC NOVI) repose sur le Poste Médical Avancé (PMA) positionné au Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Pau et sur les moyens courants SSUAP (VSAV, VLMS, moyens aériens).

1.3 Focus carences / relevages / ouvertures de portes

Evolution du nombre de relevages, carences, personnes ne répondant pas aux appels, ouvertures de portes



1.3.1 Les carences

Sont considérées comme « carences des transporteurs sanitaires privés » les interventions effectuées par le SDIS64 à la demande de la régulation médicale des SAMU en cas d'indisponibilité des TSP. Elles représentent 5,5 % de l'activité de secours et soins d'urgence aux personnes en 2024 alors qu'elles ne relèvent pas des missions statutaires du SDIS64.

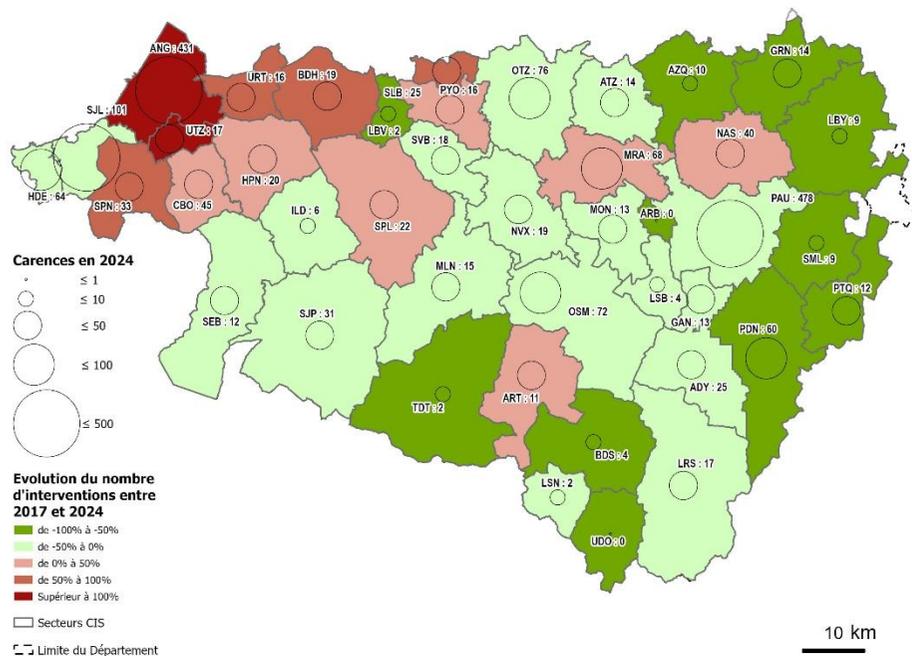
Elles sont la conséquence de plusieurs facteurs parmi lesquels :

- la désertification médicale et les habitudes de recours aux services d'urgence qu'elles génèrent ;
- le vieillissement de la population et les politiques de maintien à domicile ;
- la multiplication des interventions à caractère social ;
- l'indisponibilité des transporteurs sanitaires privés.

Entre 2017 et début 2022, le SDIS64 a dû faire face à une hausse de 160 % des carences. Dès 2022, 3 mesures ont été mises en œuvre pour atténuer ces effets :

1. Définition de seuils pour préserver la réponse opérationnelle du SDIS64.
2. Déclenchement d'un VSAV limité à son seul secteur de premier appel pour une mission de carence.
3. Possibilité de temporiser les carences.

De plus, la réforme des transports sanitaires a permis de réduire, de manière significative, la sollicitation du SDIS64 depuis 2022.

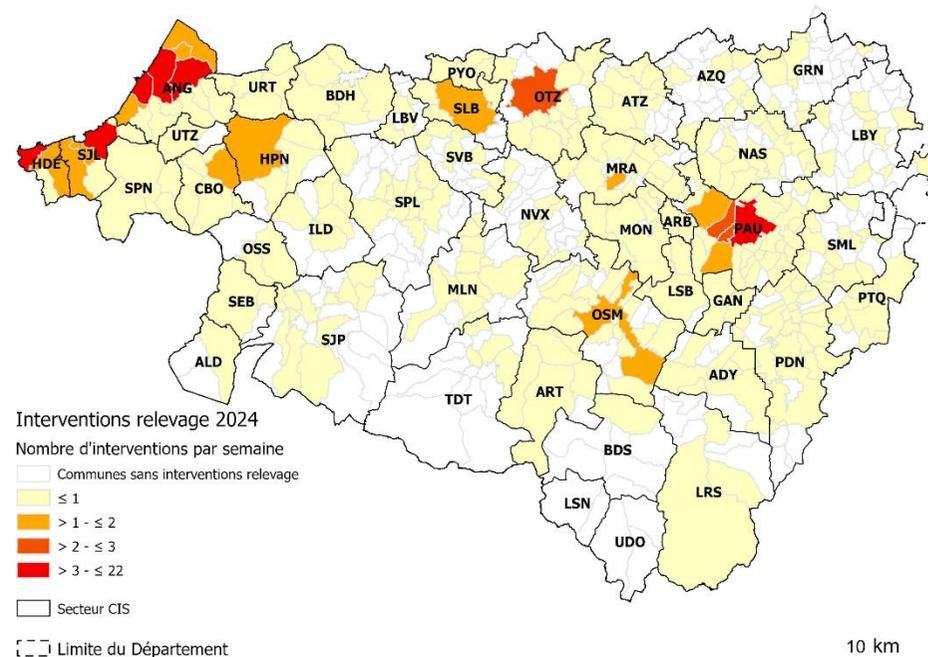


1.3.2 Les relevages de personnes

Les interventions pour relevages de personnes se multiplient ces dernières années avec le maintien à domicile des personnes âgées et représentent 16 % des missions de secours et soins d'urgence aux personnes en 2024 (5 439 interventions). Les relevages peuvent être classés en deux catégories :

- les relevages suivis de transport au centre hospitalier (20 % des relevages) ;
- les relevages simples sans transport.

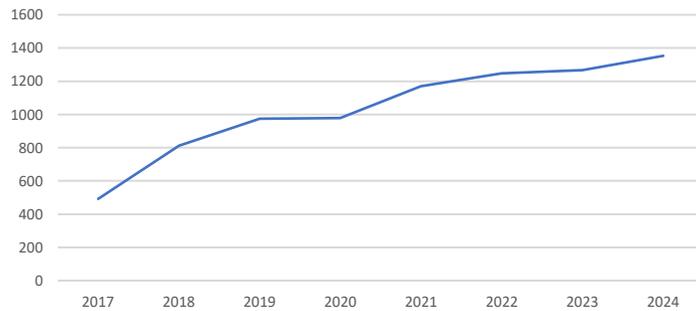
Ces missions mobilisent un VSAV. La répartition géographique des relevages montre une concentration de ces missions principalement dans les grandes villes.



1.3.3 Les interventions à la demande des téléassisteurs

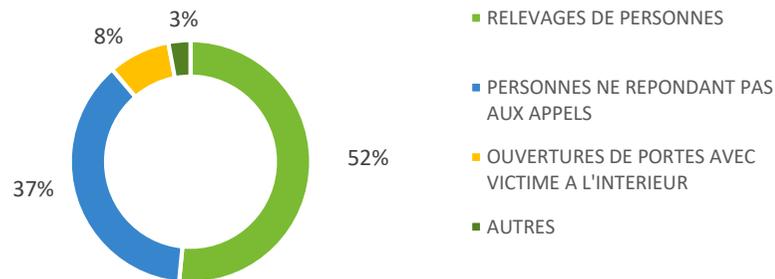
Les interventions pour téléassistance comprennent les déclenchements d'alarme de téléassistance que souscrivent des particuliers auprès de sociétés privées. Les sociétés de téléassistance qualifient le degré d'urgence avant de faire appel à des tiers de confiance ou, à défaut, aux services d'incendie et de secours.

Evolution des appels de téléassistance



Ces interventions augmentent depuis 2017. Elles représentent un peu plus de 3 % des missions de SSUAP et sont réparties comme suit :

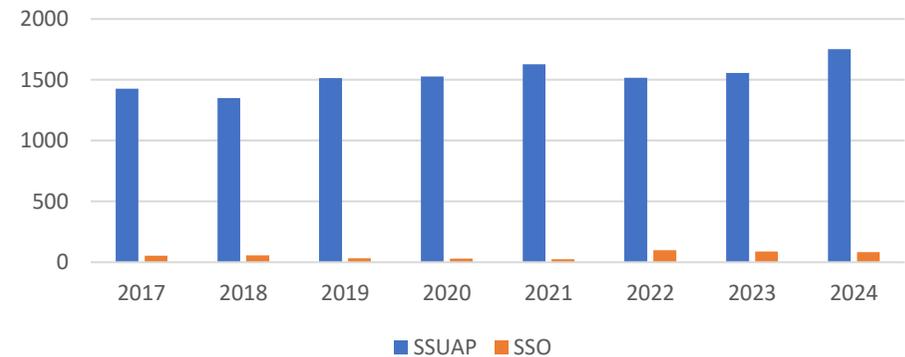
Répartition des motifs d'appels (téléassisteurs)



1.4 L'activité de la sous-direction santé

Les Infirmiers de Sapeurs-Pompiers (ISP), médecins et psychologues du SDIS64 interviennent en complément des équipes des VSAV pour améliorer la prise en charge des victimes dans le cadre de l'Aide Médicale d'Urgence (AMU). Ils participent également au Soutien Sanitaire Opérationnel (SSO) ainsi qu'au soutien psychologique (gestion de l'agressivité, risque suicidaire, formation des personnels à la prise en charge psychologique) pendant et après une intervention. En sept ans, l'engagement des infirmiers a augmenté de 22 %.

Evolution de l'activité opérationnelle ISP



1.5 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Répartition des moyens sur le territoire.</p> <p>Réponse graduée pour les opérations d'assistance à personnes.</p> <p>Plus-value des moyens de la sous-direction santé.</p> <p>Formation SSUAP et de maintien des acquis structurée et harmonisée.</p> <p>Bilan dématérialisé par tablette.</p> <p>Intégration des actes de secours et soins d'urgence.</p> <p>Politique de gestion des carences.</p>	<p>Augmentation des interventions SSUAP depuis 2017.</p> <p>Deux SAMU non interconnectés.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Analyser de manière approfondie des données via les bilans dématérialisés.</p> <p>Développer les possibilités de destination des victimes (cliniques, maisons de santé, etc.).</p> <p>Utiliser le potentiel d'infirmiers sapeurs-pompiers.</p> <p>Aborder de nouvelles expérimentations avec les acteurs de la convention tripartite.</p>	<p>Tensions sur l'offre de soins et spécialisation des centres hospitaliers impactant les durées de transport.</p> <p>Effet du maintien à domicile des personnes âgées sur la sollicitation opérationnelle du SDIS64.</p> <p>Augmentation des interventions SSUAP non urgentes.</p>

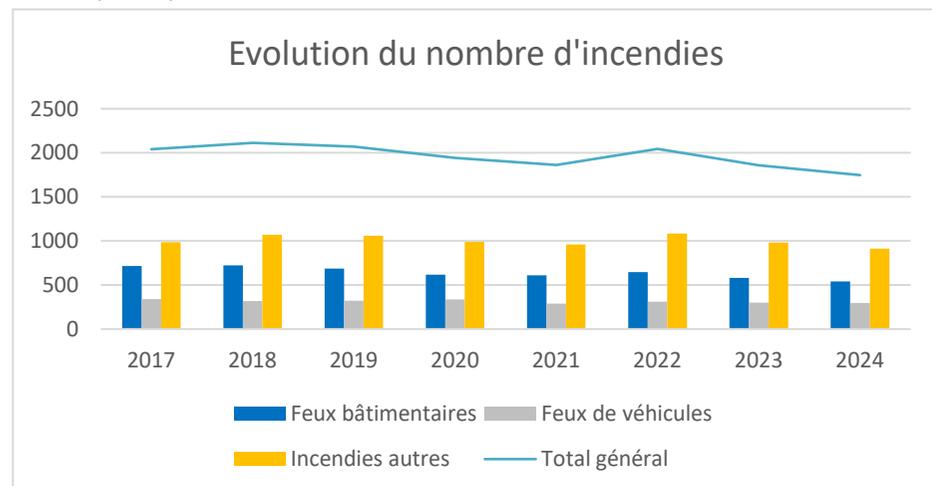
1.6 Préconisations

	Définir avec les SAMU le cadre général d'engagement des infirmiers sapeurs-pompiers.
	Disposer et suivre des indicateurs permettant d'objectiver l'activité SSUAP.
	Réduire les temps de mobilisation des VSAV.
	Optimiser l'engagement des moyens SSUAP.
	Faire évoluer la réponse opérationnelle déployée dans le cadre du plan nombreuses victimes.

2 LE RISQUE INCENDIE, LES FEUX DE STRUCTURES

2.1 Présentation

L'analyse concerne les feux de structures (appartements, maisons, bâtiments agricoles, etc.), les feux sur voie publique (feux de voiture ou de conteneur à déchets) ainsi que les déclenchements d'alarme incendie et les alertes et menaces. Les feux d'espaces naturels sont exclus de cet état. Les Centres d'Incendie et de Secours (CIS) de Pau et d'Anglet font également l'objet d'un focus spécifique.



Sur la période de référence 2017-2024, les interventions pour incendie représentent moins de 5 % des interventions globales du SDIS64 (2 000 interventions en moyenne par an soit 5 à 6 interventions par jour). Bien que les temps de traitement de ces sinistres puissent être variables, les durées moyennes d'interventions sont les suivantes :

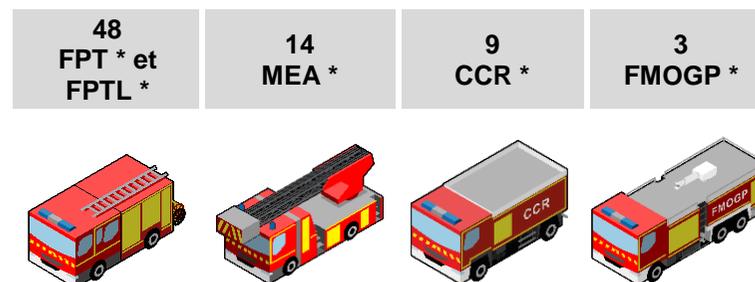
Interventions pour feu mobilisant	Durée moyenne d'intervention	Nombre d'interventions concernées
6 à 8 sapeurs-pompiers	57 minutes	6 785
9 à 18 sapeurs-pompiers	93 minutes	1 317
Plus de 18 sapeurs-pompiers	176 minutes	545

Les Conventions Interdépartementales d'Assistance Mutuelle (CIAM) génèrent quant à elles, sur cette même période, 336 interventions dont 62 % se situent sur la commune de Tarnos dans les Landes. Les modalités de déploiement des CIAM sont respectées avec notamment une durée moyenne des interventions hors département de 1 heure 45 minutes, une mobilisation moyenne de 16 sapeurs-pompiers et de 2 engins.

2.2 Réponse opérationnelle

La réponse opérationnelle du SDIS64 est constituée de départs types organisés en termes d'engins et d'effectifs. L'armement des engins est réalisé par les personnels du centre engagé. Il est complété au besoin pour correspondre au cadre réglementaire.

Chaque CIS du SDIS64 dispose d'au moins un engin incendie à l'exception du CIS Lasbastide-Villefranche.

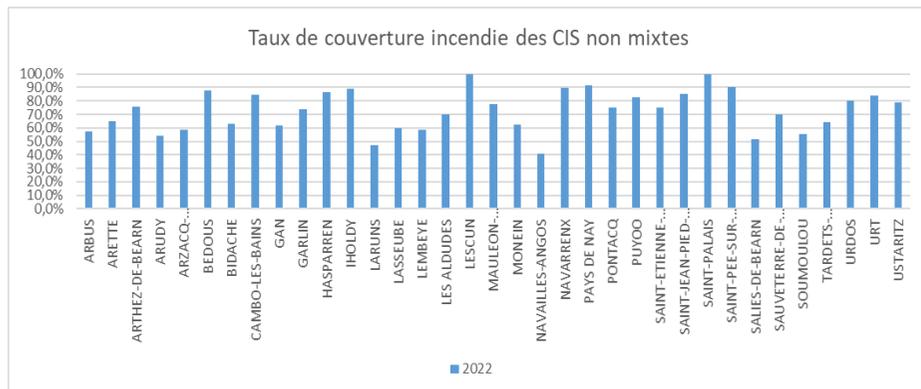


*FPT : Fourgon Pompe Tonne / FPTL : Fourgon Pompe Tonne Léger / MEA : Moyen Elévateur Aérien / CCR : Camion-Citerne Rural / FMOGP : Fourgon MOusse Grande Puissance.

Les CIS mixtes d'Hendaye, Mourenx-Artix, Orthez, Oloron-Sainte-Marie et Saint-Jean-de-Luz ont un taux de couverture proche des 95 %.

Les CIS non mixtes (armés uniquement par des Sapeurs-Pompiers Volontaires) ont un taux de couverture moyen de 72,9 %. Il est cependant à noter que pour deux tiers des engagements de fourgon pompe tonne (engin incendie de base), un complément en personnels venant d'un autre centre est nécessaire. Deux CIS ont un taux de couverture inférieur à 50 %.





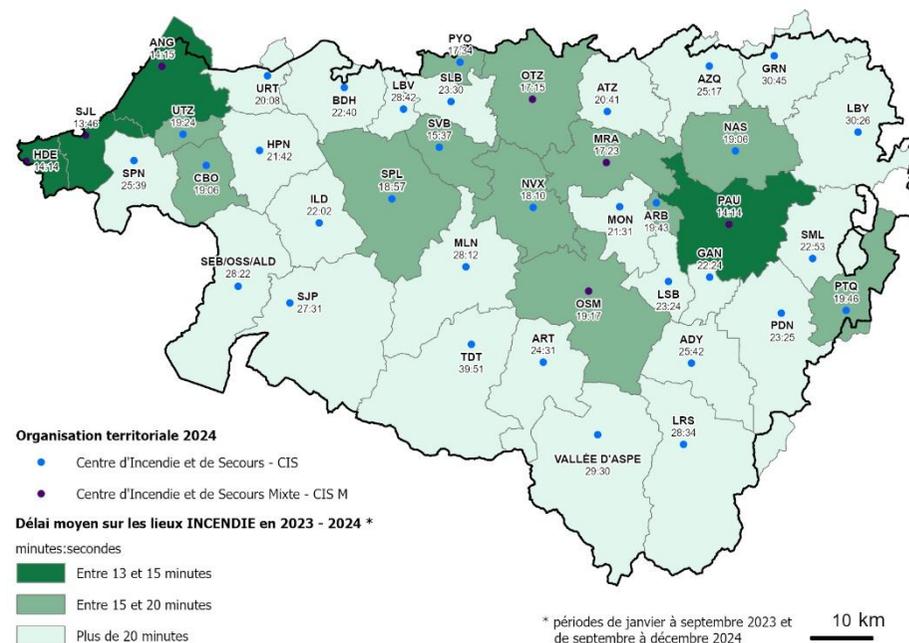
Qualitativement, toujours sur la période de référence seulement 0,7 % des interventions ont nécessité le renfort d'un chef d'agrès tout engin pour armer réglementairement l'engin.

Les MEA effectuent 91 % de leurs interventions sur leurs secteurs. Ils sont utilisés dans la moitié des cas pour lutter contre les incendies. L'autre moitié permet de réaliser des secours et soins d'urgence aux personnes notamment des évacuations sanitaires ou de la protection de biens.



Le CIS d'Anglet est doté de deux MEA, dont un modèle de 18 mètres qui permet d'intervenir dans le quartier historique de Bayonne. Le CIS de Pau possède un MEA qui par ailleurs est amené régulièrement à intervenir hors de l'agglomération paloise. Le quartier historique de Pau est globalement accessible aux MEA traditionnels. Le MEA de Pau couvre un secteur important, incluant le nord Béarn.

Les délais moyens d'arrivée sur les lieux des engins incendie prennent en compte les conditions générales de circulation et les spécificités du département (vallées, territoires ruraux) :



Focus sur les stations de Gourette, La-Pierre-Saint-Martin et Artouste

Les interventions de lutte contre les incendies dans ces stations ont une occurrence particulièrement faible (moins de 20 interventions sur la période concernée). Il n'y a pas de CIS dans ces stations. Les CIS de proximité sont armés par des SPV dont la disponibilité est parfois restreinte (cf. chapitre traitant de la disponibilité des SPV). Durant la période hivernale, deux centres d'intervention sont créés dans les stations de Gourette et de La-Pierre-Saint-Martin améliorant ainsi les délais d'arrivée sur les lieux.

Dans certains cas, la doctrine actuelle d'engagement des moyens dans ces stations ne favorise pas l'envoi du Moyen Elévateur Aérien (MEA) le plus proche prioritairement sur l'engagement d'un second véhicule incendie.

2.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Répartition des moyens de lutte contre l'incendie sur le territoire.</p> <p>Nombre de chefs d'agrès tout engin.</p> <p>Délais moyens d'arrivée sur les lieux du 1^{er} engin.</p> <p>Procédure de prise en compte de la toxicité des fumées.</p> <p>Existence d'un soutien sanitaire opérationnel.</p>	<p>Compléments d'effectifs pour armer réglementairement certains engins.</p> <p>Difficulté à engager simultanément un MEA et un engin incendie du CIS de Laruns.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Mutualiser les MEA (risques courants et saisonniers).</p>	<p>Evolution des modes et matériaux de construction.</p> <p>Risques générés par les nouvelles technologies.</p>

2.4 Préconisations

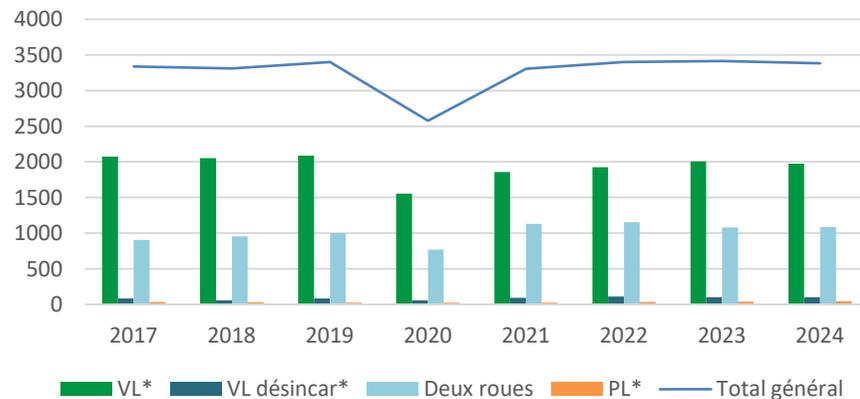
-  Assurer une veille réglementaire relative au mode de construction des bâtiments.
-  Prendre en compte la saisonnalité dans l'affectation des engins.
-  Optimiser l'engagement des moyens incendie.
-  Modifier l'engagement pour les départs incendie en station.
-  Poursuivre la démarche de protection de la santé des personnels.

3 LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

3.1 Présentation

Les interventions pour accident de circulation représentent en moyenne 8 % des interventions réalisées par le SDIS64 chaque année. Plus du tiers de ces interventions implique des deux-roues. Les poids lourds sont impliqués dans 1 % des cas en moyenne (soit en moyenne 30 interventions par an).

Evolution du nombre d'interventions pour les accidents de la circulation



*VL : Véhicule Léger / VL désincar : notion d'incarcéré à l'appel / PL : Poids Lourds.

Les progrès techniques et l'évolution du parc de véhicules complexifient les interventions qui nécessitent de la désincarcération eu égard aux matériaux, technologies ou dispositifs employés (airbag, batterie, renforts, etc.). Ces contraintes obligent les sapeurs-pompiers à disposer d'informations spécifiques à chaque véhicule pour pouvoir porter secours efficacement. Le faible nombre d'interventions et cette technicité grandissante nécessitent une mise à jour régulière des connaissances et des matériels.

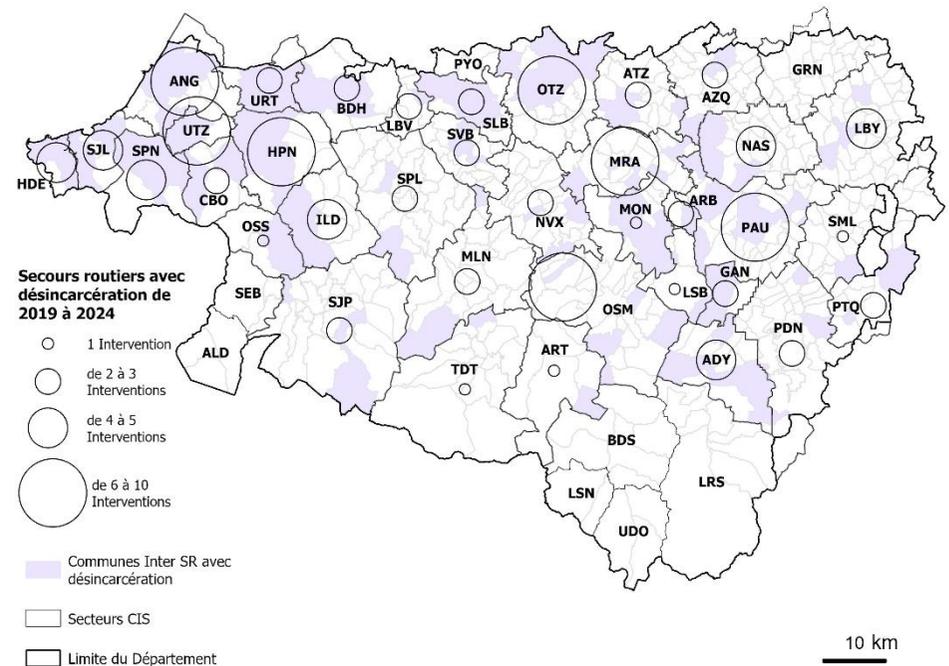


Focus sur les désincarcérations

Sur la période 2019-2024, le SDIS64 a engagé en moyenne 90 fois des secours pour des accidents de la circulation avec des personnes potentiellement incarcérées. Il s'avère qu'en moyenne, 23 interventions nécessitent des opérations de désincarcération soit moins de 1 % du nombre moyen d'accidents de la circulation.



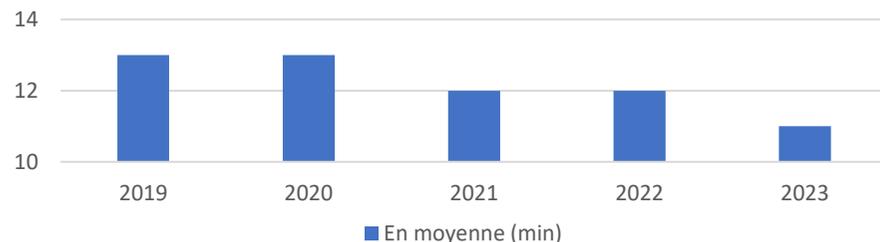
Ces interventions avec désincarcération sont réparties géographiquement comme suit :



3.2 Réponse opérationnelle

Les Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) sont les premiers maillons de la réponse du SDIS64. Ils sont au besoin complétés par des engins de désincarcération ou de balisage. En moyenne, le premier engin sur les lieux arrive en 12 minutes.

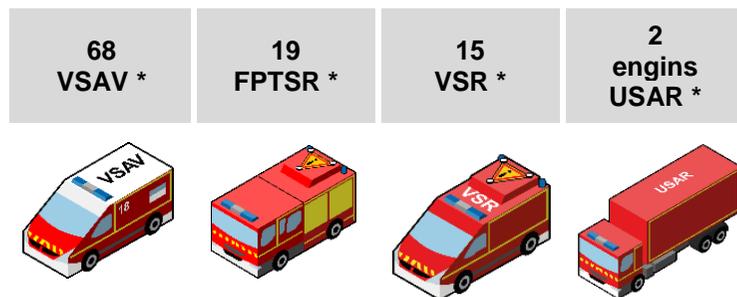
Délai de route des engins de désincarcération
(intervention avec désincarcération)



Délai d'arrivée sur les lieux

< 10 min	< 15 min	< 20 min	< 25 min
42,4 %	68,6 %	86,4 %	94,9 %

Pour 95 % de ces interventions, nécessitant une désincarcération, les engins de désincarcération sont sur les lieux en moins de 25 minutes et permettent de traiter les 23 désincarcérations annuelles.



* VSAV : Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes / FPTSR : Fougou Pompe Tonne Secours Routier / VSR : Véhicule de Secours Routier / USAR : Unité de Sauvetage, d'Appui et de Recherche.

3.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>La quasi-totalité des personnels est formée au secours routier.</p> <p>Délai moyen d'arrivée sur les lieux du 1^{er} engin.</p> <p>Matériels de désincarcération adaptés pour les véhicules légers.</p>	<p>Peu de personnels formés à la désincarcération de véhicules lourds.</p> <p>Délai important d'arrivée sur les lieux du matériel de désincarcération lourd notamment à l'ouest.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Compléter la dotation en matériel de désincarcération lourde.</p> <p>Former un réseau de référents en secours routier (en fonction des secteurs impactés).</p>	<p>Les opérations de désincarcération se complexifient.</p> <p>Raréfaction des opérations de désincarcération.</p> <p>Hausse du coût de la formation (achat d'épaves, temps de formation).</p>

3.4 Préconisations

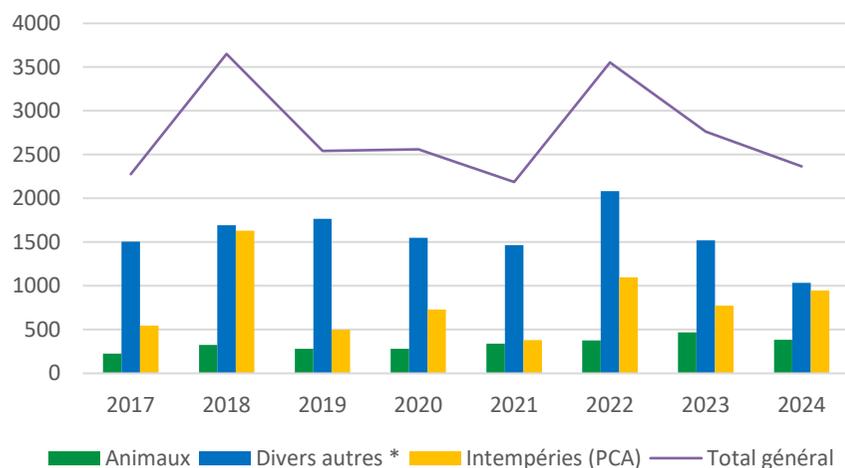
Graduer la réponse opérationnelle en définissant des niveaux d'engagement.

4 LA PROTECTION DES PERSONNES, DES ANIMAUX, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

4.1 Présentation

La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement inclut, notamment, les interventions pour fuites d'eau, inondations, objets menaçant de tomber et l'assistance aux animaux. Le nombre de ces interventions a fortement diminué durant la période de la COVID-19.

Evolution du nombre d'interventions PPBE



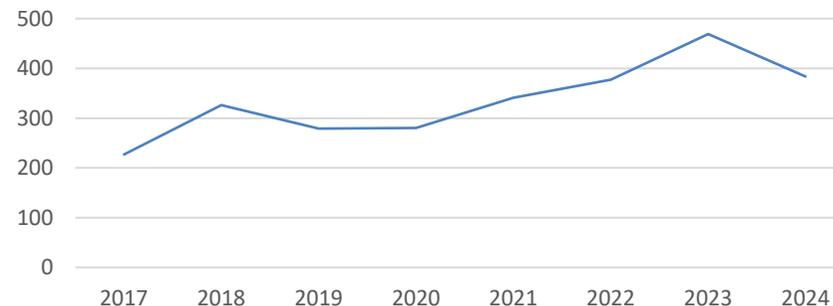
*Ascenseurs bloqués, nids d'hyménoptères, etc.

Les statistiques annuelles varient notamment en raison des événements climatiques. Sur la période de 2017 à 2024, elles représentent moins de 6 % des interventions globales du SDIS64 et en moyenne 8 interventions par jour.

L'incendie de Notre-Dame de Paris a rappelé la nécessité d'anticiper la préservation du patrimoine culturel. Le département compte de très nombreux monuments historiques (378 en 2014 (source INSEE)) à l'image du château de Pau et de la cathédrale de Bayonne.

La loi Matras du 25 novembre 2021 renforce les compétences et missions exercées par les SDIS en matière de protection des animaux.

Evolution du nombre d'interventions pour les animaux



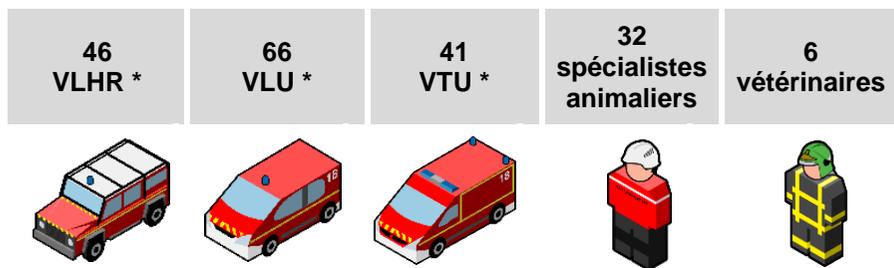
Les SDIS sont amenés à intervenir pour des animaux domestiques ou de rente ainsi que pour des Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC). Les opérations liées aux animaux ont augmenté d'environ un tiers en 5 ans.

L'élevage est omniprésent avec 575 000 brebis présentes principalement en zones montagneuses et environ 100 000 vaches réparties sur le département (source : chambre de l'agriculture des Pyrénées-Atlantiques).

Le réchauffement climatique impacte le département qui recense de nouvelles espèces (mygales andalouses, serpents des blés, perruches).

4.2 Réponse opérationnelle

Chaque Centre d'Incendie et de Secours (CIS) du SDIS64 dispose de matériels roulants ainsi que de lots projetables conditionnés en caisses (assèchement / épuisement / bâchage / tronçonnage, etc.) pour effectuer ces opérations diverses. En complément, le centre logistique et technique du SDIS64 dispose de réserves opérationnelles importantes qui peuvent être mises à disposition des CIS en tout temps. Elles comprennent divers matériels notamment des bâches, motopompes, matériels d'assèchement ou d'épuisement, etc.



*VLHR : Véhicule de Liaison Hors Route / VLU : Véhicule Léger Utilitaire / VTU : Véhicule Tout Usage.

Les 153 véhicules constituant le parc engins sont mobilisables pour traiter les divers risques précités et permettent d'acheminer des matériels d'intervention sous forme de lots. Cette capacité de projection par lots pourrait permettre de rationaliser et d'optimiser le parc engins.

La participation du SDIS64 à la sauvegarde des œuvres d'art dans le cadre d'un sinistre quel qu'il soit nécessite d'avoir été préparée notamment grâce à la rédaction de plans de sauvegarde des biens culturels.



Maquette 3D réalisée par le SDIS64 à partir d'une prise de vue de drone.

23 CIS sont dotés d'un lot animalier permettant d'intervenir en sécurité avec du matériel adapté. Les CIS d'Anglet et de Pau sont identifiés en qualité de centres supports. Les spécialistes animaliers peuvent être renforcés dans leurs missions par l'Unité de Sauvetage, d'Appui et de Recherche (USAR) telle que précisée dans le chapitre « risque d'effondrement bâtimentaire ».



4.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Mobilisation rapide des effectifs en cas de crise / évènement météorologique.</p> <p>Existence de lots adaptés aux divers risques et projetables simplement.</p> <p>Répartition des moyens sur le territoire.</p>	<p>Insuffisance de plans de sauvegarde des biens culturels.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Engager des spécialistes animaliers et des vétérinaires facilitant certaines interventions (feux de bâtiments agricoles, etc.).</p>	<p>Intensification des phénomènes météorologiques (fréquence et gravité).</p>

4.4 Préconisations

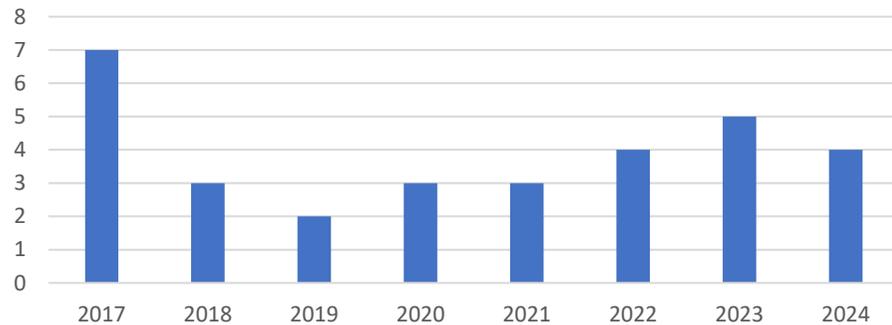
- Privilégier le déploiement de lots opérationnels.
- Initier, en lien avec la préfecture, une démarche de rédaction des plans de sauvegarde des biens culturels.
- Modifier les conditions d'engagement des spécialistes animaliers.

5 LE RISQUE D'EFFONDREMENT BÂTIMENTAIRE

5.1 Présentation

Les services départementaux d'incendie et de secours sont amenés ponctuellement à intervenir sur des désordres bâtimentaires ou des effondrements de bâtiments. Ils peuvent se produire dans le cadre de séismes, mouvements de terrain, inondations, affaissements de terrain, édifices menaçant ruine, mais aussi lors d'incendies ou d'explosions.

Evolution du nombre d'interventions pour les risques bâtimentaires

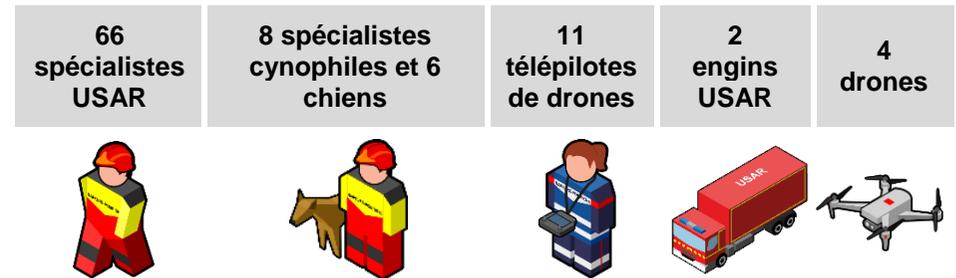


5.2 Réponse opérationnelle

Pour assurer le secours à victimes sur ce type de sinistre, le SDIS64 dispose de personnels spécialisés capables d'intervenir en milieu effondré ou instable. Ces agents font partie de l'équipe USAR (Unité de Sauvetage, d'Appui et de Recherche) et sont basés dans les centres d'Anglet et de Pau. Cette équipe est renforcée au besoin par des spécialistes de l'équipe cynophile (personnes ensevelies / recherche de victimes potentielles) et de l'équipe drone.



Le matériel en dotation permet de répondre aux principales exigences définies dans les standards internationaux (recherche et localisation de victimes, découpe, percement, levage, sauvetage).



Au-delà des expertises approfondies réalisées par des professionnels qualifiés, 7 agents USAR sont formés à l'évaluation bâtimentaire d'urgence visant à assurer :

- la reconnaissance avec évaluation d'urgence de la stabilité des bâtiments ;
- la prise en compte des risques potentiels et le conseil ;
- l'évaluation de la possibilité pour les utilisateurs du bâtiment de réintégrer l'édifice.



Scénarios et analyse de la réponse opérationnelle

Scénarios	SDIS64	Renforts zonaux	Renforts nationaux
Evaluation bâtimentaire d'une habitation ou d'un petit immeuble			
Secours à victimes suite à un effondrement d'un petit immeuble			
Secours ou évaluation suite à un sinistre d'ampleur			

■ Réponse adaptée ■ Non systématique

5.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Nombre et disponibilités des spécialistes.</p> <p>Possibilité d'utiliser un vecteur aérien pour faire des reconnaissances.</p>	<p>Anticiper le renouvellement d'encadrement de la spécialité.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Travailler en binôme d'évaluateurs avec des chefs d'unités (évaluation bâtimenaire).</p> <p>Déployer les spécialistes USAR sur d'autres types d'interventions.</p> <p>Sensibiliser la chaîne de commandement au risque bâtimenaire.</p>	<p>Multiplication des interventions hors du champ missionnel notamment pour les édifices menaçant ruine.</p>

5.4 Préconisations

 Faire évoluer l'approche du risque bâtimenaire.



PARTIE 3

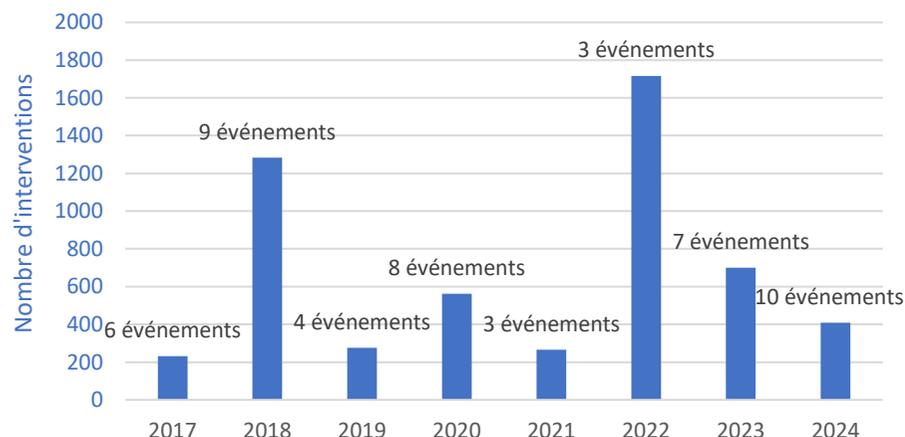
LES RISQUES NATURELS

1 LES RISQUES CLIMATIQUES

1.1 Présentation

Le changement climatique a pour conséquence une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des phénomènes naturels tels que les canicules, tempêtes, précipitations intenses, érosion côtière, ou encore avalanches et fonte des neiges.

Nombre d'interventions multiples et nombre d'événements les ayant générées



2010 : la tempête Xynthia traverse le département causant le décès de 2 personnes et des dégâts importants dans les vallées du Barétous, d'Aspe et d'Ossau.

2022 : un violent orage de grêle localisé touche l'est du département engendrant plus de 1 500 interventions et nécessitant des renforts nationaux.

Les inondations sont récurrentes :

Les inondations de plaine concernent les rivières de plaine ainsi que l'aval des gaves et de l'Adour.



1952 : de fortes pluies provoquent des crues départementales majeures causant le décès de 6 personnes et nécessitant de nombreuses évacuations.

Les inondations rapides impactent l'essentiel des cours d'eau du département.



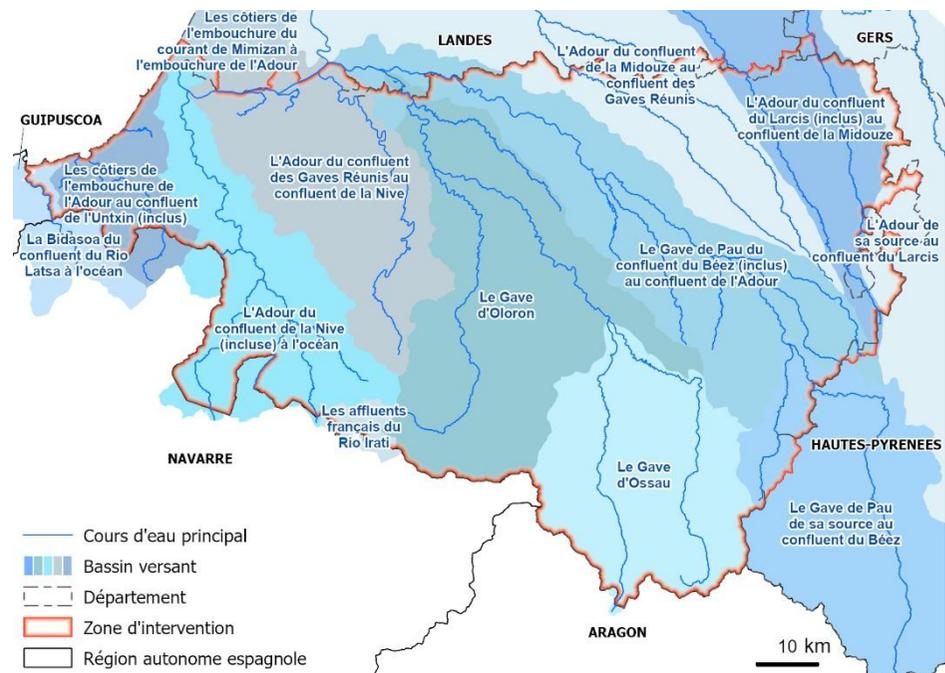
2018 : une crue exceptionnelle du Saleys inonde massivement le centre-ville de Salies-de-Béarn.

2024 : la dépression Kirk génère de fortes précipitations, provoque 200 interventions en quelques heures.

Les crues torrentielles se produisent sur l'amont des bassins versants de la Nivelle, du Saison et des gaves.



2024 : un effondrement de la route nationale 134 conduit à un isolement des communes d'Urdoz et Borce.



Le ruissellement pluvial se produit lors de violents orages en particulier dans les cuvettes ou pieds de versants des zones urbaines et péri-urbaines.



2013 : des inondations dans plusieurs quartiers de Pau, Gelos, Mazères-Lezons.

Les inondations par submersion marine touchent les estuaires de l'Adour, de la Nivelle, de l'Untxin et de l'Uhabia et les baies d'Hendaye et de Biarritz.



2014 : une forte houle sur le secteur d'Hendaye et de Biarritz provoque des dégâts sur la zone urbaine de proximité.

La rupture de barrage entraîne une inondation de type onde de submersion. Le département n'a pas connu d'accident de ce type.

1.2 Réponse opérationnelle

Chaque Centre d'Incendie et de Secours (CIS) du SDIS64 dispose de matériels roulants ainsi que de lots projetables conditionnés en caisses (assèchement / épuisement / bâchage / tronçonnage, etc.) pour effectuer ces opérations diverses. En complément, le centre logistique et technique du SDIS64 dispose de réserves opérationnelles importantes qui peuvent être mises à disposition des CIS en tout temps. Elles comprennent divers matériels notamment des bâches, motopompes, matériels d'assèchement ou d'épuisement, etc.

En complément, pour traiter les conséquences d'événements majeurs, la réponse opérationnelle repose sur une doctrine dite de gestion des interventions multiples qui permet de qualifier l'ampleur du phénomène et d'adapter les moyens nécessaires. Elle repose sur la constitution de groupes opérationnels :

Groupe inondation / épuisement / tempête



1 VLHR *



2 CCFM *



2 VTU * (+ lots)

Groupe pompage grande capacité



1 VLHR



VLHR + MPEGD *



VLHR + MPEGD

*VLHR : Véhicule de Liaison Hors Route / CCFM : Camion-Citerne Feux de forêt Moyen / VTU : Véhicule Tout Usage / MPEGD : MotoPompe d'Epuisement Grand Débit.

L'engagement de moyens spécialisés permet de compléter cette réponse :

67 SEV *	21 GRIMP *	10 BLS	4 DRONES	DRAGON 64 (PAU)	ECU 64 (BIARRITZ)
-----------------	-------------------	---------------	-----------------	------------------------	--------------------------



*SEV : Sauveteurs en Eaux Vives / GRIMP : Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux / BLS : Bateau Léger de Sauvetage.

Scénarios et analyse de la réponse opérationnelle

Scénarios	SDIS64	Renforts zonaux	Renforts nationaux
Evénement localisé à une zone géographique peu étendue			
Evénement d'ampleur départemental			
Evénement de type catastrophe naturelle			

■ Réponse adaptée

■ Non systématique

Il pourrait également être fait appel aux secours transfrontaliers.

1.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Capacité à monitorer et à anticiper un événement.</p> <p>Procédure spécifique de gestion des opérations multiples.</p> <p>Mobilisation des effectifs en cas d'événement majeur.</p> <p>Support possible de vecteurs aériens.</p>	<p>Complexité à coordonner l'engagement de spécialistes.</p> <p>Doctrine spécifique prenant insuffisamment en compte la phase de reconnaissance.</p> <p>Partage d'informations interservices.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Disposer de cartographies recensant les enjeux et les zones de débordement.</p> <p>Augmenter les effectifs spécifiques formés à la procédure de gestion des opérations multiples.</p> <p>S'appuyer sur les plans de prévention et opérationnels pouvant faciliter les interventions.</p>	<p>Dérèglement climatique exposant davantage le département.</p>

1.4 Préconisations

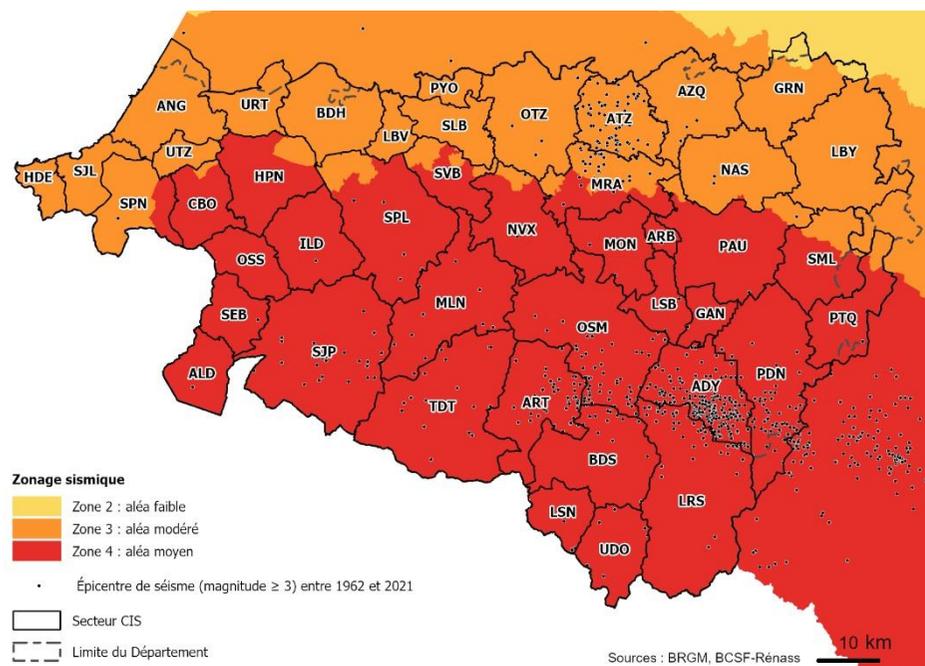
- Réviser la doctrine de gestion des opérations multiples.
- Former les cadres aux évolutions de doctrine de gestion des opérations multiples.
- Consolider les échanges interservices lors de la mise en œuvre de la procédure "opérations multiples".

2 LE RISQUE DE SÉISME ET DE MOUVEMENT DE TERRAIN

2.1 Présentation

2.1.1 Les séismes

La chaîne pyrénéenne constitue une zone sismique particulièrement marquée en France : quelques 200 séismes d'une magnitude supérieure à 2 s'y produisent chaque année.



En outre, une activité sismique a été constatée sur le secteur du bassin de Lacq. Un séisme de magnitude 3,1 est survenu sur ce secteur le 23 janvier 2025.

2.1.2 Les mouvements de terrain

Ils regroupent un ensemble de déplacements de terrain, plus ou moins brutaux, d'origine naturelle ou humaine et peuvent se traduire par des glissements de terrain, chutes de blocs, érosions du littoral, effondrements, coulées de boue, retraits et gonflements des argiles. Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel / dégel.

Cas du littoral basque : des falaises instables

Dans le cadre de l'observatoire de la côte Aquitaine, des analyses ont mis en exergue deux facteurs favorisant les glissements de terrain : une houle importante et de forts cumuls de pluie.

Des recommandations en matière de sécurisation ont été émises et un protocole d'intervention pour la fermeture préventive de la corniche basque (RD 912 et voies communales) est expérimenté depuis avril 2024.



© DR- Sud Ouest

Le massif montagneux : des glissements de terrain et des éboulements rocheux

Glissements de terrain, chutes de pierres et éboulements menacent les vallées du département. Ces dangers naturels difficilement prévisibles ont une cinétique rapide ce qui les rend extrêmement dangereux. Les glissements de terrain se produisent sur des sols en pente qui se gorgent d'eau lors de fortes pluies.



Le projet européen PYR-MOVE permet d'étudier ces mouvements sur les secteurs de Gourette et Laruns.



1967 : le séisme d'Arrette (magnitude locale estimée à 5,3 sur l'échelle de Richter) occasionne un décès et une vingtaine de blessés. Près de 80 % du village est impacté.



2021 : effondrement sur la commune d'Ixassou ayant conduit à la destruction d'une maison et à la coupure d'une voie SNCF.

2024 : effondrement de la route nationale 134 entraînant un isolement des communes d'Urdos et Borce.

Les cavités

Les cavités désignent des espaces souterrains ou des dépressions formés dans le sol et la roche. Elles peuvent résulter de phénomènes d'érosion ou de failles.

Elles sont présentes dans 106 communes du département. Les communes d'Arette, Laruns et Sainte-Engrâce dénombrent, à elles seules, plus de 60 cavités sur leur territoire.

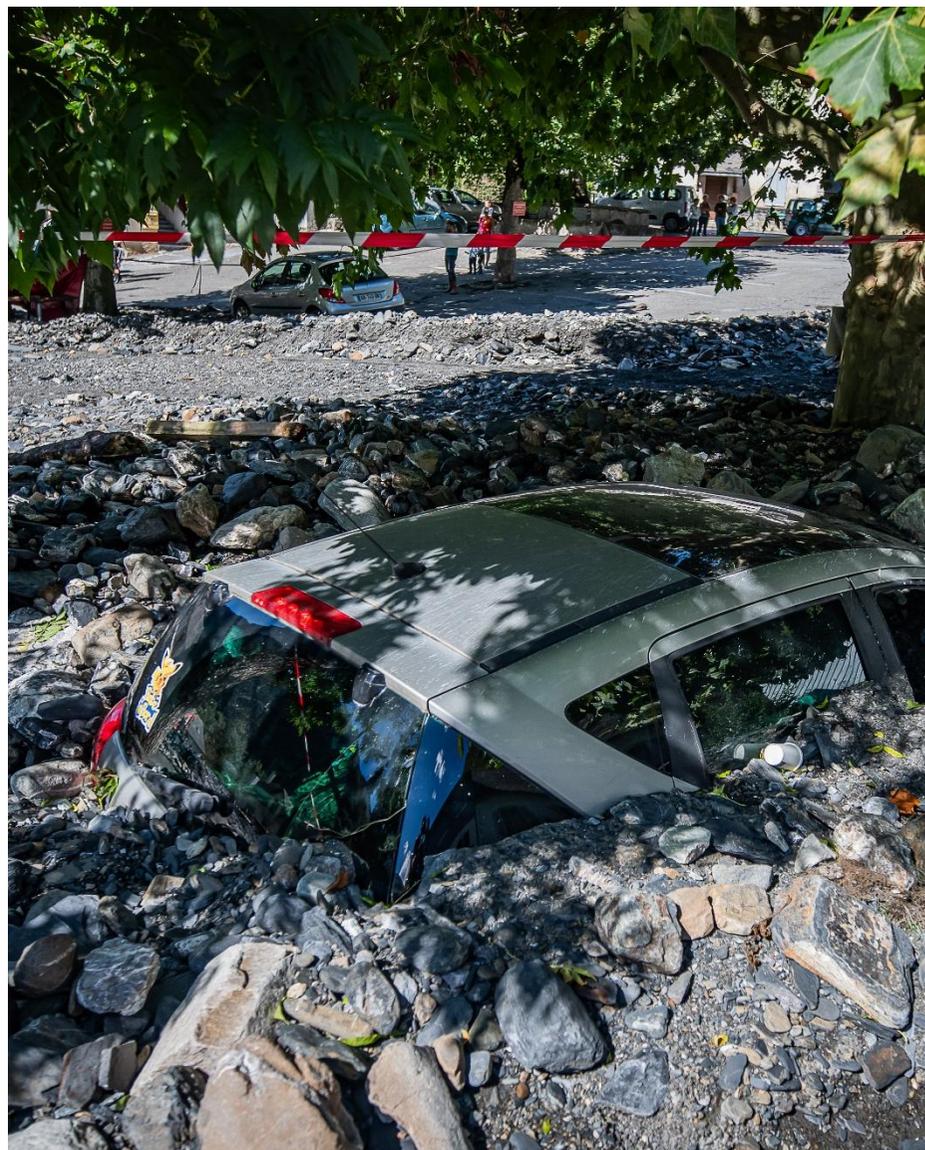
2.2 Réponse opérationnelle

Les risques sismiques et mouvements de terrain génèrent des atteintes aux structures qui nécessitent une réponse opérationnelle similaire à celle précisée dans le chapitre « le risque d'effondrement bâti » du présent document.

Scénarios envisageables et analyse de la réponse opérationnelle

Scénarios	SDIS64	Renforts zonaux	Renforts nationaux
Coulée de boue localisée			
Effondrement d'un flanc de montagne sur des habitations			
Séisme de magnitude significative			

Réponse adaptée
 Non systématique

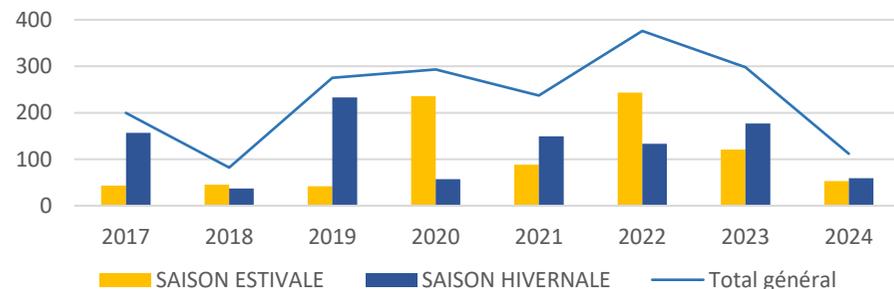


3 LE FEU DE FORÊT (FDF) / LE FEU D'ESPACES NATURELS (FEN)

3.1 Présentation

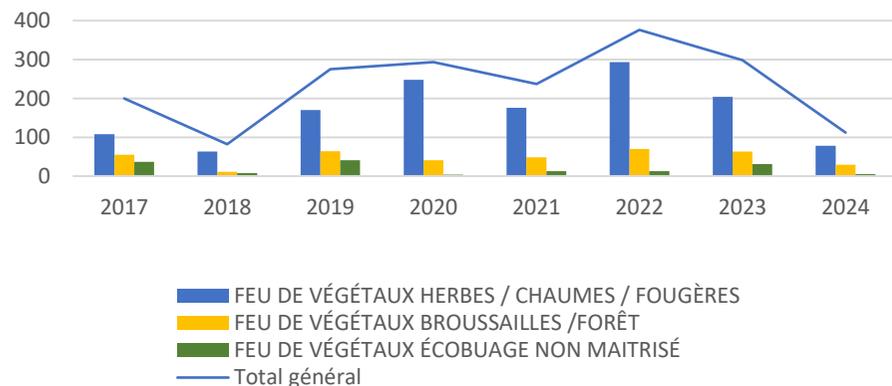
Le département compte 316 communes présentant des risques de FDF/FEN. La végétation couvre la moitié du territoire soit 375 203 ha. La forêt, à elle seule, représente 286 034 ha et se situe principalement en zone montagneuse.

Evolution du nombre d'interventions et saisonnalité des feux d'espaces naturels



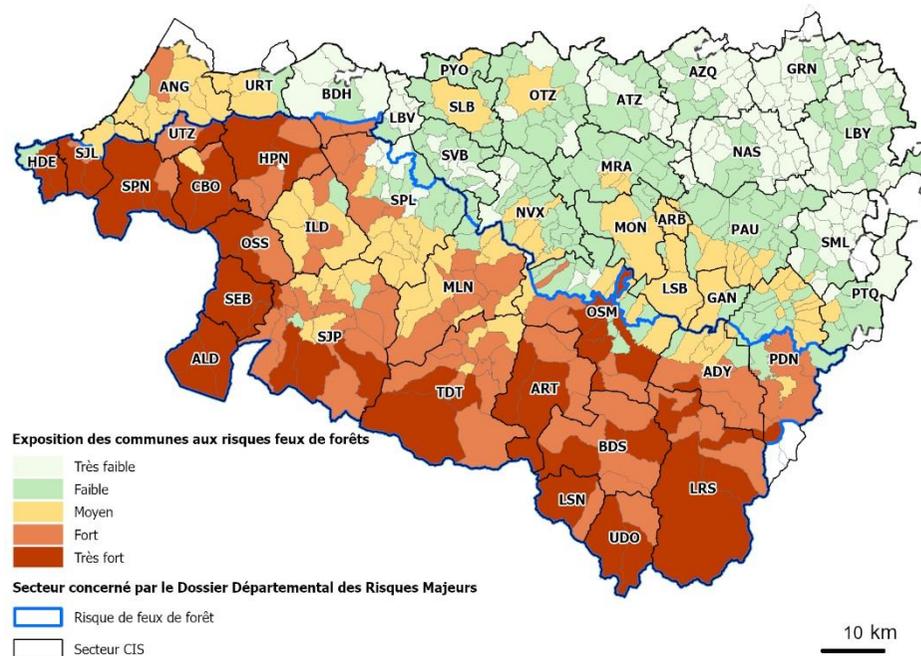
Le département ne connaît pas de réelle rupture en matière de saisonnalité de feux de végétaux, du fait de la pratique des écobuages en période hivernale et printanière.

Evolution du nombre de feux d'espaces naturels



Le sud du département est particulièrement exposé au risque d'incendie, en raison du relief et des pratiques d'écobuage.

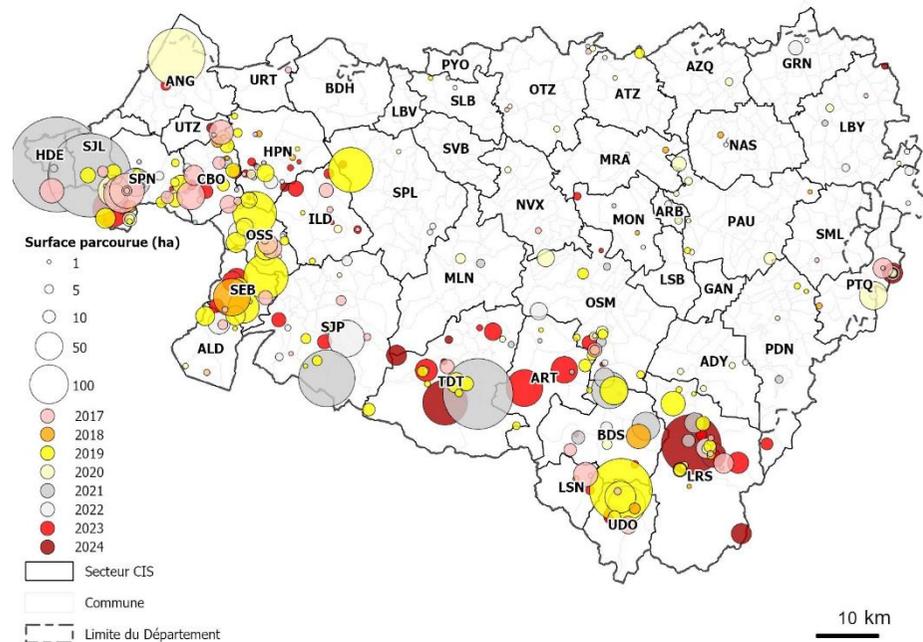
Les communes de Saint-Jean-de-Luz, Bidart et Anglet sont également soumises à un risque spécifique du fait d'une importante interface habitats / forêts. Ainsi, les 300 hectares de la forêt du Pignada sur la commune d'Anglet présentent un risque fort.



2020 : feu de 90 hectares de forêt au cœur de la commune d'Anglet, affectant également plusieurs bâtiments.

2021 : feu de 700 hectares dans le massif de la Rhune.

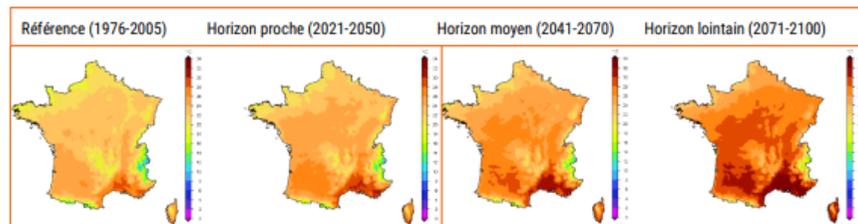
En moyenne, 150 feux brûlent entre 100 à 500 hectares par an.



L'écobuage ou feu pastoral est une pratique contribuant à l'entretien des pâturages d'estive et au maintien de l'ouverture des milieux. La pratique est réglementée par arrêté préfectoral et soumise à autorisation du maire.

Une centaine de communes sont dotées d'une commission d'écobuage. 80 % des chantiers réalisés dans le département sont organisés dans ces commissions.

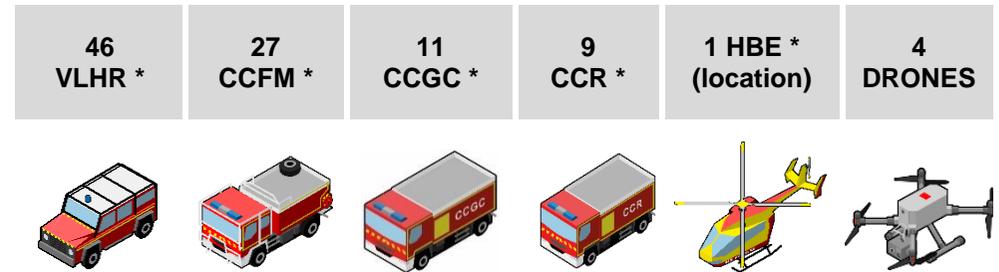
La hausse des températures dans les cinquante prochaines années au sein de la zone sud-ouest augmentera l'occurrence des feux et leur complexité. Au-delà de la réponse départementale, le SDIS64 pourrait être davantage sollicité pour intégrer les dispositifs de renforts zonaux ou nationaux.



Source : DRIAS- 2020

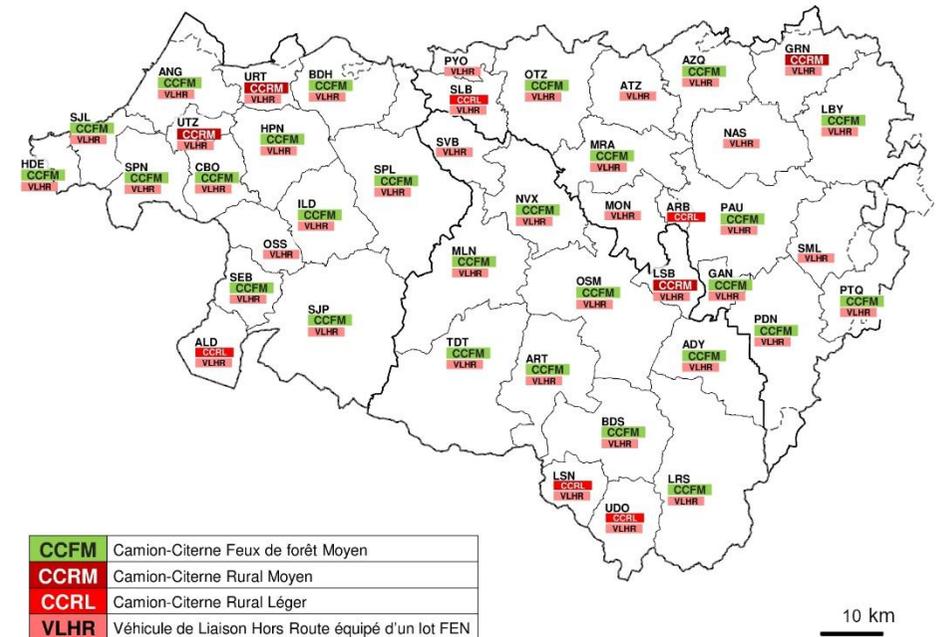
3.2 Réponse opérationnelle

Afin de prendre en compte les spécificités du département, la réponse du SDIS64 s'appuie sur des unités FEN composées de 1 Camion-Citerne Feux de forêt (CCF) et 1 Véhicule de Liaison Hors Route (VLHR) qui permettent une attaque rapide d'un feu naissant.



*VLHR : Véhicule de Liaison Hors Route / CCFM : Camion-Citerne Feux de forêt Moyen / CCGC : Camion-Citerne Grande Capacité / CCR : Camion-Citerne Rural / HBE : Hélicoptère Bombardier d'Eau (en location).

Le maillage opérationnel est homogène sur l'ensemble du territoire.



3.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Politique départementale des écobuages encadrée.</p> <p>Plan de formation accéléré.</p> <p>Intégration de la technique du brûlage dirigé dans la doctrine départementale.</p>	<p>Armabilité des centres en spécialistes.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Constituer une équipe départementale de cadres feux tactiques.</p> <p>Améliorer la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et la cartographie.</p> <p>S'appuyer sur le plan départemental de protection de la forêt contre les incendies.</p> <p>Valoriser le « coût du sauvé ».</p>	<p>Augmentation de l'activité touristique.</p> <p>Effets du réchauffement climatique.</p> <p>Simultanéité des écobuages hors de contrôle.</p> <p>Augmentation de la masse de combustible en raison de la déprise agricole et pastorale.</p>

3.4 Préconisations

- 

Participer à des actions de prévision en matière de défense des forêts contre les incendies.
- 

Poursuivre la déclinaison de la doctrine départementale feux d'espaces naturels.
- 

Entamer une étude sur le renouvellement des Camions-Citernes Feux de forêt (CCF) typés « montagne ».



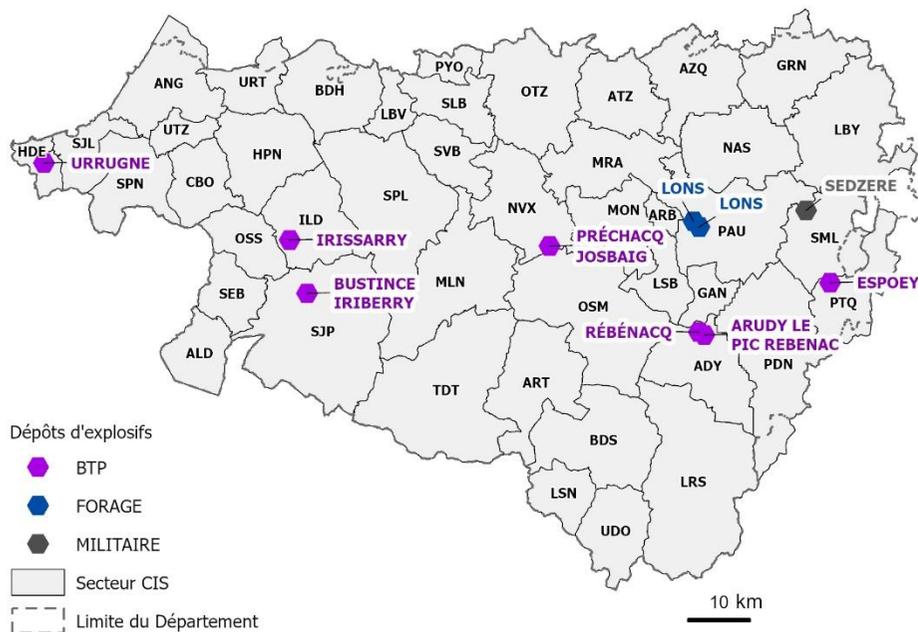
PARTIE 4

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

1 LES DÉPÔTS D'EXPLOSIFS

1.1 Présentation

Le territoire compte plusieurs dépôts d'explosifs à usage civil ou militaire susceptibles de générer des risques pour les populations, les biens et les équipements avoisinants.



1.2 Réponse opérationnelle

La réponse du SDIS64 est assurée avec les moyens du risque courant tant incendie que du secours et soins d'urgence aux personnes, complétés par des moyens spécifiques comme l'équipe USAR (Unité de Sauvetage, d'Appui et de Recherche), les équipes cynotechniques (personnes ensevelies / recherche de victimes potentielles), risques technologiques, au besoin complétés par des démineurs de la sécurité civile.

Engins de lutte contre l'incendie	68 ambulances	2 engins USAR *	1 VDET *
			

*USAR : Unité de Sauvetage, d'Appui et de Recherche / VDET : Véhicule de DETection.

127 sapeurs-pompiers risques chimiques	66 spécialistes USAR	8 spécialistes cynophiles et 6 chiens	4 drones
			

1.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
Couverture du risque adaptée.	Diversité des types d'explosifs.
Présence d'un centre de déminage dans la zone.	Zones d'habitat et d'activités à proximité du risque.
OPPORTUNITES	MENACES
Poursuivre les partenariats interservices.	Actes de malveillance.

1.4 Préconisations

- Poursuivre le partenariat avec l'unité départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).
- Améliorer la connaissance des personnels dans le domaine des risques explosifs.

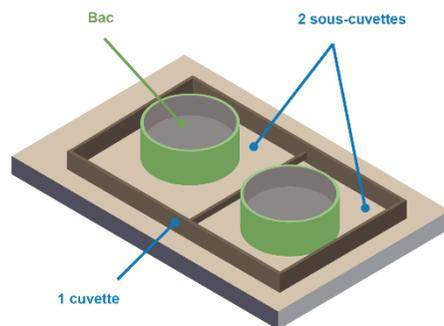
2 LES DÉPÔTS D'HYDROCARBURES

2.1 Présentation

Le territoire compte plusieurs dépôts d'hydrocarbures dont deux sites majeurs classés SEVESO situés au port de Bayonne et sur la plateforme industrielle de Lacq. Le principal risque demeure l'incendie. Il peut notamment impliquer deux types d'hydrocarbures à savoir les produits polaires (ex : alcool) et non polaires (ex : gasoil, essence).

Les dépôts sont essentiellement constitués de postes de transvasement, de bacs (réservoirs) potentiellement équipés de dispositifs de rétention. Les scénarios à prendre en compte sont :

- l'incendie lors des phases de chargement / déchargement ;
- l'incendie de bac (réservoirs) ;
- l'incendie dans la cuvette de rétention.



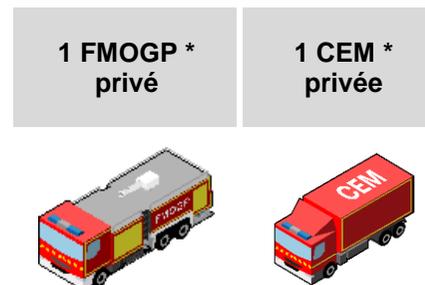
2015 : un feu de bac d'hydrocarbures dans les Bouches du Rhône (70 minutes d'extinction).

2005 : l'extinction d'un feu de rétention en Angleterre a nécessité 5 jours d'action et l'emploi de moyens nationaux.

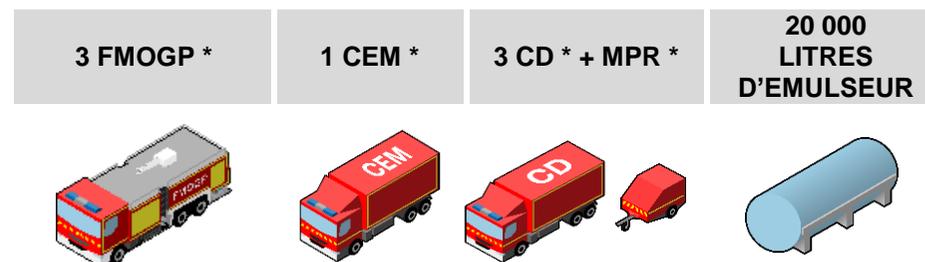
2.2 Réponse opérationnelle

Au regard de la réglementation, ces dépôts sont autonomes pour procéder à l'extinction d'un incendie dans le cadre de leurs plans d'opération interne. Ils disposent de moyens internes permettant une détection rapide combinée à des dispositifs d'extinction fixes. L'agent extincteur utilisé est constitué d'eau et d'émulseur. Ainsi, les industriels sont dotés de réserves dimensionnées.

Cependant, en cas de sinistre majeur, les moyens du SDIS64 seront sollicités en renfort. Dans le cadre de conventions, les industriels et le SDIS64 peuvent faire appel à la société privée « SOciété BEarnaise de Gestion Industrielle (SOBEGI) » dont les moyens sont :



Les moyens du SDIS64 sont :



*FMOGP : Fourgon MOusse Grande Puissance / CEM : Cellule EMulseur / CD + MPR : Camion Dévidoir + MotoPompe Remorquable.

Les FMOGP du SDIS64 sont utilisés dans le cadre des feux d'hydrocarbures et également pour d'autres sinistres particuliers ou d'ampleur. Ainsi, depuis 2020, ils ont été engagés en opération à 75 reprises (dont 49 fois pour celui affecté à Anglet, 16 pour celui de Mourenx-Artix, 10 pour celui d'Orthez). Aucune intervention n'a été réalisée par le SDIS64 dans ces dépôts d'hydrocarbures.

Scénarios et analyse de la réponse opérationnelle

Scénarios	Industriels	SDIS64	Renforts zonaux et nationaux
Feu sur les installations de chargement / déchargement			
Feu de bac			
Feu dans une cuvette de rétention			

■ Réponse adaptée ■ Non systématique



2.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
Autonomie des dépôts pour assurer l'extinction.	Traitement de la pollution atmosphérique.
OPPORTUNITES	MENACES
<p>S'appuyer sur la nouvelle réglementation relative aux émulseurs.</p> <p>Disposer d'une doctrine opérationnelle préétablie.</p>	<p>Scénario majorant non maîtrisé.</p> <p>Impact médiatique.</p>

2.4 Préconisations

- Finaliser la doctrine opérationnelle « feux de liquides inflammables ».
- Réaliser des manœuvres incendie d'ampleur sur site.
- Optimiser l'utilisation des FMOGP et la complémentarité avec les moyens privés.

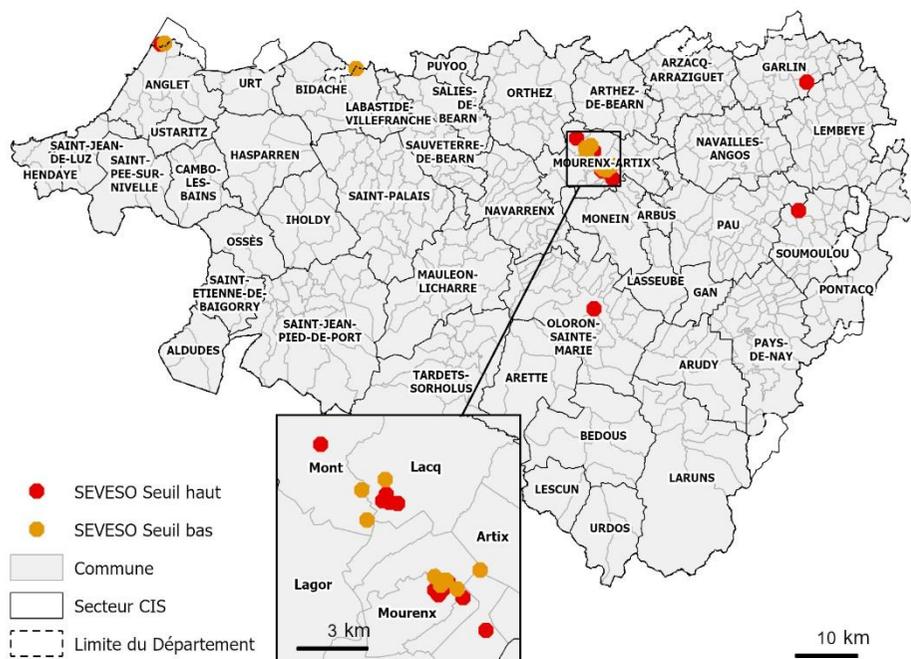
3 LES SITES À RISQUES INDUSTRIELS

3.1 Présentation

Le département des Pyrénées-Atlantiques compte un nombre important de sites industriels, majoritairement sur le bassin de Lacq et le port de Bayonne.

Les principaux sites industriels à risque sont classés selon la réglementation SEVESO :

- seuil haut (SH) : 16 sites dont 13 sur la zone industrielle de Lacq ;
- seuil bas (SB) : 7 sites sur la zone industrielle de Lacq.



Perspectives d'évolution du secteur

L'évolution des modes de consommation entraîne la construction de grands entrepôts logistiques sur le territoire. Ils sont composés de cellules de superficies importantes, susceptibles de contenir des produits de toute nature.

Trois projets industriels sont à l'étude sur la zone de Lacq pour la période 2025 à 2030 destinés :

- à la production d'hydrogène ;
- à la production de 200 000 tonnes de e-méthanol ;
- à la production de 75 000 tonnes de e-biokérosène ;
- au recyclage de batteries et aimants ;
- aux systèmes de stockage d'énergie.

Les risques d'inflammabilité et d'explosion liés à ces projets sont déjà présents dans le département.



2001 : l'usine AZF de Toulouse est détruite par l'explosion d'un stock de nitrate d'ammonium causant la mort de 30 personnes, 2 500 blessés et de lourds dégâts matériels.

3.2 Réponse opérationnelle

Les accidents majeurs dans les sites à risques industriels ont une occurrence faible et de graves conséquences dont les effets ci-dessous peuvent se combiner :

- thermiques ;
- mécaniques (résultant d'une onde de choc) ;
- toxiques.



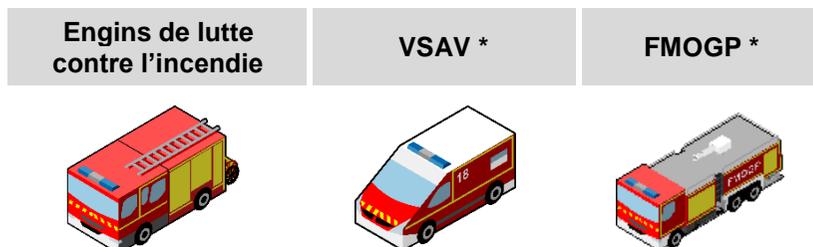
2019 : l'incendie dans l'usine LUBRIZOL à Rouen a généré un nuage de fumées de 22 km de long et 6 km de large.

Le SDIS64 concourt à la prise en compte des conséquences de ces effets sur l'environnement ainsi qu'à des levées de doute liées à des odeurs suspectes.

Ces interventions nécessitent l'engagement de moyens du SDIS64 et mobilisent de nombreux acteurs de la gestion de crise :

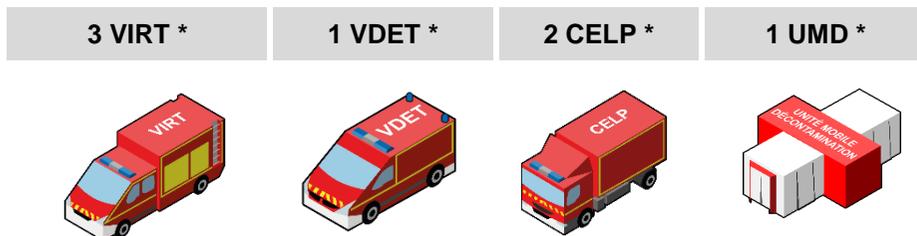
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Agence Régionale de Santé (ARS), Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), etc. ;
- collectivités territoriales ;
- Société BEarnaise de Gestion Industrielle (SOBEGI) ;
- riverains formés par les industriels pour détecter les divers produits incommodes (réseau de « nez »).

La capacité opérationnelle du SDIS64 du risque courant :



* VSAV : Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes / FMOGP : Fourgon MOusse Grande Puissance.

Les moyens risques technologiques du SDIS64 sont :



*VIRT : Véhicule d'Intervention Risques Technologiques / VDET : Véhicule de DETection / CELP : CELLule de Lutte contre les Pollutions / UMD : Unité Mobile de Décontamination.

Les moyens de détection et d'identification du SDIS64 permettent d'identifier un produit et de dresser un périmètre de sécurité pour :

- le risque explosif ;
- le risque radiologique ;
- le risque des particules fines dans l'air ;
- le risque toxique atmosphérique industriel ;
- le risque toxique militaire ;
- les pollutions aquatiques ;
- les produits solides et liquides.

Des simulations de dispersion atmosphérique peuvent être réalisées par des référents départementaux en risques technologiques et permettent d'apporter un conseil au commandant des opérations de secours.

Scénarios et analyse de la réponse opérationnelle

Scénarios	Industriels	SDIS64	Renforts zonaux et nationaux
Odeur suspecte			
Feu de grande ampleur			
Activation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) sur un site			
Activation du PPI sur plusieurs sites			

Réponse adaptée

Non systématique

Il pourrait également être fait appel aux secours spécialisés transfrontaliers dans le cadre des projets européens du Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA risques technologiques) du SDIS64.



3.3 Forces et Faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Compétences de conseil en risque technologique.</p> <p>Nombre de spécialistes.</p> <p>Répartition des moyens sur le territoire.</p> <p>Technicité des matériels du risque technologique.</p>	<p>Engagement partiel des moyens lors des exercices.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Conventionner avec les industriels pour améliorer les capacités de prélèvement.</p> <p>S'appuyer sur les appels à projets européens pour recueillir des financements et engager des renforts.</p>	<p>Implantation de nouvelles industries à risque.</p>

3.4 Préconisations

 Poursuivre la déclinaison de la doctrine départementale risque industriel.

4 LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

4.1 Présentation

Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) survient lors du transit par voie routière, ferroviaire ou canalisations et peut mettre en cause :

- des produits radioactifs ;

Accident routier lors d'un transport de colis radioactif de type médical (produits radioactifs de faible puissance)



© IBA MOLECULAR /DR

Accident lors de la manipulation d'un gammagraphe industriel (produits radioactifs de forte puissance).



© ASN

- des produits chimiques.

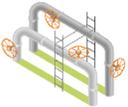
Les conséquences de tels accidents peuvent être :

- l'irradiation et/ou la contamination des personnes et de l'environnement ;
- la formation d'un nuage toxique et/ou inflammable / explosif ;
- l'intoxication de victimes nécessitant la mise en œuvre d'évacuations ou de confinements.



2009 : déraillement de 2 wagons-citernes contenant du gaz de pétrole liquéfié durant la traversée de la ville d'Orthez. Confinement d'une clinique et d'un hôpital. Interruption du trafic ferroviaire durant 5 jours.

2018 : commune d'Etsaut (RN134), un camion-citerne espagnol transportant un produit chimique se renverse dans un ravin et cause la mort du conducteur. Le produit se déverse dans le gage d'Aspe générant une mortalité de la faune sur 3 kilomètres et une interruption du trafic routier pendant 2 jours.

Mode de transport	Nature
Routiers 	Transports de Matières Dangereuses (TMD) ou Radioactives (TMR) Principales routes de circulation : <ul style="list-style-type: none"> • autoroutes : A63, A64, A65 ; • nationales : RN 134 ; • départementales : RD810, RD817, RD936.
Ferroviaires 	TMD ou TMR Gares : Artix, Bayonne, Hendaye, Lacq. Axes ferroviaires : <ul style="list-style-type: none"> • Artix – Dax – Bayonne ; • Bayonne – Hendaye ; • Bayonne – Bordeaux ; • Projet : Pau – Canfranc.
Canalisations. 	Transport de gaz naturel, 568 km. Transport de produits chimiques : <ul style="list-style-type: none"> • pétrole brut, 43 km ; • produits chimiques toxiques, 7km.

4.2 Réponse opérationnelle

La réponse aux risques liés au transport de matières dangereuses s'appuie sur les moyens évoqués dans le chapitre « le risque industriel » du présent document.

Scénarios et analyse de la réponse opérationnelle

Scénarios		Transporteurs / industriels	SDIS64	Renforts zonaux et nationaux
TMR 	Accident impliquant un colis radioactif de type médical			
	Accident impliquant un gammagraphe industriel			
TMD 	Accident de la route avec fuite d'un produit toxique			
Canalisation 	Activation Plan Surveillance et d'Intervention (PSI)			

■ Réponse adaptée ■ Non systématique

Il pourrait également être fait appel aux secours spécialisés transfrontaliers dans le cadre des projets européens POCTEFA (Risques Technologiques) du SDIS64.

4.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
Equipe de reconnaissance radioactive intervenant sur les départements limitrophes. Compétences de conseil en risque technologique. Nombre de spécialistes. Répartition des moyens sur le territoire. Technicité des matériels du risque technologique.	Engagement partiel des moyens lors des exercices.
OPPORTUNITES	MENACES
S'appuyer sur les conventions existantes (SOBEGI, TRANSAID, SNCF Fret, TEREKA). S'appuyer sur les appels à projets européens pour recueillir les financements et engager des renforts.	Participation importante de personnels sur les PSI et notamment d'équipes spécialisées. Développement des modes de transport et de l'activité industrielle. Travaux fréquents impactant le réseau de canalisations.

4.4 Préconisations

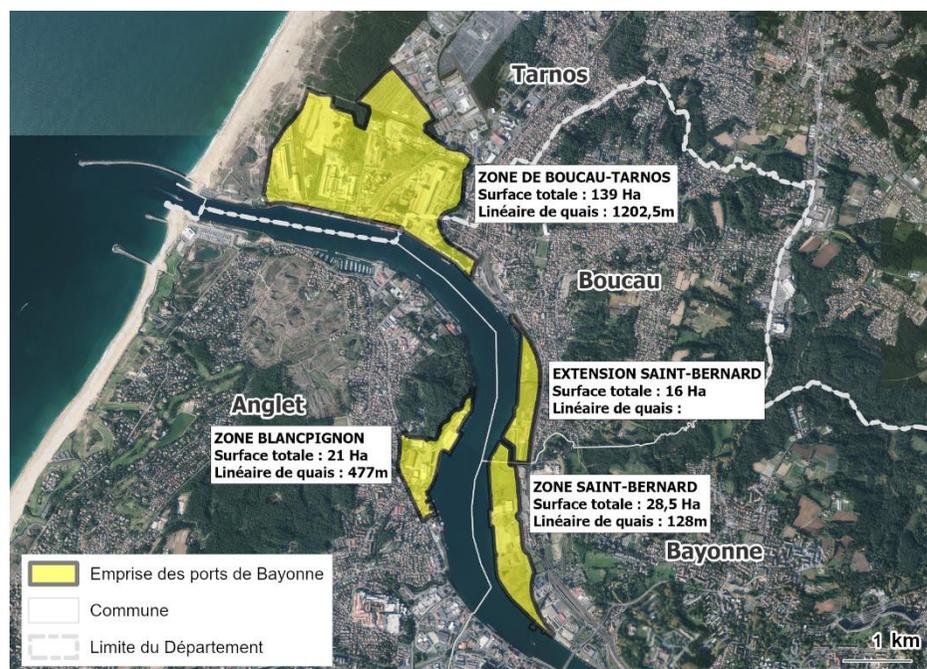
Tenir à jour la cartographie des risques liés au TMD (implantation des canalisations et des sources radioactives).

5 LE PORT DE BAYONNE

5.1 Présentation

Le port de Bayonne est implanté en zone urbanisée, sur les communes de Bayonne, Anglet et Boucau et sur la commune de Tarnos dans le département des Landes.

L'emprise du port de Bayonne s'étend sur près de 200 ha comprenant des quais, des zones de stockage en extérieur, des voies ferrées, des grues de manutention, le ponton flottant du terminal routier.



2020-2025 : port de Bayonne, survenue de 2 incendies sur des sites industriels, 1 incendie sur un bateau à quai et 2 interventions pour pollution liées à des bateaux.



12^{ème} port de commerce français
3^{ème} port régional

2,3 millions de tonnes
+ 12,2 % de trafic en 2023



458
escales
de navires

81 532 tonnes
utilisation des voies ferrées



29 pays et 5 continents
importations et exportations

530 M€
retombées économiques sur le périmètre aquitain



1 000 emplois directs
2 500 emplois indirects

Les matières qui transitent sont essentiellement :

- divers produits agro-alimentaires (maïs, etc.) ;
- des hydrocarbures (pétrole, bitume, etc.) ;
- des produits chimiques (soufre liquide ou solide, etc.) ;
- du métal (ferraille, billettes d'acier, brames en acier) ;
- des engrais ;
- du bois.

5.2 Réponse opérationnelle

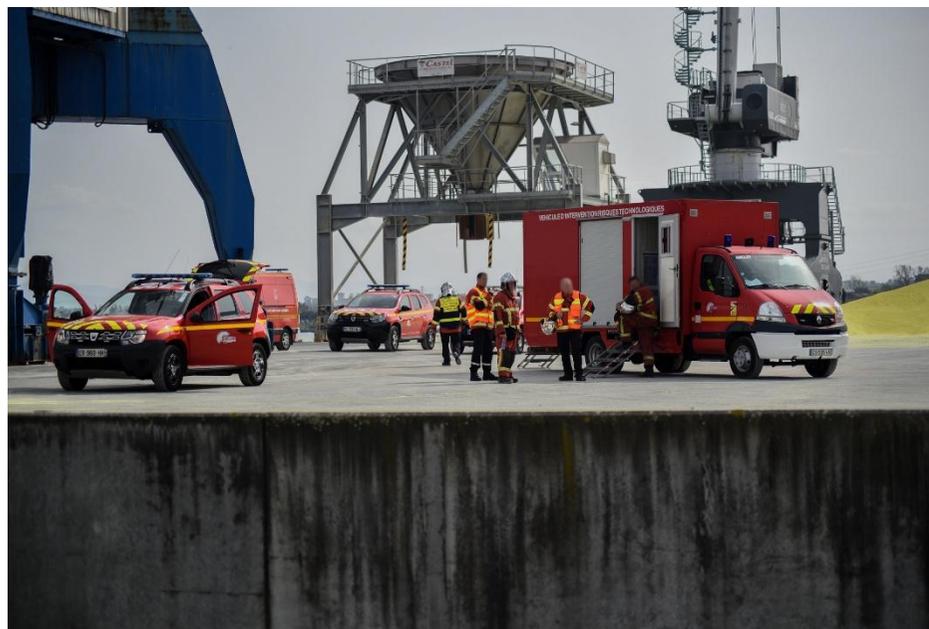
La réponse opérationnelle s'appuie sur les moyens évoqués dans le chapitre « le risque industriel » du présent document.

Scénarios et analyse de la réponse opérationnelle

Scénarios	Industriels	SDIS64	Renforts zonaux et nationaux
Pollution aquatique dans l'emprise du port de Bayonne			
Echouage de bateau			
Incendie d'un bateau			

■ Réponse adaptée

■ Non systématique



5.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Couverture par les moyens du risque courant complétés par les équipes spécialisées.</p> <p>Le port de Bayonne dispose des moyens de lutte adaptés.</p>	<p>Complexité des responsabilités et compétences des acteurs.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Conventionner avec le port pour disposer de ses moyens de lutte contre les pollutions.</p>	<p>Engagement conséquent de personnels.</p>

5.4 Préconisations

Établir un partenariat avec le port de Bayonne.

6 LES TUNNELS ROUTIERS ET FERROVIAIRES

6.1 Présentation

Le département des Pyrénées-Atlantiques compte 7 tunnels routiers dont 1 tunnel binational (tunnel du Somport) et 32 tunnels ferroviaires.

Type	Localisation	Nombre de tunnels	Longueur (en mètres)	Observations
		3	55 à 280	RD802, RD918 et RD934
		2	232 et 8608	Tunnel du Somport (2 865 m en France)
		2	50 et 96	Tranchées couvertes
		1	314	Tunnel de l'Ours (petit train d'Artouste)
		11	40 à 570	Ligne Pau - Bedous
		20	32 à 823	Répartis sur l'ensemble du réseau.
Projets	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un tunnel routier de 460 mètres pour assurer la déviation d'Oloron-Sainte-Marie. Prolongation de la ligne ferroviaire de Bedous à Canfranc. 			



1999 : l'incendie dans le tunnel du Mont-Blanc cause la mort de 39 personnes et détruit 34 véhicules. L'intervention des secours a duré 53 heures.

6.2 Réponse opérationnelle

La capacité opérationnelle du SDIS64 est assurée par les moyens du risque courant :

Engins de lutte contre l'incendie



VSAV *



Engins de secours routiers



* VSAV : Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes.

Scénarios et analyse de la réponse opérationnelle

Le scénario majorant est l'incendie. Dans ce cas, les secours peuvent être confrontés à des difficultés d'accès (fortes températures, distance et manque de visibilité). L'alimentation en eau des moyens de lutte contre l'incendie peut être une problématique additionnelle.

La fermeture d'un tunnel a un impact socio-économique majeur, en fonction du trafic routier de l'ouvrage, de sa valeur patrimoniale.

Scénarios	Exploitant	SDIS64	Renforts zonaux et nationaux
Incendie dans un tunnel (hors Somport)	■	■	■
Incendie dans le tunnel du Somport	■	■	■
Incendie d'un train de passagers dans un tunnel ferroviaire	■	■	■

■ Réponse adaptée

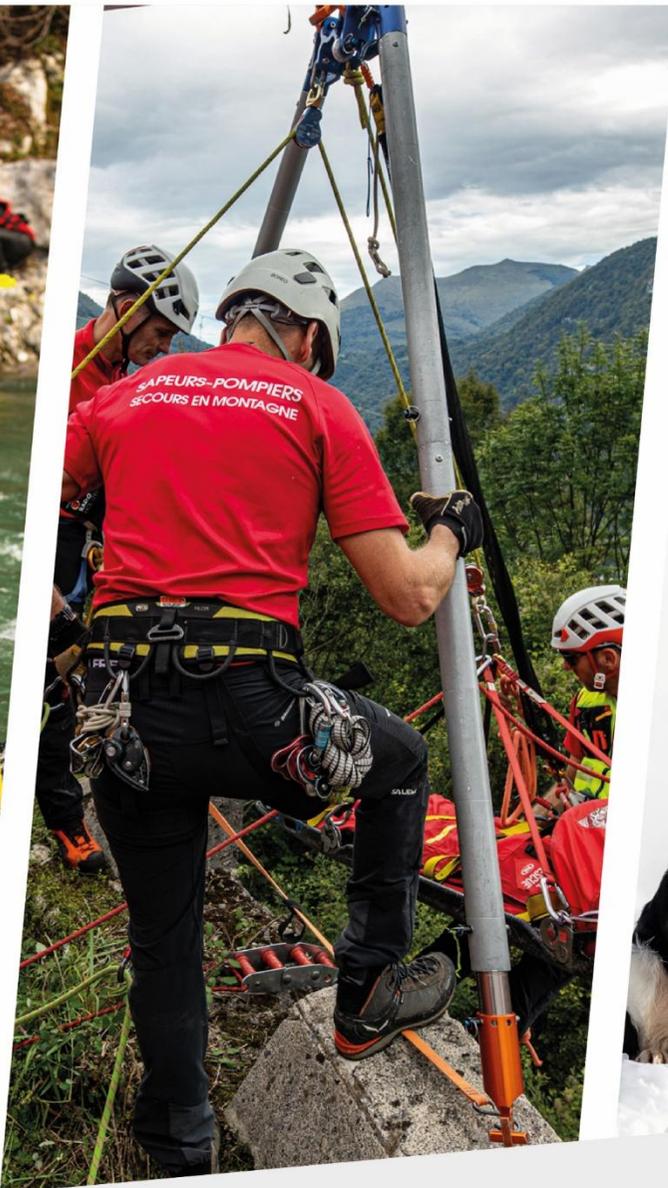
■ Non systématique / non existant

6.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Couverture par les moyens du risque courant.</p> <p>Service de sécurité privé pour le tunnel du Somport.</p> <p>Exercices réguliers sur les tunnels routiers.</p>	<p>Absence d'exercice dans les tunnels ferroviaires.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Disposer d'une doctrine d'intervention dans les tunnels.</p> <p>Etablir des liens avec les exploitants des tunnels.</p>	<p>Développement du parc de véhicules à énergie alternative.</p>

6.4 Préconisations

-  Formaliser la doctrine d'intervention dans les tunnels ferroviaires.
-  Mettre en place des partenariats avec les gestionnaires des tunnels.



PARTIE 5

LES FOCUS

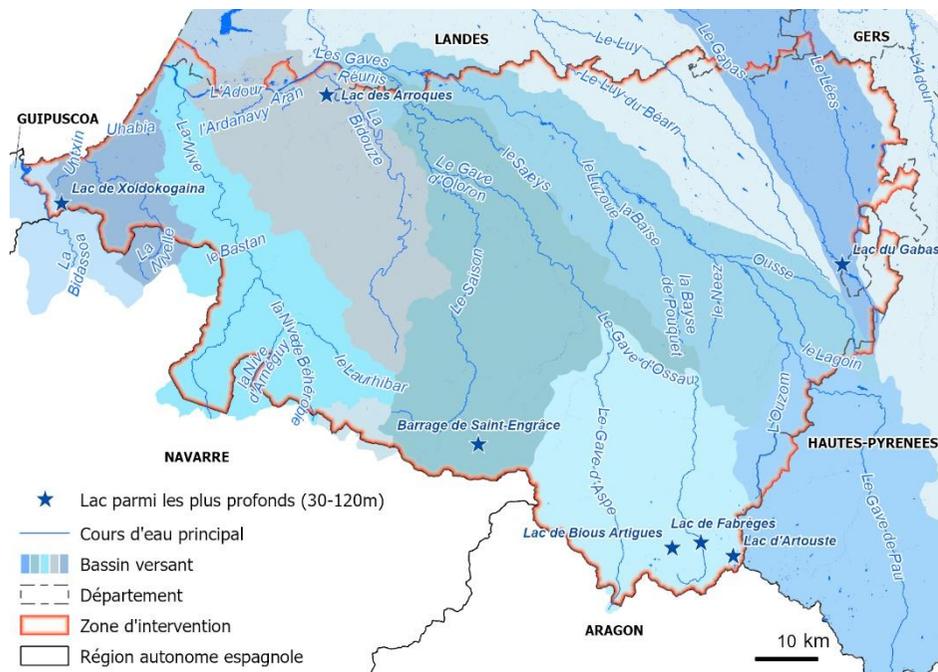
1 LE FOCUS SUR LE RISQUE NAUTIQUE

1.1 Présentation

Le département des Pyrénées-Atlantiques est exposé à plusieurs risques aquatiques en raison de la présence de nombreux cours d'eau, lacs, zones littorales et montagneuses, cavités ou encore ouvrages humains.

Les chiffres clefs sont les suivants :

- 1 131 km de cours d'eau dont 79 voies navigables ;
- 35 km de littoral (côtes, falaises et plages) ;
- plus de 100 barrages ;
- 3 projets de centrales photovoltaïques flottantes.

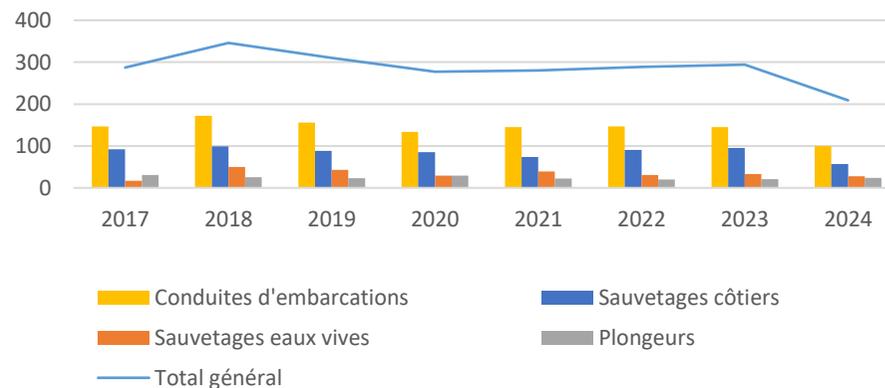


<p>Fluents côtiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Uhabia : (15km) - La Nivelle : (41km) - L'Untxin : (10,5km) - La Bidassoa : (28km) 	<p>L'Adour (335km)</p> <p>Autres affluents de l'Adour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Bidouze à (82 km) - L'Aran : (48 km) - L'Ardanavy : (26 km) 	<p>Le bassin des Nives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nive d'Arnéguay (20km) - La Nive de Béhérobie (22km) - Le Lauribar (28km) - La Nive (79 km) - La Nive des Aldudes (33km) - Le Bastan (17km) 	<p>Le bassin des Gaves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Gave de Pau (129 km dans les P-A) - Le Gave d'Ossau (49 km) - Le Gave d'Aspe (48 km) - Le Gave d'Oloron (149 km)
---	--	--	--

L'évolution du nombre d'interventions depuis 2017 montre une certaine régularité.

Le réchauffement climatique présage des épisodes orageux violents tendant à se multiplier dans les années à venir entraînant un risque d'inondations accru.

Evolution du nombre d'interventions pour le secours nautique



- 2018 : inondations d'ampleur à Salies-de-Béarn.
- 2022 : sauvetage de 2 enfants de nuit à Erromardie.
- 2023 : sauvetage de 2 marins du Saint-Bernard à Anglet.
- 2023 : naufrage du bateau le Cycnos à Socoa.

1.2 Réponse opérationnelle

Le SDIS64 dispose d'une unité nautique qui assure la couverture opérationnelle aquatique tout en garantissant la sécurité des intervenants, aussi bien en surface que sous l'eau. Elle s'appuie sur des conducteurs d'embarcation et sur différentes spécialités.

Le secours intérieur en eaux vives

Les Sauveteurs en Eaux Vives (SEV) sont chargés d'intervenir sur les cours d'eau intérieurs du département.

Ils assurent la recherche de personnes en difficulté en surface dans les eaux vives (courants, inondations, etc.) et les soustraient au risque de noyade.



67 SEV*	67 SAV*	38 SAL*	63 conducteurs d'embarcation	1 VPL *	5 VSN *
------------	------------	------------	------------------------------------	------------	------------



*SEV : Sauveteur en Eaux Vives / SAV : SAUVeteur aquatique (côtier) / SAL : Scaphandrier Autonome Léger / COD4 : Conducteur d'embarcation / VPL : Véhicule PLongeur / VSN : Véhicule de Sauvetage Nautique.

Le secours côtier

Les SAUVeteurs aquatiques côtiers (SAV) interviennent le long de la bande côtière. Ils ont pour mission la recherche de personnes en difficulté en surface dans la mer et les soustraient au risque de noyade.



6 JRS *	2 BRS *	1 BSP *	2 BFS *	10 BLS *
------------	------------	------------	------------	-------------



*JRS : Jet de Reconnaissance et de Sauvetage / BRS : Bateau de Reconnaissance et de Sauvetage / BSP : Bateau Support Plongeurs / BFS : Bateau Fluvial de Sauvetage / BLS : Bateau Léger de Sauvetage.

Le secours subaquatique

Les Scaphandriers Autonomes Légers (SAL) interviennent pour porter secours sous l'eau et jusqu'à une profondeur de 50 mètres en surface libre. Leurs missions sont toujours caractérisées par l'urgence dans le cadre du sauvetage des personnes et des biens ou de la protection de l'environnement.



Scénarios et analyse de la réponse opérationnelle

Scénarios	SDIS64	Renforts zonaux	Renforts nationaux
Sauvetage nautique			
Intervention en surface non libre			
Intervention plongée au-delà de 50 m			

■ Réponse adaptée ■ Non systématique / non adaptée

1.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Qualité du matériel et des équipements.</p> <p>Nombre et disponibilité des spécialistes.</p>	<p>Usage restrictif des bateaux en fonction du type d'intervention.</p> <p>Répartition déséquilibrée des bateaux légers de sauvetage entre l'est et l'ouest.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Etablir un partenariat avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM).</p> <p>Mutualiser les matériels et les engins.</p>	<p>Augmentation de l'occurrence et de la gravité des inondations.</p>

1.4 Préconisations

- Optimiser le nombre de véhicules en créant des engins polyvalents.
- Conventionner avec la SNSM dans le cadre des sauvetages nautiques.

2 LE FOCUS SUR LE RISQUE MONTAGNE ET MILIEUX PÉRILLEUX

2.1 Présentation

La présence de montagnes sur le territoire induit une activité opérationnelle nécessitant une réponse spécifique en toutes saisons. Ainsi, les secours sont amenés à intervenir pour :

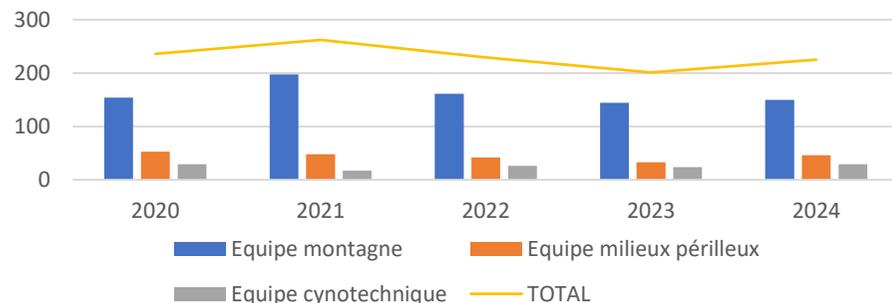
- effectuer des reconnaissances, recherches et localiser des victimes ;
- sauver des victimes et des animaux ;
- secourir des personnes ensevelies ;
- assurer la sauvegarde de biens.

Ces interventions ont la particularité de se produire dans différents milieux lorsque les moyens de secours courants sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison de la hauteur ou de la profondeur et notamment en :

- environnement montagnard ;
- sites artificiels ;
- canyons ;
- cavités souterraines.

Les opérations souterraines concernent la recherche, la prise en charge et l'évacuation de victimes. Ces interventions de longue durée ont une forte dimension logistique. La Fédération Française de Spéléologie (FFS) est représentée localement par le comité départemental « Spéléo Secours Français » (SSF). Elle apporte son concours aux missions conduites par les équipes spécialisées du SDIS64, à la demande du directeur des opérations de secours et sous l'autorité du commandant des opérations de secours.

Evolution du nombre d'interventions



Le département compte 5 000 cavités et 75 canyons. Les sports de nature représentent en 2024 une pratique de masse.

Les 111 couloirs d'avalanche du département, dont certains impactent des infrastructures routières, font l'objet d'une analyse particulière.

2.2 Le risque avalanche

On distingue trois types d'avalanches :

- les avalanches de poudreuse, étendues, provoquent généralement des dégâts conséquents ;
- les avalanches de plaques constituées de blocs de neige provoquent 80 % des accidents mortels ;
- les avalanches de fonte se produisent avec une neige alourdie par la pluie et dégradent le terrain.

26 communes sont soumises à ce risque dans le département :



Trois types d'activités présentent une forte vulnérabilité humaine vis-à-vis des avalanches :

- **Les sports de montagne** en station ou non (domaine skiable, hors-piste, randonnée à ski, raquettes, alpinisme).



Mars 2022 : sauvetage de 4 victimes emportées par une avalanche sur le secteur du pic d'Anie (vallée d'Aspe).

- **Les structures bâtementaires**



Février 2015 : des cabanes de bergers à Laruns, Lescun et Sarrance sont détruites par des avalanches.

- **Les routes**



Janvier 2023 : 18 automobilistes sont bloqués par la neige sur une route de montagne à Mendive.

Prise en compte de l'évolution du risque due au changement climatique :



La période d'enneigement dans le département pourrait se réduire de 3 à 2 mois et ne pas dépasser une hauteur de 20 cm d'ici la fin du siècle. Les fortes chutes de neige devraient diminuer en dessous de 2 000 mètres et augmenter au-delà de cette altitude. A court terme, le risque d'avalanche est maintenu eu égard au fait que la plupart des couloirs d'avalanche sont situés aux environs de 1 800 mètres.

2.3 Réponse opérationnelle

Le SDIS64 a mis en place une organisation fonctionnelle dénommée « centre de secours milieux périlleux montagne » constituée de personnels engagés en raison de leurs compétences. Les interventions en milieux périlleux sont réalisées par des sapeurs-pompiers spécialisés, sur le fondement des opérations de secours dites de droit commun.

Pour les interventions dont le champ d'action relève de la définition des dispositions spécifiques départementales « ORSEC secours en montagne », la réponse opérationnelle est conduite par les spécialistes « montagne » sapeurs-pompiers ou gendarmes sous le régime de l'alternance hebdomadaire.

Les vecteurs terrestres et aériens peuvent être mobilisés selon les circonstances.

**DRAGON 64
(PAU)**



**CHOUCAS 65
(TARBES)**



**ECU 64
(BIARRITZ)**



Les spécialistes

**23 spécialistes
GMSP * dont
2 ISS * et 17 CAN ***

8 EPIM *

**21 spécialistes
GRIMP * dont
5 ISS * et 17 CAN ***

**8 spécialistes
GCSR *
et 6 chiens**



*GMSP : Groupe de Montagne Sapeur-pompier / ISS : Intervention en Site Souterrain / CAN : secours CANyon / EPIM : Equipier de Première Intervention en Montagne / GRIMP : Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux / GCSR : Groupe Cynotechnique de Secours et de Recherche.

Les ressources techniques

**2 véhicules
GRIMP / GMSP**



1 VLHR



**2 véhicules
transport de chiens**



**1 lot matériel
montagne**



**1 remorque pour
transport de chiens**



2 ULS *



*VLHR : Véhicule de Liaison Hors Route / ULS : Unité Légère de Sauvetage.

2.4 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Disponibilité des spécialistes.</p> <p>Qualité du matériel et des équipements.</p> <p>Equipe de sapeurs-pompiers spécialisés pour le secours en montagne.</p> <p>Appui des EPIM en milieu enneigé.</p> <p>Existence d'un centre d'intervention et de secours dédié.</p>	<p>Spécialistes affectés dans des centres supports.</p> <p>Conditions contraignantes d'accès à la spécialité.</p> <p>Nécessité constante d'intégrer et de former de nouvelles recrues.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Formaliser le renfort mutuel entre les moyens du SDIS64 et le Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM).</p> <p>Conventionner avec les Forces de Sécurité Intérieure (FSI) dans le cadre de l'engagement cynotechnique.</p> <p>Solliciter les équipes transfrontalières.</p>	<p>Renouvellement des effectifs cynotechniques.</p> <p>Evolutions climatiques.</p>

2.5 Préconisations

	Maintenir le potentiel opérationnel montagne.
	Renforcer et formaliser le partenariat interservices avec les forces de sécurité intérieure dans le domaine du secours en montagne et la cynotechnie.
	Développer des actions de prévention face aux risques en montagne.
	Engager des équipes de secours dans le cadre des projets transfrontaliers.

3 LE FOCUS SUR LES STATIONS D'ALTITUDE EN HIVER

3.1 Présentation

Le département des Pyrénées-Atlantiques accueille six stations dont trois de ski de descente. Les capacités d'hébergement en lits sont les suivantes :

- Gourette : 7 800 ;
- La Pierre-Saint-Martin : 3 000 ;
- Artouste : 700.

En 2021, un pic de 12 000 nuitées a été atteint sur Gourette. Cela représente potentiellement la population d'une ville comme Orthez.

Cette affluence saisonnière génère, chaque année, une quarantaine d'interventions à Gourette comme à La Pierre-Saint-Martin et une dizaine à Artouste. La proportion d'interventions pour le risque incendie est de l'ordre de 15 %.

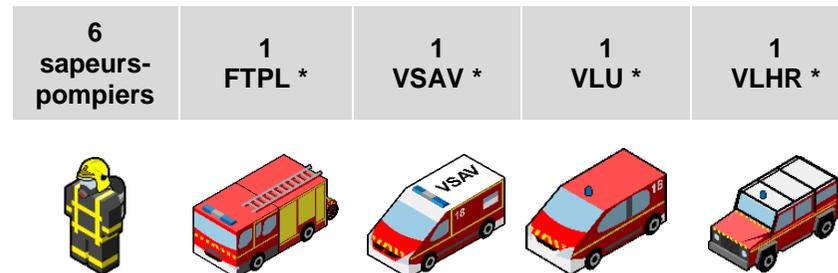


© David Le Déodic

3.2 Réponse opérationnelle

Pour assurer ses missions sur les stations de Gourette (commune des Eaux-Bonnes) et de la Pierre-Saint-Martin (commune d'Arette), le SDIS64 active de manière saisonnière des centres d'intervention. La station d'Artouste est couverte par le CIS de Laruns. La prise en charge de victimes sur le domaine skiable relève des pisteurs-secouristes.

Chaque centre d'intervention est armé en saison hivernale comme précisé ci-après :

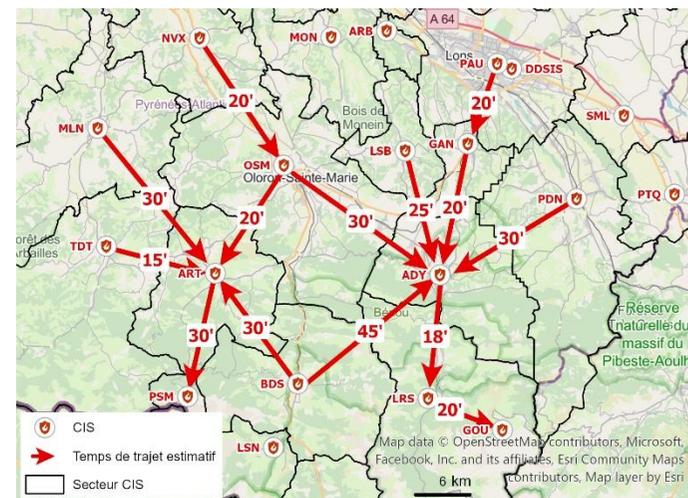


*FPTL : Fourgon Pompe Tonne Léger / VSAV : Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes / VLU : Véhicule Léger Utilitaire / VLHR : Véhicule de Liaison Hors Route.

L'armement saisonnier des centres d'intervention est justifié par le risque d'un incendie dans des résidences à sommeil ou dans un établissement recevant du public et permet d'atteindre des taux de couverture proches des 100 % dans les deux stations concernées.

L'isolement géographique des stations nécessite un transfert des victimes vers une structure hospitalière en deux temps :

- prise en charge et début de transport par les secours des stations ;
- jonction systématique avec un autre moyen provenant d'un CIS situé en vallée ou en plaine.



L'impact sur la disponibilité opérationnelle est ainsi réduit.

3.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
Centres d'intervention renforcés par des contractuels saisonniers dans les stations de Gourette et la Pierre-Saint-Martin.	Vétusté des locaux constituant les centres d'intervention saisonniers. Isolement géographique des stations.
OPPORTUNITES	MENACES
Confier aux effectifs en station des actions de sensibilisation et de prévention. Renforcer les partenariats avec les collectivités publiques et acteurs de proximité.	Diminution des candidatures pour assurer les renforts en stations. Coût des contrats saisonniers. Absence de permanence médicale à La Pierre-Saint-Martin en 2025. Délais d'arrivée sur les lieux potentiellement aggravés par les conditions météorologiques.

3.4 Préconisations

 Valoriser l'attractivité des centres d'intervention saisonniers.

4 LE FOCUS SUR LES EFFETS DU TOURISME

4.1 Présentation

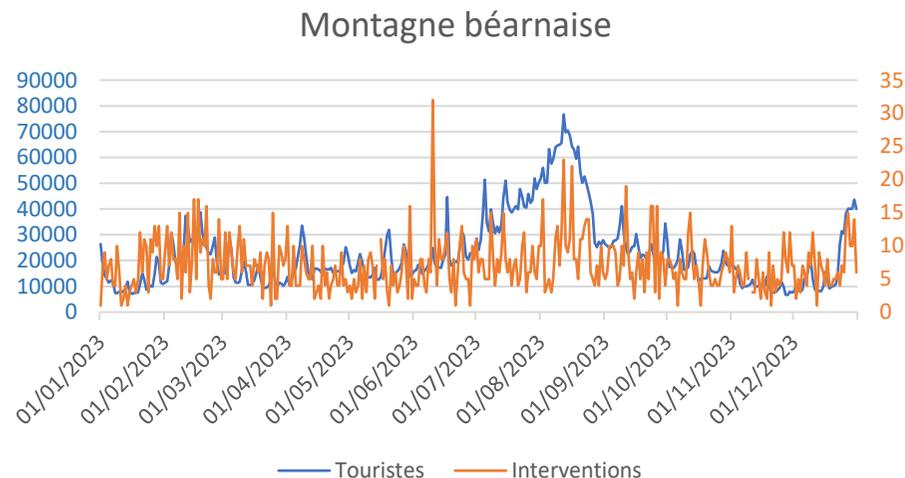
Le département des Pyrénées-Atlantiques accueille près de 27 millions de visiteurs par an (8 millions de nuitées en 2023).

L'agence départementale du Tourisme 64 définit les touristes comme les personnes ayant séjourné plus d'une journée dans le département. Les excursionnistes qui séjournent moins de 24 heures sont exclus de la présente approche.

Ainsi cinq secteurs peuvent être analysés pour évaluer l'impact du tourisme sur le nombre d'interventions réalisées par le SDIS64.

La montagne béarnaise

La fréquentation touristique sur ce secteur a un effet limité sur le nombre d'interventions réalisées. Un effet de pic ponctuel en période estivale et hivernale est cependant observé sur les interventions pouvant aller jusqu'à tripler par rapport à l'activité habituelle.

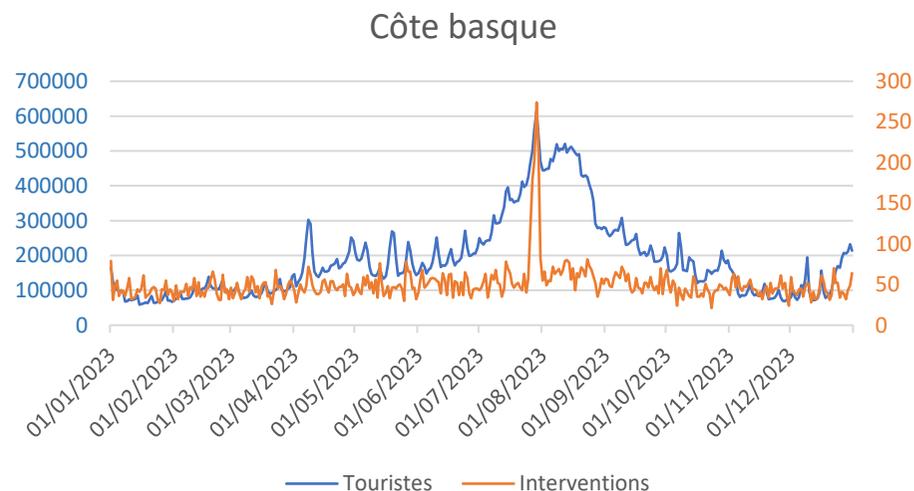


La montagne basque, l'aire d'influence de Pau et celle du piémont

La fréquentation touristique sur ces zones a peu d'effets sur l'activité du SDIS64.

La côte basque

Le pic de fréquentation estivale sur la côte basque engendre une hausse moyenne de 10 interventions supplémentaires par jour (+ 22 %) pouvant ponctuellement doubler par rapport à la moyenne annuelle. Les fêtes de Bayonne génèrent un flux important d'interventions (pic orange ci-dessous) et font l'objet d'un focus dans le présent document.



Le SDIS64 positionne des Sapeurs-Pompiers Volontaires Saisonniers (SPVS) sur 11 postes de secours, répartis sur 4 communes (Hendaye, Saint-Pée-sur-Nivelle, Ciboure et Bidart) afin d'assurer des missions :

- de prévention et de bons comportements à adopter sur les plages ;
- d'assistance aux baigneurs en danger ;
- d'administration des premiers soins aux victimes.

Ainsi, sur la période de juin à septembre 2022 : les 79 SPVS ont réalisé 245 sauvetages, 2 755 assistances à la baignade et 4 859 interventions pour soins sur la plage.

4.2 Réponse opérationnelle

La couverture opérationnelle de la montagne béarnaise est assurée par l'activation de centres d'intervention saisonniers en hiver telle que décrite dans un focus.

Pour pallier l'augmentation du nombre d'interventions estivales sur la côte basque, les effectifs des trois CIS mixtes du secteur sont renforcés.

4.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
Augmentation des POJ estivaux sur les CIS de la côte basque. Activation de centres d'intervention en station d'altitude en hiver. Activation de postes de surveillance des plages sur 4 communes.	Nécessité constante d'intégrer et de former les nouvelles recrues pour la surveillance des plages.
OPPORTUNITES	MENACES
Développer des contrats à durée déterminée (CDD) en station d'altitude pour les Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) en saison hivernale.	Intensification et diversification des activités touristiques.

4.4 Préconisations

Perfectionner la réponse opérationnelle sur le secteur de la montagne béarnaise durant l'été.

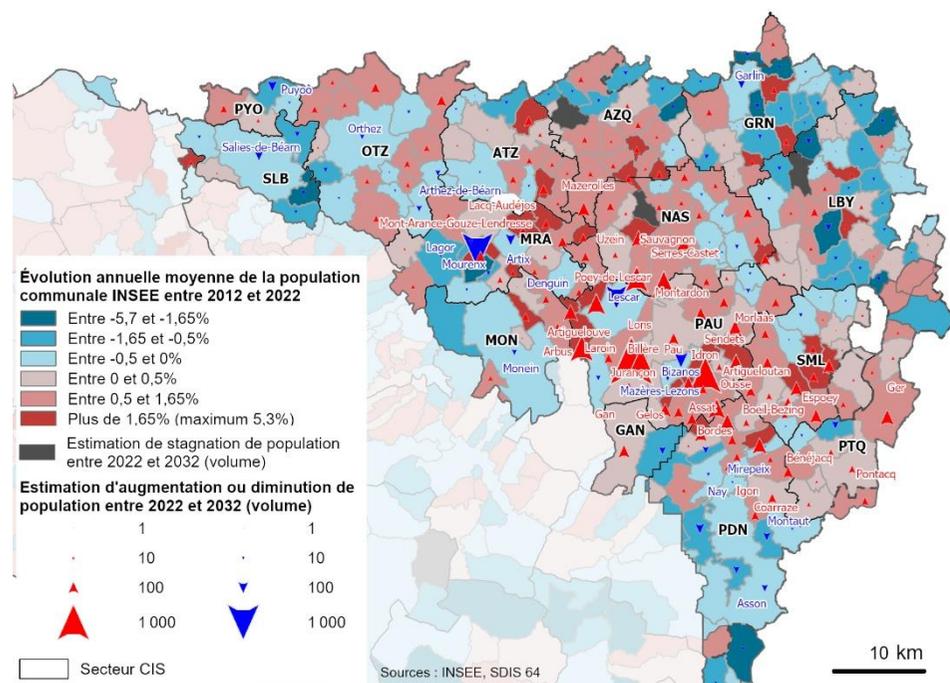
5 LE FOCUS SUR L'AGGLOMÉRATION DE PAU

5.1 Présentation

5.1.1 Evolution démographique

Depuis 2017, l'évolution de la population paloise est relativement faible (+ 1,93 %). Cependant, le nombre d'habitants situés au sein du secteur de premier appel du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Pau augmente depuis 2017. Le taux d'évolution de la population de ce secteur d'ici à 2032 ne devrait pas excéder + 1,65 %.

Une amorce d'exode rural est constatée pour les territoires situés à l'est de l'agglomération avec une évolution annuelle moyenne de la population qui pourrait baisser de 5,7 %.

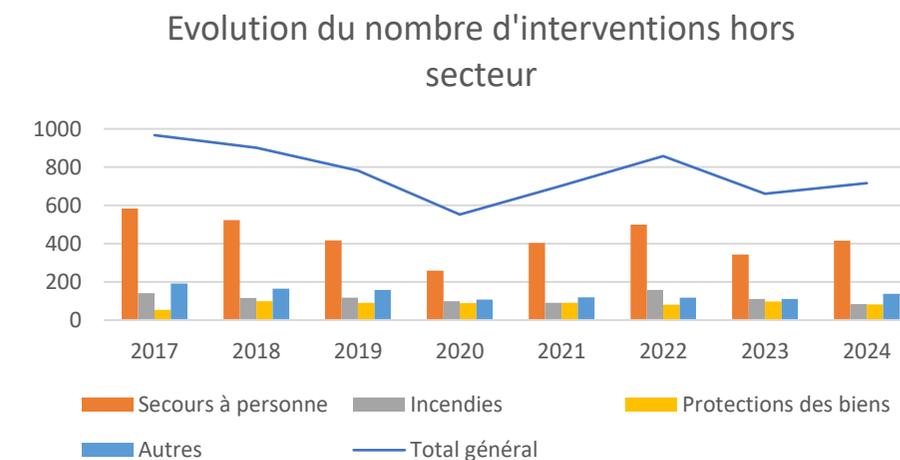


5.1.2 Evolution de l'activité opérationnelle

Depuis 2017, l'activité opérationnelle, toutes interventions confondues, a augmenté de 15 % sur le secteur de premier appel du CIS de Pau pour atteindre 11 539 interventions en 2024 (soit 30,7 interventions par jour).

- Le nombre d'interventions pour incendie tend à diminuer voire à se stabiliser (taux d'évolution compris entre moins 23 % et 0 % en fonction des années).
- L'activité opérationnelle Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes (SSUAP) est en hausse avec une évolution annuelle comprise entre 15 et 35 % selon les années.

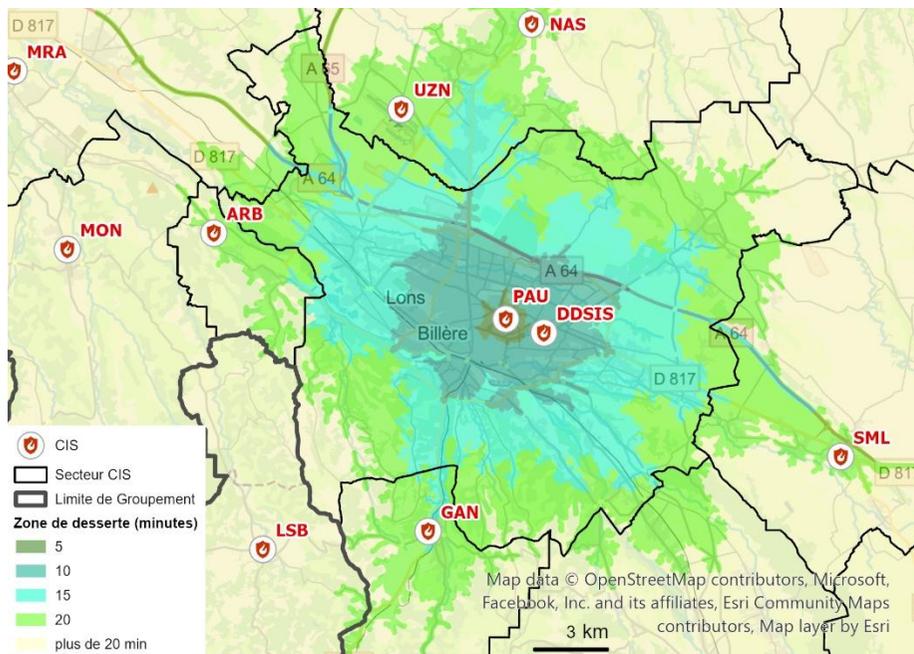
Sur cette même période, bien que fluctuant d'une année sur l'autre, la sollicitation opérationnelle du CIS de Pau hors de son secteur de premier appel tend globalement à diminuer.



Concernant l'évolution des statistiques opérationnelles eu égard à l'augmentation de la population et en considérant un taux d'augmentation de 1,5 % par an, le CIS de Pau pourrait avoir à traiter 175 interventions supplémentaires chaque année d'ici 2030.

5.2 Réponse opérationnelle

Le positionnement globalement centré du CIS de Pau au sein de l'agglomération permet de réaliser des temps de trajet inférieurs à 15 minutes sur l'essentiel du secteur y compris avec les engins les plus lourds. L'hyper centre de Pau est quant à lui couvert dans un délai inférieur à 5 minutes. Dans le secteur de premier appel, le délai moyen d'arrivée est de 11 minutes en 2022.



En 2024, le taux de couverture opérationnelle du CIS de Pau s'élève à 98,6 %. 98,3 % du temps, il reste au moins 2 sapeurs-pompiers disponibles au CIS.

Les effectifs et moyens principaux du CIS de Pau sont les suivants :

122 sapeurs-pompiers professionnels	120 sapeurs-pompiers volontaires
	

4 VSAV *	1 FPT * et 1 FPTL *	1 VSRM *	1 MEA
			

*VSAV : Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes / FPT : Fourgon Pompe Tonne / FPTL : Fourgon Pompe Tonne Léger / VSRM : Véhicule de Secours Routier Moyen / MEA : Moyen Elévateur Aérien.

5.3 Zoom sur le CIS d'Arbus

Ce centre armé uniquement par des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) est positionné au sud-ouest de l'agglomération enclavé entre les CIS de Pau, Mourenx-Artix et Monein. Il a réalisé 104 interventions en 2024.

L'implantation du CIS lui octroie un secteur restreint qui, en dépit des modifications récentes, ne permet pas de dynamiser le volontariat.

Une réflexion doit être menée sur la pertinence de déplacer le CIS en lien avec la couverture de l'agglomération paloise. A ce titre, plusieurs hypothèses de déplacement peuvent être envisagées :

- sur la commune d'Artiguelouve en maintenant un CIS volontaire :
 - le nombre d'interventions serait ainsi significativement augmenté ;
 - la zone de recrutement serait également étendue ;
- sur le secteur ouest de l'agglomération en créant un CIS mixte permettant :
 - de répartir la charge opérationnelle avec le CIS de Pau et d'améliorer les délais d'arrivée sur les lieux des secours ;
 - de disposer de candidats supplémentaires pour assurer les missions de sapeurs-pompiers volontaires.

5.4 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Taux de couverture opérationnelle supérieur à 98 %.</p> <p>Le renfort opérationnel du CIS de Pau est possible par un autre CIS.</p>	<p>Couverture de l'agglomération par un seul CIS.</p> <p>Saturation des locaux du CIS de Pau.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Repenser la couverture opérationnelle de l'agglomération.</p> <p>Développer le volontariat.</p>	<p>Sollicitations accrues des renforts SSUAP hors secteur de premier appel.</p> <p>Augmentation du nombre d'interventions toutes natures confondues.</p>

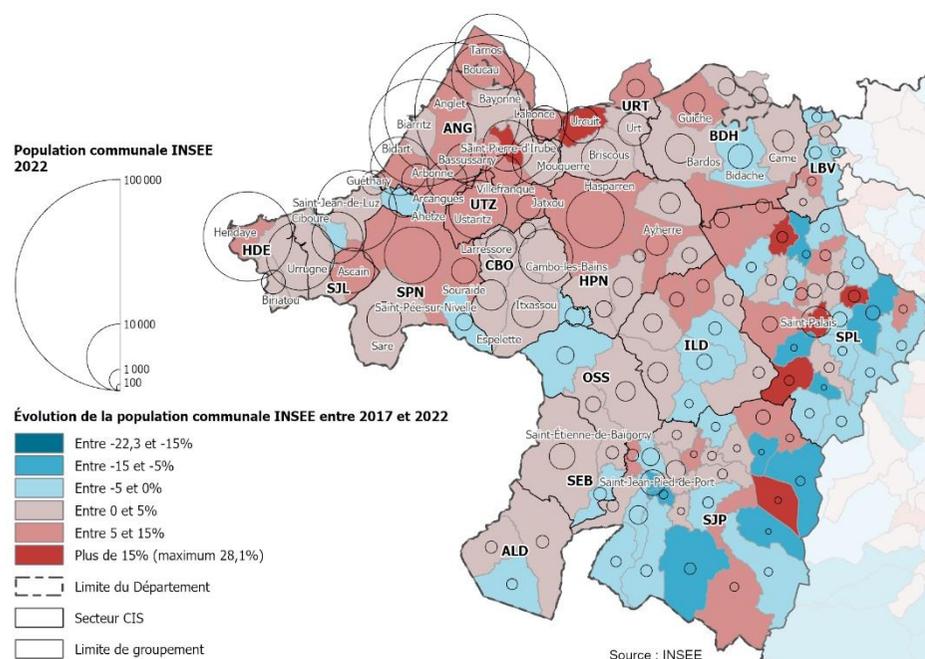
5.5 Préconisations

 Réaliser une étude détaillée de la couverture opérationnelle de l'ouest de Pau.

6 LE FOCUS SUR LE SECTEUR OUEST DU DÉPARTEMENT

6.1 Présentation

L'évolution démographique depuis 2017 montre une augmentation constante de la population, à hauteur moyenne de 1 % par an. Cependant, la saturation du secteur foncier et l'augmentation des prix d'acquisition provoquent l'élargissement de la zone urbaine et périurbaine vers l'intérieur du territoire. En effet, il a été constaté une augmentation supérieure à 10 % de la population entre 2017 et 2022 dans les communes de Lahonce, Urcuit, Bassussarry, Saint-Pierre-d'Irube, Arbonne, Saint-Pée-sur-Nivelle et Urrugne.



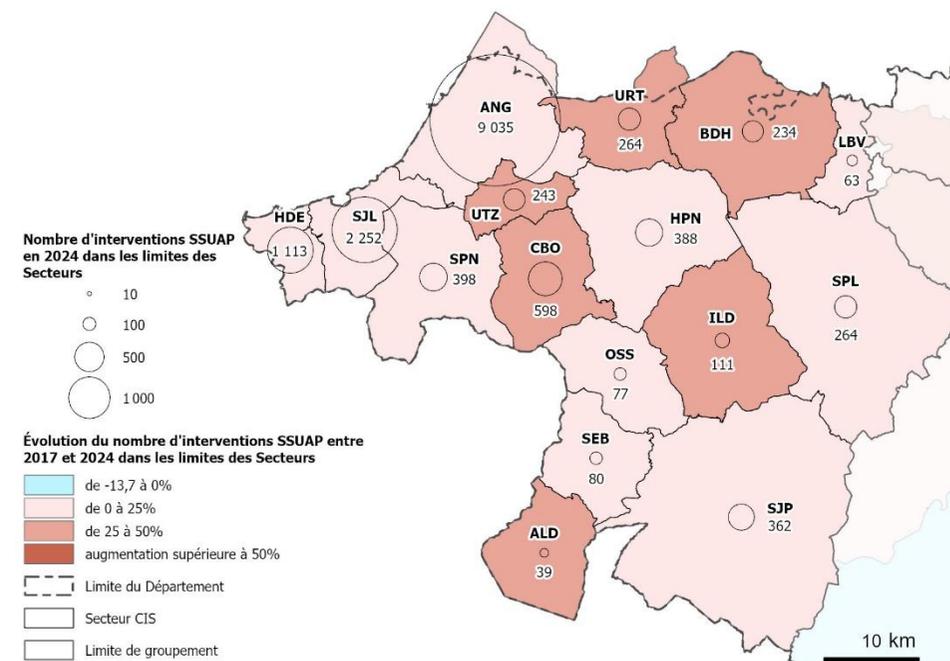
Evolution démographique depuis 2017

L'activité opérationnelle du Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes (SSUAP) est en hausse de 15 % pour les Centres d'Incendie et de Secours (CIS) mixtes et de 35 % pour les CIS non mixtes du territoire.

Le vieillissement de la population de plus de 65 ans, constaté par les données INSEE, laisse présager une augmentation du nombre d'interventions.

Entre 2017 et 2024, l'activité globale des CIS est en augmentation :

- de 13 % à 18 % pour les CIS mixtes ;
- de 25 % à 47 % pour les CIS non mixtes.



Malgré l'augmentation régulière du nombre d'interventions, les CIS assurent la réponse opérationnelle de leur secteur.

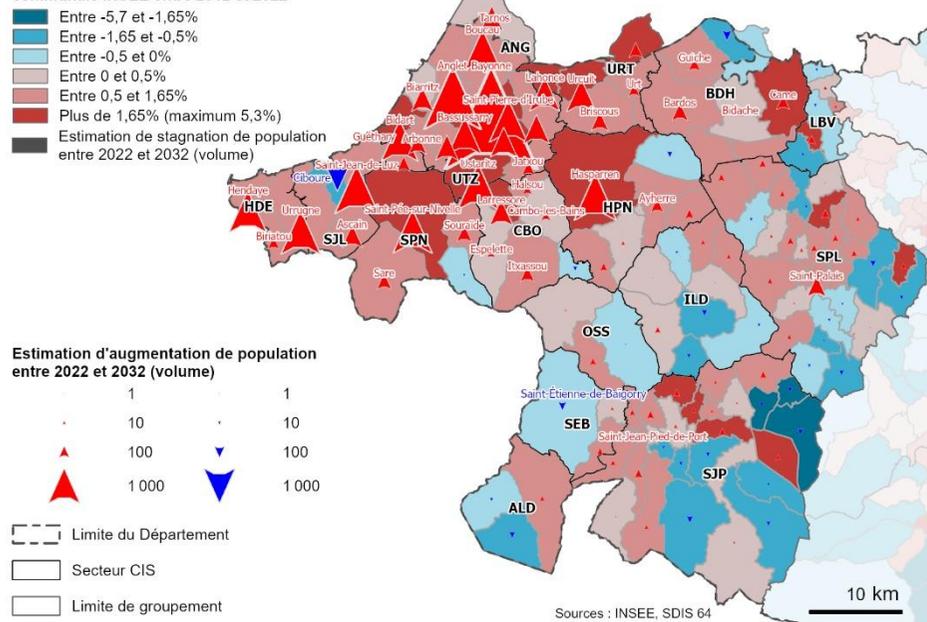
TAUX DE COUVERTURE



*ANG : Anglet / SJL : Saint-Jean-de-Luz / HDE : Hendaye / HPN : Hasparren / SPN : Saint-Pée-sur-Nivelle / URT : Urt / UTZ : Ustaritz.

Les estimations laissent apparaître une augmentation de la population avec un pic de croissance compris entre Saint-Pée-sur-Nivelle, Hasparren et Bayonne.

Évolution annuelle moyenne de la population communale INSEE entre 2012 et 2022

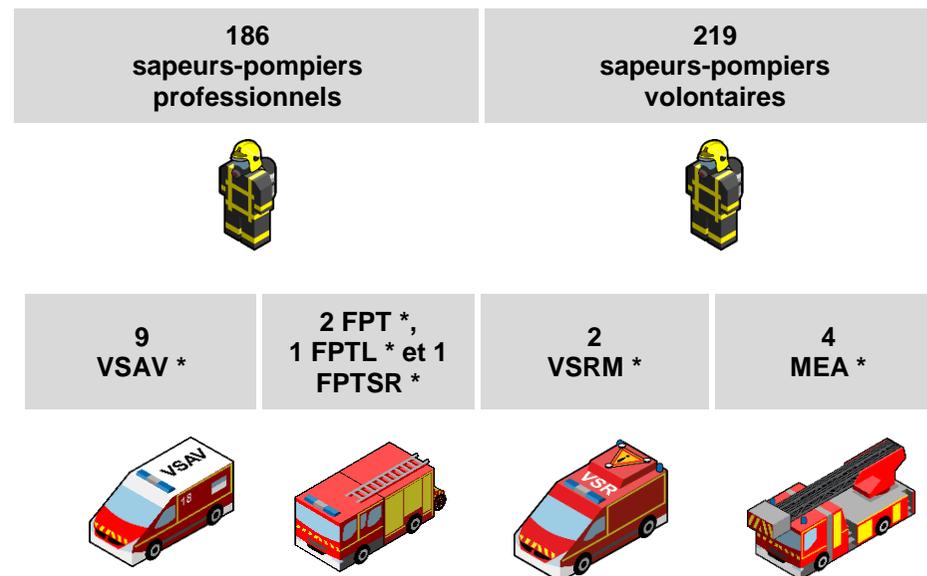


L'évolution démographique pourrait générer d'ici 2032 une augmentation de l'activité opérationnelle de l'ordre de 1 200 interventions par an.

De plus, les tensions pesant sur les structures d'urgence et les fermetures temporaires d'accueil d'urgence augmentent la durée de mobilisation des engins et des personnels.

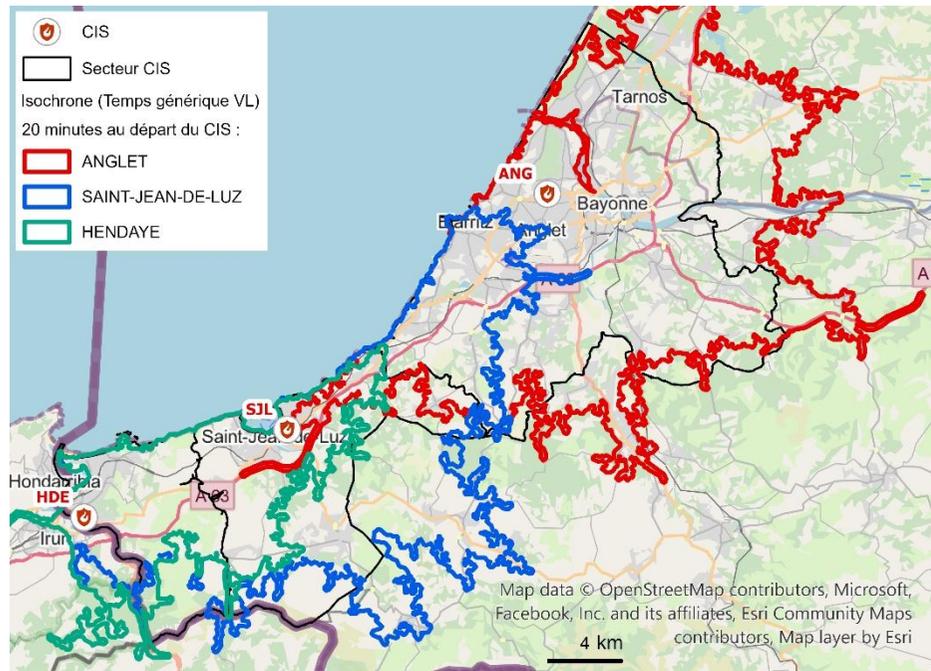
6.2 Zoom sur les 3 CIS mixtes

Les effectifs et les moyens principaux sont les suivants :



*VSAV : Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes / FPT : Fourgon Pompe Tonne / FPTL : Fourgon Pompe Tonne Léger / FPTSR : Fourgon Pompe Tonne Secours Routier / VSRM : Véhicule de Secours Routier Moyen / MEA : Moyen Elévateur Aérien.

Au vu de la proximité des CIS Anglet, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye et des évolutions mentionnées ci-dessus, la couverture opérationnelle pourrait être adaptée.



6.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Taux de couverture.</p> <p>Présence de 3 CIS mixtes.</p>	<p>Couverture urbaine de Bayonne / Anglet / Biarritz (BAB) par un seul CIS.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Ajuster les secteurs d'intervention des CIS.</p>	<p>Augmentation de la population sur l'est de l'agglomération BAB.</p> <p>Tensions sur les offres de soins (hospitalières et libérales).</p> <p>Impact de l'augmentation du prix du foncier sur les engagements de sapeurs-pompiers.</p>



6.4 Préconisations

- Analyser le découpage opérationnel du secteur.
- Anticiper l'évolution de l'activité opérationnelle et son impact sur la réponse territoriale.

7 LE FOCUS SUR LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Entre 2017 et 2024, les moyens du SDIS64 sont intervenus 454 fois sur le territoire espagnol (Aragon, Navarre, Pays basque), soit une moyenne de 50 interventions par an dont 98 % sur la frontière entre la région de la Navarre et le groupement ouest du SDIS64.

7.1 Le projet ALERT

Ce premier projet ALERT est un projet européen de coopération transfrontalière qui a couru de 2018 à 2021 entre les sapeurs-pompiers des :



Ce projet avait pour objectif de permettre aux équipes sapeurs-pompiers de chaque côté de la frontière de se connaître, de maîtriser le niveau technique de leurs homologues de façon à pouvoir mutualiser et compléter les équipes d'intervention pour assurer les missions dont ils ont la charge sur le secteur transfrontalier.

Les sapeurs-pompiers concernés par la zone frontalière ont donc développé des méthodologies de travail communes pour assurer une réponse coordonnée aux sinistres suivants :



Feux urbains



Effondrements bâtimentaires



Risque industriel



Enfin, cette gestion des équipes complémentaires ou mutualisées nécessitait la formation des cadres en matière de gestion du commandement, facilitant ainsi la coordination des moyens engagés.



7.2 Le projet Resilient Border initié en 2025

Ce projet vise à développer la coopération entre sapeurs-pompiers des Pyrénées-Atlantiques et du Guipuzcoa afin d'améliorer la gestion des crises transfrontalières, notamment en matière de risques et de sécurité civile.

Les actions suivantes sont mises en place :

- jumelage des casernes de sapeurs-pompiers de deux régions ;
- organisation de formations communes, d'exercices et de partages de savoir-faire ;
- mise en place de protocoles aux fins d'amélioration de l'interopérabilité et de la coopération entre les équipes.

7.3 Le Projet ALERT PYR : 2024 – 2027



Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinanciada por
l'UNION EUROPEENNE

Le projet a pour objectif d'optimiser la réponse de sécurité civile dans le domaine de la protection des biens, des personnes et de l'environnement sur les territoires bordant la frontière entre les départements de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques avec le Val d'Aran, l'Aragon, la Navarre et le Guipuzcoa. Ce projet regroupe onze partenaires et en associe neuf autres.



Quelques chiffres :

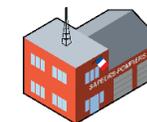
4 900 457 habitants



8 560
sapeurs-pompiers



171 centres d'incendie
et de secours



435 engins



De façon à répondre aux objectifs, les axes de coopération sont les suivants :

- définir le nouveau territoire géographique partagé ;
- mettre en place des procédures d'engagement identifiées et partagées ;
- proposer des solutions techniques permettant d'améliorer et de résoudre les problèmes de communication et d'inter-compatibilité des engins, des plateformes et de la chaîne de commandement ;
- maintenir et développer la capacité et le niveau technique des personnels à intervenir ensemble ;
- améliorer l'anticipation et la prévention des différents risques par l'exploitation d'une plus grande base de données issue du développement de nouveaux outils ;
- travailler sur de nouvelles techniques d'extinction pour le risque feux de forêt garantissant une meilleure gestion de l'eau.

7.4 Préconisations



Poursuivre la participation aux divers groupes de travail.

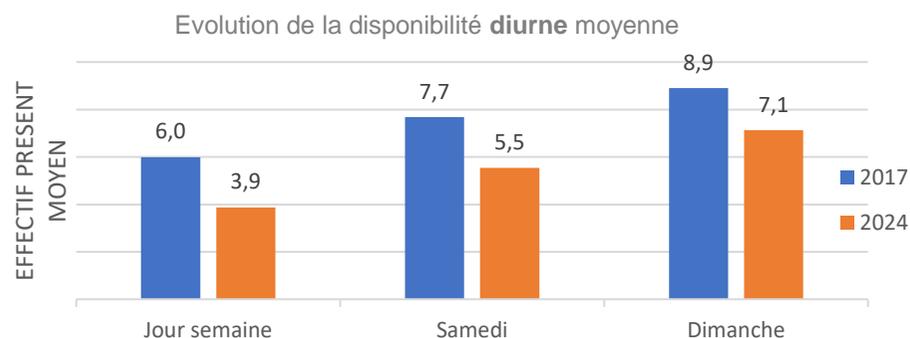


Engager des équipes de secours dans les interventions transfrontalières.

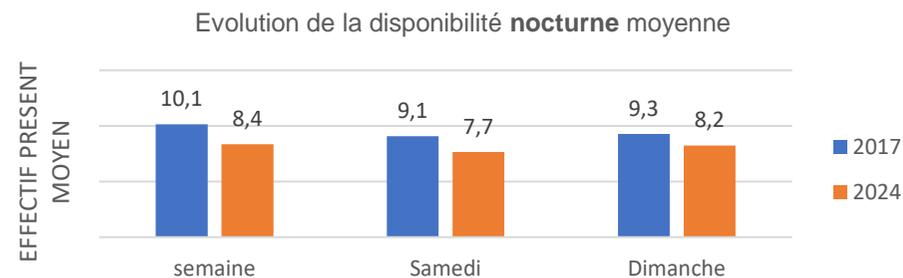
8 LE FOCUS SUR LES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS VOLONTAIRES

Dans les Centres d'Incendie et de Secours (CIS) mixtes, 757 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) viennent compléter les effectifs professionnels. Les CIS volontaires, constitués de 1 166 SPV, ont réalisé plus de 14 700 sorties de secours en 2024 et fonctionnent sur le modèle des astreintes ou de la disponibilité spontanément déclarée.

8.1 Disponibilité générale des CIS volontaires



La disponibilité des SPV évolue à la baisse entre 2017 et 2024. L'équilibre entre vie professionnelle, vie personnelle, vie associative est en mutation. Cependant et malgré ces évolutions, les missions de secours et soins d'urgence aux personnes ou d'incendie, en semaine, comme en week-end sont assurées notamment par une réponse mutualisée.



La couverture opérationnelle moyenne en semaine comme le week-end est satisfaisante avec un taux de 92 %. Il est à noter également une légère baisse de la disponibilité des SPV en période nocturne.

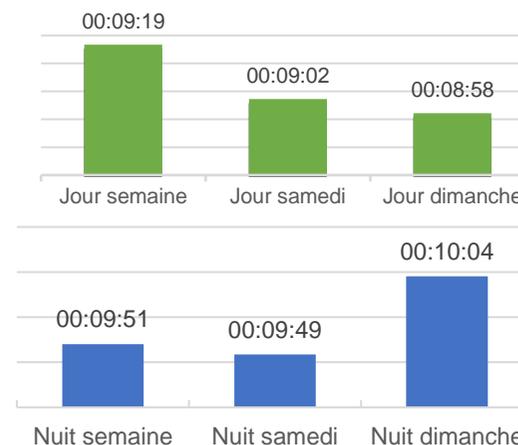
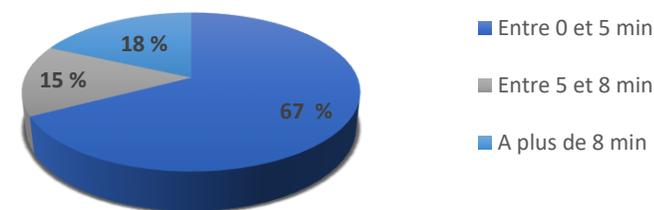
8.2 La réponse opérationnelle des CIS volontaires

Le nombre d'interventions assurées par ces centres a augmenté de 22 % entre 2017 et 2024. Leurs effectifs ont quant à eux progressé de 2,5 % sur la même période.

8.2.1 Les délais moyens de départ du premier engin

Ce délai est lié au temps de rassemblement nécessaire aux SPV pour rejoindre le CIS depuis leur domicile, selon l'état des routes. Il est aussi lié au temps d'habillage en tenue d'intervention. 82 % des SPV du SDIS64 demeurent à moins de 8 minutes de leur CIS de rattachement.

Domiciliation des SPV par rapport au CIS

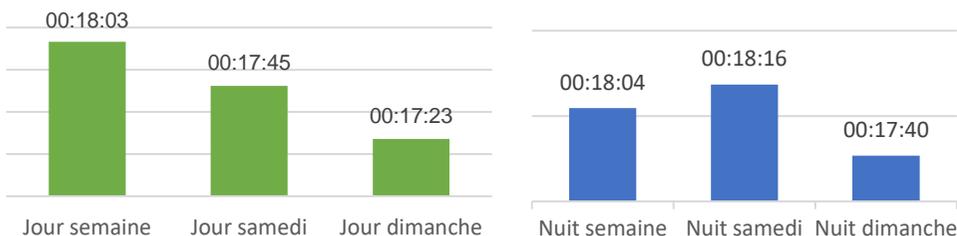


En 2022, cette proximité permet de maintenir les délais de départ du premier engin proches des 9 minutes en période diurne.

En période nocturne, les délais de départ du premier engin sont proches des 10 minutes, malgré les contraintes de nuit.

8.2.2 Délais moyens d'arrivée sur les lieux

Les délais moyens d'arrivée sur les lieux (temps de rassemblement + temps de trajet vers l'intervention) restent inférieurs à 20 minutes de jour comme de nuit.



8.2.3 La couverture opérationnelle des CIS volontaires

Les jours en semaine

Le taux de couverture des centres volontaires (réponse du CIS à une intervention sur son secteur de premier appel) s'élève, en moyenne, à 73 % en 2022.

La capacité des CIS de Labastide-Villefranche, Lasseube et Lembeye à intervenir les premiers sur leur secteur de premier appel reste toutefois limitée sur ce créneau. Ainsi, les CIS voisins couvrent régulièrement leur secteur, permettant une réponse par bassin.

Les samedis en journée

L'évolution des attentes sociétales semble avoir un effet sur la disponibilité des ressources SPV le samedi en journée. La moyenne d'âge des SPV est de 39 ans. Cette tranche d'âge est souvent la moins disponible les samedis en raison notamment des activités avec les enfants et des tâches familiales. Malgré ce constat, le taux de couverture moyen départemental s'élève à 84 %.

Focus sur un CIS de Soumoulou ayant mis en place des astreintes le samedi :

En 2017, la couverture opérationnelle du CIS de Soumoulou, le samedi en journée, s'élevait à 42 %. Depuis 2019, 4 SPV sont d'astreinte le samedi de 7 heures à 19 heures. La couverture opérationnelle a atteint 96 % en 2022.

Les dimanches en journée

Le taux moyen de couverture départementale des dimanches atteint 90 % en 2022. Cependant, le CIS de Labastide-Villefranche est en difficulté pour assurer seul la réponse à la sollicitation opérationnelle le dimanche avec un taux de couverture de 44 %. Ainsi, en 2022, sur 18 interventions sur le secteur de Labastide-Villefranche, 6 ont été réalisées par le CIS concerné.

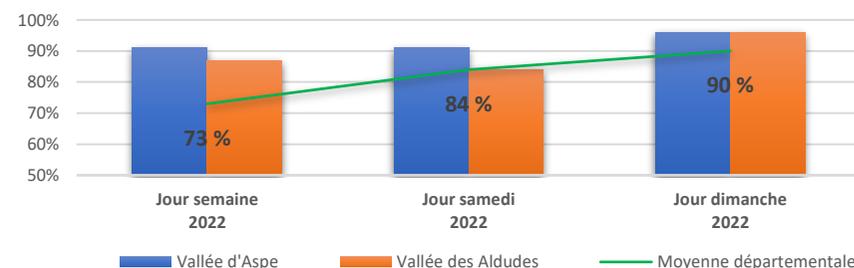
Les nuits

Le taux moyen de couverture opérationnelle la nuit s'élève à 92 % en 2022. Les CIS de Laruns et de Labastide-Villefranche rencontrent des difficultés la nuit avec des taux de couverture respectifs de 67 % et 64 %.

En la matière, l'analyse des délais d'arrivée sur les lieux de l'intervention pour les CIS de Laruns (26 min 52) et Lasseube (28 min 58) imposent que la réponse opérationnelle soit envisagée par bassin plutôt que par secteur rattaché au CIS.

La couverture opérationnelle mutualisée

L'approche par bassin peut être abordée par le modèle de communautés de centres d'incendie et de secours. Ces regroupements permettent d'améliorer les taux moyens de couverture opérationnelle et de stimuler la disponibilité des SPV, rendant possible une réponse opérationnelle à plusieurs CIS. Les communautés de centres existantes ont des taux moyens de couverture opérationnelle globalement supérieurs aux taux moyens départementaux.



8.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Disponibilité importante la nuit.</p> <p>Engagement différencié possible.</p> <p>Majorité des SPV habitant à moins de 5 minutes du CIS.</p> <p>Engagement fort des SPV.</p>	<p>Diminution de la disponibilité générale.</p> <p>Implantation de certains CIS (excentrés des bassins d'emploi).</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Encourager la double affectation en fonction du lieu d'emploi.</p> <p>Démarcher les entreprises et les établissements scolaires liés à la sécurité.</p>	<p>Risque routier notamment pour rejoindre le CIS.</p> <p>Dépeuplement des vallées et de certains secteurs ruraux.</p> <p>Eloignement des hôpitaux et fermeture des urgences (augmentation des durées d'intervention pour le SPV).</p>

8.4 Préconisations

	Définir des secteurs prioritaires pour engager une démarche « d'aller vers » en matière de développement du volontariat.
	Appréhender la couverture des risques en faisant une approche par bassins.
	Expérimenter la mise en place d'astreintes.
	Optimiser les effectifs cibles des centres d'incendie et de secours.

9 LE FOCUS SUR LES FÊTES DE BAYONNE

9.1 Présentation

Les fêtes de Bayonne se déroulent annuellement depuis 1932, au cours du mois de juillet, durant cinq jours et nuits. Depuis quelques années, cette manifestation attire plus d'un million de visiteurs et figure parmi les fêtes françaises les plus renommées.



© Emilie Drouinaud

La manifestation se tient dans un périmètre restreint essentiellement localisé dans les quartiers anciens de la ville de Bayonne, présentant les particularités suivantes :

- densité du public importante ;
- quartiers anciens ;
- difficulté d'accès et de cheminement des secours ;
- présence de deux cours d'eau importants (l'Adour et la Nive).

9.2 Réponse opérationnelle

Dans ce contexte, un dispositif interservices s'appuyant sur un Poste de Commandement Interservices (PCI) est activé durant toute la durée des fêtes afin de couvrir les risques et d'anticiper une montée en puissance du dispositif.



*FSI : Forces de Sécurité Intérieure / SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence / AASC : Associations Agréées de Sécurité Civile.

La réponse est ainsi structurée pour permettre :

- d'assurer le Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes (SSUAP) : prise en charge secouriste, paramédicale et médicale des victimes en différents postes de secours. Ainsi en 5 jours, 700 personnes sont prises en charge en moyenne ;
- de secourir d'éventuelles victimes dans les cours d'eaux ;
- d'assurer la distribution des secours courants pour incendie au moyen de matériels et d'engins prépositionnés ;
- d'anticiper un acte de malveillance impliquant des matières Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques ou Explosives (NRBCE).

9.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Connaissance du dispositif par tous les acteurs.</p> <p>Adaptation continue du dispositif face à l'évolution des risques.</p> <p>Synergie interservices.</p>	<p>Difficultés à mobiliser les personnels nécessaires.</p> <p>Doctrine opérationnelle interservices non formalisée.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Adapter les dates de la manifestation visant à limiter la fréquentation.</p> <p>Sensibiliser le public.</p> <p>Canaliser le flux de personnes.</p> <p>Formaliser la doctrine opérationnelle interservices.</p>	<p>Augmentation de l'affluence avec la renommée grandissante.</p> <p>Augmentation de la sollicitation opérationnelle diurne durant l'évènement.</p>

9.4 Préconisations

-  Disposer d'une doctrine opérationnelle interservices spécifique aux fêtes de Bayonne.
-  Réaliser des exercices cadre sur la thématique des fêtes de Bayonne.
-  Améliorer la communication interne au dispositif des fêtes de Bayonne pour faciliter la gestion des ressources humaines.



PARTIE 6

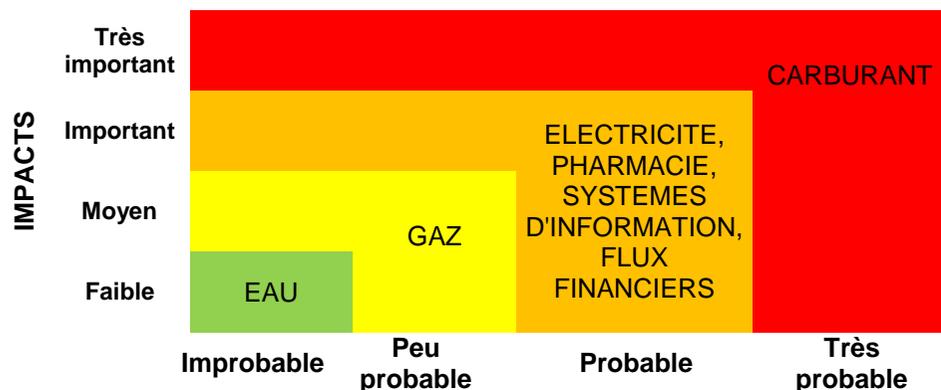
LES RISQUES ÉMERGENTS ET MENACES

1 LES RISQUES DE RUPTURES ET DÉFAILLANCES

1.1 Présentation

La COVID-19 et la cyberattaque dont le SDIS64 a été victime en 2023, l'ont conduit à faire de la résilience l'une de ses priorités. Par ailleurs, les conséquences du contexte international constituent des menaces supplémentaires pour les établissements publics pouvant provoquer des ruptures dans les circuits d'approvisionnement. Celles-ci peuvent impacter le carburant, l'électricité, l'eau, le gaz, les systèmes d'information, l'approvisionnement logistique (pharmaceutique notamment) et les flux financiers.

Le risque peut être qualifié comme suit :



1.2 Réponse opérationnelle

Le SDIS64 dispose de matériels et d'infrastructures garantissant son autonomie face à un événement imprévisible. Dans l'hypothèse de situations impactant durablement son fonctionnement, l'établissement s'appuie sur des procédures permettant d'adapter sa réponse.



1.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Réserves en carburant réparties sur le territoire. Groupes électrogènes dans chaque centre et à la direction. Stocks pharmaceutiques dans chaque centre. Architecture informatique renforcée. 	<ul style="list-style-type: none"> Dépendance à l'égard des opérateurs et prestataires extérieurs.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Capitaliser les expériences et enseignements liés aux crises récentes. Créer la plateforme logistique commune avec le conseil départemental. 	<ul style="list-style-type: none"> Crises simultanées.

1.4 Préconisations

- Mettre à jour les plans de continuité et de reprise d'activité.
- Impliquer les personnels dans le développement de la résilience.

2 LA PANDÉMIE

2.1 Présentation

La pandémie COVID-19 a impacté la société, l'économie et le système de santé, mettant en exergue la nécessité d'une préparation. Les effets potentiels incluent la rupture de services, la surcharge des structures de soins, le transport de victimes contagieuses, la nécessité de quarantaines.

Le concept de maladie hautement transmissible regroupe un ensemble de maladies infectieuses qui partagent les caractéristiques suivantes :

- transmission interhumaine ;
- létalité potentielle ;
- contagiosité élevée ;
- absence de traitement efficace et absence de vaccin.

Le risque pandémique dans les Pyrénées-Atlantiques est modéré mais influencé par des facteurs tels que le tourisme et les échanges transfrontaliers. La vulnérabilité de la population âgée et les disparités territoriales sont cependant des spécificités.

2.2 Réponse opérationnelle

La réponse du SDIS64 à la menace pandémique s'appuie sur deux principes :

- organisation des secours ;
- résilience des services supports.

Ainsi, l'organisation des secours repose sur l'utilisation des moyens et engins du risque courant et notamment les VSAV (Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes). Des procédures et matériels spécifiques permettent de poursuivre la prise en charge des victimes.



2020 et 2021 : réponse du SDIS64 face à la crise COVID-19

- Livraison de masques et de gel hydroalcoolique dans les EHPAD.
- Prise en charge et transport de plus de 2 000 malades.
- Engagement du SDIS64 au centre de vaccination de Pau en appui de l'ARS : 140 sapeurs-pompiers, 30 infirmiers et 20 personnels administratifs et techniques se sont relayés pour prendre en charge 149 520 patients.
- Participation au dispositif « aller-vers » dans les secteurs de Saint-Jean-de-Luz et Mauléon.

La continuité de fonctionnement des services supports est organisée via des procédures et dispositifs permettant sa résilience.

2.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Capacité d'adaptation et de mobilisation.</p> <p>Conseil et accompagnement par la sous-direction santé.</p>	<p>Dépendance vis-à-vis des informations et des consignes nationales.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Rassembler les procédures dans un document global.</p> <p>Adapter la communication.</p> <p>Acculturer les personnels aux règles et mesures d'hygiène sur le long terme.</p> <p>Renforcer les partenariats institutionnels.</p>	<p>Atteinte massive des ressources humaines.</p> <p>Pénurie de matériel.</p> <p>Incertitude des effets de la menace et de l'efficacité des moyens de protection.</p>

2.4 Préconisations

- Préparer une réponse interservices à la menace pandémique.
- Actualiser les plans de continuité et de reprise d'activité.

3 LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

3.1 Présentation

Concernant la ressource en eau dans le département, la situation s'oriente vers une dégradation dans les prochaines années. Une baisse du niveau des gaves est estimée entre 20 et 50 % d'ici à la fin du siècle.

Entre 2009 et 2022, aucune tendance à la baisse n'a été observée sur l'état des nappes souterraines et phréatiques.

Au regard des campagnes usuelles de l'observatoire national des étiages des 5 dernières années, la situation dans les Pyrénées-Atlantiques est stable s'agissant de l'utilisation des points d'eau naturels.

Toutefois, le réchauffement climatique pourrait intensifier les périodes de sécheresse. Elles pourraient avoir un impact sur la ressource en eau disponible pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

A court terme, les besoins en eau pour assurer la DECI semblent préservés.

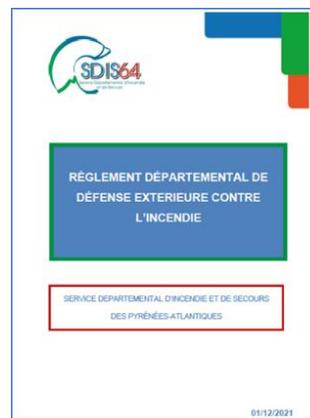
3.2 Réponse opérationnelle

Pour assurer la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI), les sapeurs-pompiers utilisent des Points d'Eau Incendie (PEI) utilisables en tout temps.

Outre les bouches et poteaux d'incendie normalisés, il existe notamment des points d'eau naturels ou artificiels. Parmi ces points d'eau, 93 % sont reliés à un réseau d'eau potable, 5 % sont des réserves artificielles et les 2 % restants sont constitués de points d'eau naturels.

Les réseaux ont pour usage premier de satisfaire les besoins des habitants et non ceux liés à la DECI. Ainsi et au titre du maintien de la qualité de l'eau destinée à la consommation, certains diamètres de canalisations peuvent être réduits. Cette problématique impacte directement les débits d'eau disponibles pour les secours.

Dans les zones rurales lorsque les réseaux d'eau sont sous-dimensionnés, ils tendent à être complétés par des points d'eau artificiels notamment des bâches incendie qui nécessitent l'engagement d'une motopompe remorquable en plus de l'engin incendie courant.



Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI), rédigé par le SDIS64, a été arrêté par l'autorité préfectorale en 2021 après concertation avec les élus locaux et les partenaires de la DECI. Elaboré en tenant compte des contraintes locales, il définit les principes généraux relatifs au dimensionnement, à l'implantation et à l'utilisation des points d'eau destinés à la défense extérieure contre l'incendie. Il est le seul texte réglementaire applicable dans le département des Pyrénées-Atlantiques en dehors du domaine de la défense des forêts et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Cet outil s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés :

- pour la réalisation et la gestion de la DECI : aux élus (notamment pour l'élaboration des schémas communaux et intercommunaux de DECI), aux administrations et aux distributeurs d'eau ;
- pour la réalisation de projets : aux collectivités, aux aménageurs urbains, commerciaux et industriels.

3.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Participation du SDIS64 au comité départemental sécheresse.</p> <p>Disponibilité des bouches, des poteaux incendie et des réserves artificielles connue en instantané via le logiciel d'alerte.</p>	<p>Hétérogénéité de la couverture départementale en matière de DECI.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Obtenir et traiter des données complémentaires via le comité sécheresse.</p>	<p>Réduction des diamètres des conduites des réseaux d'eau potable pour maintenir la potabilité.</p> <p>Disponibilité des points d'eau naturels en été.</p>

3.4 Préconisations

-  Pérenniser la mission de conseil auprès des collectivités territoriales.
-  Actualiser la doctrine d'emploi d'alimentation en eau des engins incendie.

4 LES ATTENTATS ET TUERIES DE MASSE

4.1 Présentation

Vigilance



Sécurité renforcée- risque attentat



Urgence attentat



Entre 1979 et 2024, la France a été touchée par 85 attentats ayant engendré la mort de 334 personnes. Les attentats du 13 novembre 2015, en région parisienne, portent le lourd bilan de 130 morts et 413 blessés. Le 14 juillet 2016, une attaque terroriste avec un camion sur la promenade des Anglais à Nice engendrait la mort de 86 personnes et des blessures pour 458 autres.

Les services publics de secours et d'urgence s'organisent pour répondre à cette menace afin d'anticiper et de construire un processus dynamique de sécurité civile en préhospitalier comme en hospitalier. Ils apportent leur concours aux forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie).

Dans ce contexte, le niveau de vigilance VIGIPIRATE est décliné en concordance avec l'analyse de la menace.

4.2 Réponse opérationnelle

La réponse opérationnelle se décline en interservices. Le SDIS64 a le rôle de force concourante dans la première phase d'intervention. Une doctrine partagée, des formations et des matériels spécifiques permettent d'apporter une réponse aux diverses formes de menace (tueries de masse, attentats impliquant des agents chimiques, explosifs, ou radiologiques, etc.).

Ainsi, les moyens du risque courant sont complétés par des moyens spécialisés pour pouvoir apporter une réponse adaptée :



*GREX : GROUPE d'EXtraction / FPT : Fougon Pompe Tonne (SR : Secours Routier) / VSAV : Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes / VIRT : Véhicule d'Intervention Risques Technologiques / VDET : Véhicule de DETection / CELP : CELLule de Lutte contre les Pollutions / UMD : Unité Mobile de Décontamination.



4.3 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Doctrine opérationnelle interservices.</p> <p>Personnels spécifiquement formés et équipés.</p> <p>Exercices locaux et préfectoraux annuels.</p>	<p>Mise en œuvre des officiers de liaison.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Poursuivre les formations avec les forces de sécurité intérieure.</p> <p>Augmenter le nombre d'entraînements avec les forces de sécurité intérieure.</p>	<p>Contexte international sous tension.</p> <p>Niveau de vigilance maximum fréquemment activé.</p>

4.4 Préconisations

-  Pérenniser des exercices cadre ou terrain avec les équipes locales dans le cadre des attentats.
-  Conforter la chaîne de commandement aux fonctions d'officier de liaison.



PARTIE 7

**LES AXES DE TRAVAIL, LES ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES ET LES PRÉCONISATIONS**

1 LES PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES

Ce document identifie les forces et les faiblesses du service, met en exergue les opportunités qui s'offrent à lui et les menaces potentielles auxquelles il devra faire face. Sur cette base, des préconisations ont été établies, permettant au SDIS64 de piloter son activité jusqu'en 2030.

Les préconisations ont été rédigées dans le cadre des diverses thématiques abordées dans ce document. Des recommandations d'ordre général viennent compléter cette démarche.

1.1 La gouvernance

La diversité des risques présents sur le territoire, les changements climatiques, les événements météorologiques et les vulnérabilités nécessitent de faire évoluer le SDIS64 en accompagnant les élus dans la gouvernance de l'établissement comme dans la gestion des risques. L'établissement s'inscrit dans une démarche d'optimisation de ses outils de pilotage pour maintenir son efficacité dans un contexte financier et sociétal évolutif. La valorisation des actions menées par le SDIS64 participe à cette démarche.

Mettre en place des actions de formation à la gestion de crise à destination des élus.

Définir et suivre des indicateurs opérationnels.

Définir, dans le règlement opérationnel, les attendus opérationnels pour les spécialités.

Développer un outil permettant d'estimer la valeur du sauvé.

1.2 L'opérationnel

La sécurité des personnels est une priorité pour l'établissement qui s'attache à améliorer la connaissance des risques et leur prise en compte grâce à l'actualisation de ses procédures et règlements et à la mise en œuvre d'actions de prévention et de formation continue.

Centrer l'action du SDIS64 dans le périmètre de ses missions.

Poursuivre les actions engagées dans le domaine de la sécurité des personnels.

Développer le soutien à l'intervenant.

Créer un règlement pour chaque spécialité.

Optimiser les effectifs cibles des spécialistes et leur répartition territoriale.

Actualiser les connaissances des cadres sur les capacités techniques des spécialités.

Systematiser l'engagement des cadres dans les diverses fonctions d'officier de liaison.

1.3 Le citoyen

L'expérience et le savoir-faire du SDIS64 le positionnent parmi les acteurs en capacité d'encourager l'engagement des citoyens dans la participation à la réponse de sécurité civile tout en renforçant sa culture de résilience.

Développer la culture de sécurité civile lors de sinistres importants.

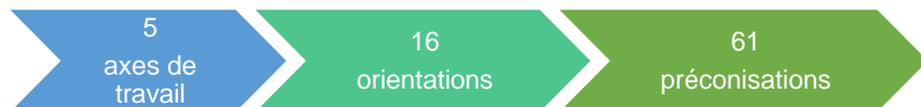
2 LES AXES DE TRAVAIL ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.1 La méthode de travail

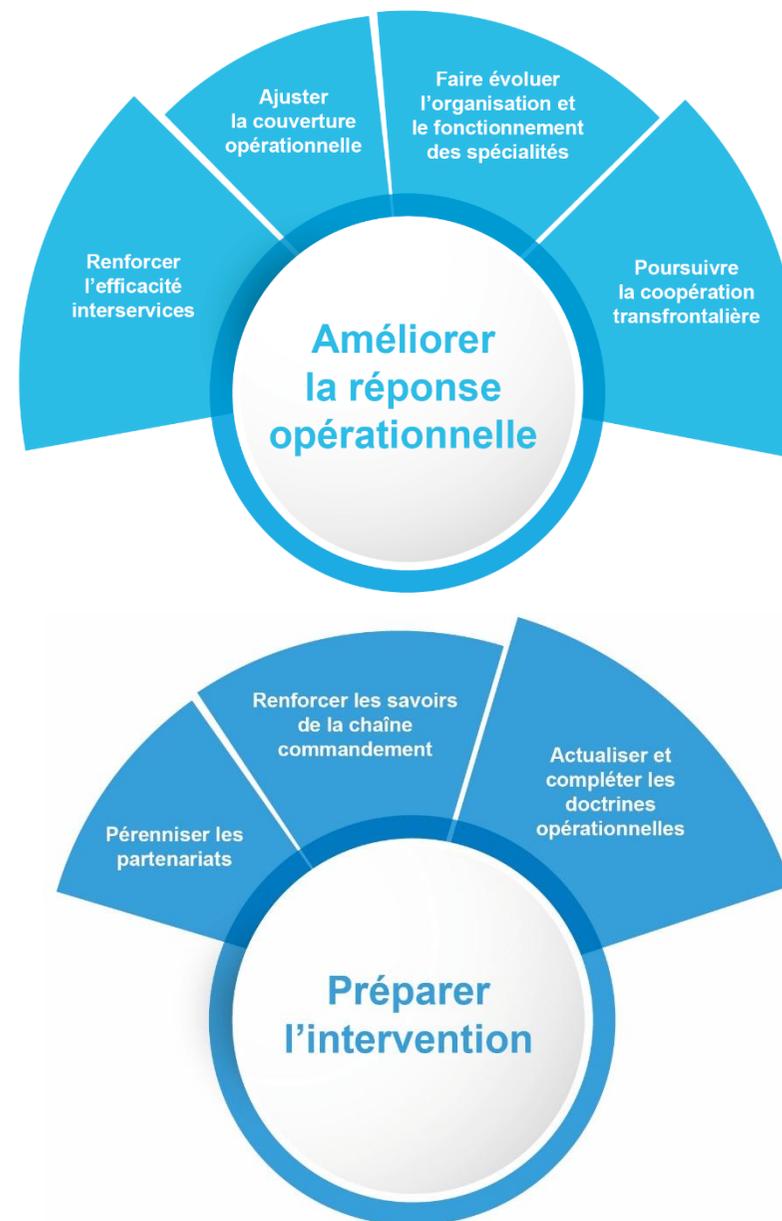
Les préconisations établies dans le présent document ont été rassemblées par thématiques au travers de plusieurs « axes de travail » :

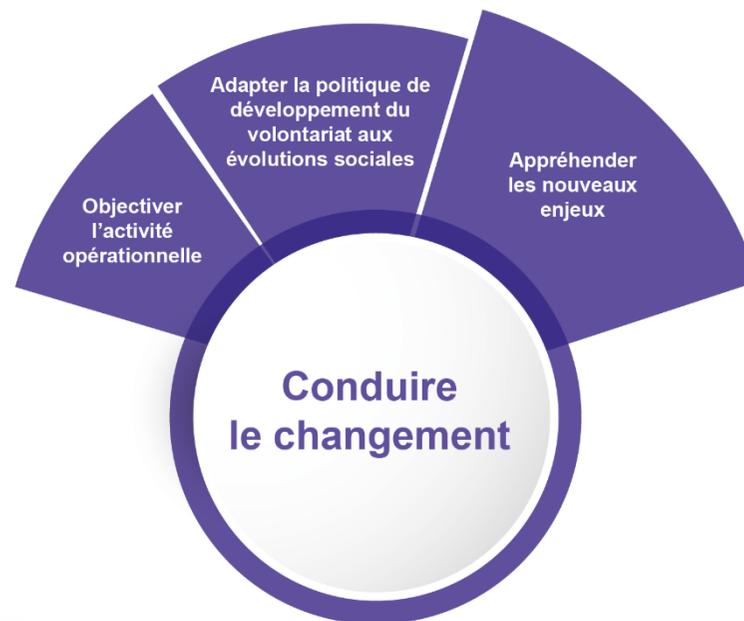
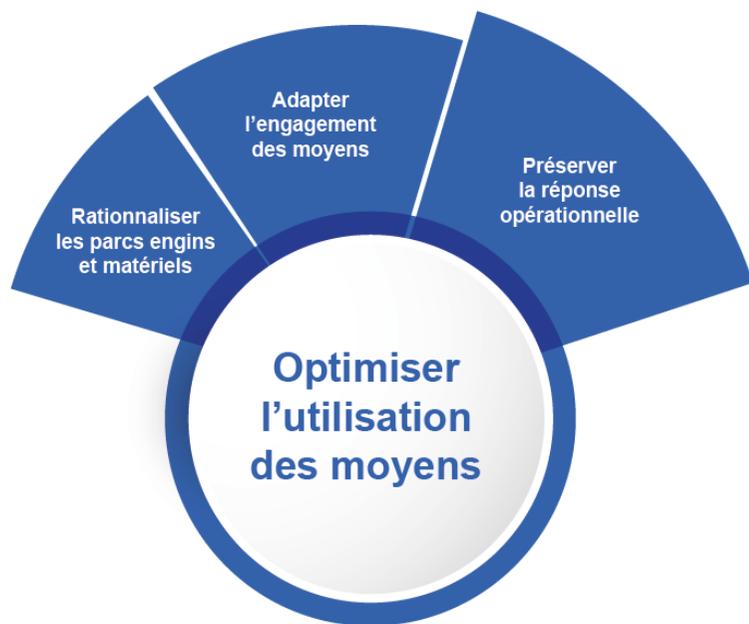


Ces axes de travail sont déclinés en orientations stratégiques qui elles-mêmes rassemblent des préconisations. Ces préconisations seront travaillées et pilotées durant les 5 prochaines années :



2.2 Les orientations stratégiques





3 LE RÉCAPITULATIF DES PRÉCONISATIONS

Axes stratégiques	Orientations	Préconisations
Améliorer la réponse opérationnelle	Renforcer l'efficacité interservices	Disposer d'une doctrine opérationnelle interservices spécifique aux fêtes de Bayonne
		Réaliser des exercices cadre ou terrain
		Consolider les échanges interservices lors de la mise en œuvre de la procédure "opérations multiples"
		Préparer une réponse interservices à la menace pandémique
	Ajuster la couverture opérationnelle	Réaliser une étude détaillée de la couverture opérationnelle de l'ouest de Pau
		Perfectionner la réponse opérationnelle sur le secteur de la montagne
		Analyser le découpage opérationnel de la côte basque
	Faire évoluer l'organisation et le fonctionnement des spécialités	Créer un règlement pour chaque spécialité
		Optimiser les effectifs cibles des spécialistes et leur répartition territoriale
		Définir dans le règlement opérationnel les attendus opérationnels pour les spécialités
		Faire évoluer l'approche du risque bâtimentaire
	Poursuivre la coopération transfrontalière	Maintenir le potentiel opérationnel montagne
		Poursuivre la participation aux divers groupes de travail
Préparer l'intervention	Pérenniser les partenariats	Engager des équipes de secours dans le cadre des projets transfrontaliers
		Conventionner avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) dans le cadre des sauvetages nautiques
		Définir avec les Services d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) le cadre général d'engagement des Infirmiers Sapeurs-pompiers (ISP)
		Poursuivre le partenariat avec l'unité départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en lien avec les dépôts d'explosifs
		Améliorer la connaissance des personnels dans le domaine des risques explosifs
		Etablir un partenariat avec le port de Bayonne
		Mettre en place des partenariats avec les gestionnaires des tunnels
Renforcer et formaliser le partenariat interservices avec les Forces de Sécurité Intérieure (FSI) dans le domaine du secours en montagne et la cynotechnie		

Axes stratégiques	Orientations	Préconisations
Préparer l'intervention	Renforcer les savoirs de la chaîne de commandement	Actualiser les connaissances des cadres sur les capacités techniques des spécialités
		Conforter la chaîne de commandement aux fonctions d'officier de liaison
		Former les cadres aux évolutions de la doctrine de gestion des interventions multiples
	Actualiser et compléter les doctrines opérationnelles	Poursuivre la déclinaison de la doctrine départementale risque industriel
		Formaliser la doctrine d'intervention dans les tunnels ferroviaires
		Réviser la doctrine de gestion des opérations multiples
		Actualiser la doctrine d'emploi d'alimentation en eau des engins incendie
		Poursuivre la démarche protection de la santé des personnels
		Finaliser la doctrine opérationnelle « feux de liquides inflammables »
		Poursuivre la déclinaison de la doctrine départementale feux d'espaces naturels
		Initier, en lien avec la préfecture, une démarche de rédaction des plans de sauvegarde des biens culturels
		Développer le soutien à l'intervenant
		Tenir à jour la cartographie des risques liés au Transport de Matières Dangereuses (TMD)
		Optimiser l'utilisation des moyens
Privilégier le déploiement de lots opérationnels		
Optimiser l'utilisation des Fourgons Mousse Grande Puissance (FMOGP) et la complémentarité avec les moyens privés		
Graduer la réponse opérationnelle liée au secours routier en définissant des niveaux d'engagement		
Adapter l'engagement des moyens	Optimiser l'engagement des moyens	
	Prendre en compte la saisonnalité dans l'affectation des engins	
	Modifier l'engagement pour les départs incendie en station	
	Modifier les conditions d'engagement des spécialistes animaliers	
	Faire évoluer la réponse opérationnelle déployée dans le cadre du plan nombreuses victimes	

Axes stratégiques	Orientations	Préconisations
Optimiser l'utilisation des moyens	Préserver la réponse opérationnelle	Réduire les temps de mobilisation des Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV)
		Centrer l'action du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS64) dans le périmètre de ses missions
		Améliorer la communication interne relative au dispositif des fêtes de Bayonne pour faciliter la gestion des ressources humaines
		Expérimenter l'élargissement du périmètre des astreintes
Conduire le changement	Objectiver l'activité opérationnelle	Définir et suivre des indicateurs opérationnels
	Adapter la politique de développement du volontariat aux évolutions sociétales	Développer un outil permettant d'estimer la valeur du sauvé
	Appréhender les nouveaux enjeux	Définir des secteurs prioritaires pour engager une démarche « d'aller-vers » en matière de développement du volontariat
		Appréhender la couverture des risques en faisant une approche par bassins
		Optimiser les effectifs cibles des centres d'incendie et de secours
		Assurer une veille réglementaire relative au mode de construction des bâtiments
Contribuer à la culture de la résilience	Accompagner les élus à la gestion des risques	Actualiser les plans de continuité et de reprise d'activité
		Mettre en place des actions de formation à la gestion de crise à destination des élus
		Participer à des actions de prévision en matière de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)
	Participer à la sensibilisation de la population	Pérenniser la mission de conseil auprès des collectivités territoriales
		Développer la culture de sécurité civile lors de sinistres importants
	Accroître la résilience des personnels du SDIS64	Développer des actions de prévention face aux risques en montagne
Impliquer les personnels dans le développement de la résilience		
Poursuivre les actions engagées dans le domaine de la sécurité des personnels		

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) 2025-2030 définit les orientations stratégiques pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Atlantiques (SDIS64).

Fondé sur une analyse plurielle et des scénarios dimensionnants actualisés, il permet d'objectiver les capacités de réponse du SDIS64 face aux spécificités des risques identifiés sur le territoire et d'orienter une stratégie de couverture cohérente et responsable.

Lisible et didactique, ce document propose des schémas analytiques et des cartographies opérationnelles afin de faciliter son appropriation par l'ensemble des acteurs concernés. Il intègre une analyse stratégique « forces, faiblesses, opportunités, menaces », offrant une vision synthétique et complète des leviers à mobiliser et des vulnérabilités à appréhender.

Le SDACR 2025-2030 est une étape structurante dans la déclinaison d'un plan d'action structuré, articulant performance opérationnelle et soutenabilité des engagements.

Il constitue le cadre de référence pour la gouvernance de l'établissement, plaçant la connaissance des risques et l'efficacité de la réponse opérationnelle au cœur des politiques de sécurité civile.





ENSEMBLE POUR PROTÉGER, UNIS POUR SAUVER

Le SDIS64 adresse ses plus sincères remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué, de quelque manière que ce soit, à l'élaboration du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques. Ce document reflète un véritable travail collectif, rendu possible grâce à l'engagement de toutes et tous.

Tous droits réservés – SDIS64

Crédits photos : Photographes SDIS64 – Juillet 2025

Crédits iconographies : "Banque d'icônes" par [Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours \(SDMIS\), 2023](#), utilisé sous [Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0](#) / Modifications de certains pictogrammes (couleurs, formes).

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES 2025 - 2030

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques
33 avenue du Général Leclerc, BP 1622 - 64016 Pau Cedex

